



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2007

CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CAPEPS)

CONCOURS D'ACCES AUX FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT DANS
LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT (CAFEP-CAPEPS)

**Rapport de jury présenté par M. GRILLOT Philippe
Président de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

<i>LISTE DES MEMBRES DU JURY</i>	1
<i>STATISTIQUES GENERALES</i>	9
<i>DEFINITION DES EPREUVES</i>	12
<i>PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE</i>	21
<i>DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE</i>	31
<i>PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION</i>	45
<i>DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION</i>	48
ATHLETISME	54
GYMNASTIQUE.....	57
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE et SPORTIVE.....	60
NATATION.....	65
BASKET-BALL.....	69
FOOTBALL	73
HANDBALL	76
RUGBY.....	80
VOLLEY-BALL	86
<i>TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION</i>	83
BOXE.....	95
CANOE-KAYAK	97
CYCLISME.....	99
DANSE.....	100
EQUITATION	104
ESCALADE	106
ESCRIME	106
GOLF.....	109
HALTEROPHILIE	110
JUDO	111
LUTTE.....	114
SKI	117
SUBAQUATIQUE.....	119
TENNIS	120
TENNIS DE TABLE	123
TIR A L'ARC.....	126
TRAMPOLINE.....	127
VOILE / PLANCHE A VOILE	128

LISTE DES MEMBRES DU JURY

PRESIDENT				
M.	GRAILLOT	PHILIPPE	IGEN	PARIS

VICE-PRESIDENT				
M.	CHOLLET	DIDIER	Professeur des universités	ROUEN

SECRETAIRE GENERAL				
M.	PATAUX	JEROME	Professeur agrégé CN	PARIS

titre	nom	prenom	grade	academie
MME	ABSIRE	PASCALE	Professeur agrégé CN	ROUEN
MME	ADDE	LILIANE	Professeur certifié HC	NANCY-METZ
MME	AGUERRE	CHRISTIANE	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
M.	ALIX	PHILIPPE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	AMOUROUX	MICHEL	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	ANDRE	AMAEL	Professeur agrégé CN	ROUEN
M.	ARDITO	LAURENT	Professeur certifié CN	LYON
M.	ATTALI	MICHAEL	Maître de conférence	GRENOBLE
MME	AUBIN MARCHAL	NICOLE	IA-IPR	BORDEAUX
M.	AUDEGUY	FREDERIC	Professeur certifié CN	PARIS
M.	BARAGNON	OLIVIER	Professeur certifié CN	TOULOUSE
MME	BARCONNIERE	DELPHINE	Professeur agrégé CN	LIMOGES
MME	BARKI	MARIE-MARTINE	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
M.	BARRAS	JEAN-FRANCOIS	Professeur agrégé CN	LYON
MME	BATTOIS-LOCATELLI	REGINE	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	BAUDET	HENRI	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	BAUDET	PHILIPPE	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	BAUER	THOMAS	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	BELLIER	THIERRY	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	BERTAIGNE	PATRICK	Professeur certifié CN	LIMOGES
M.	BERTHOLON	MARC	Professeur agrégé CN	DIJON
MME	BERTRAND	ADELINE	Professeur agrégé CN	LYON
MME	BETETA	CHRISTELLE	Professeur certifié CN	STRASBOURG
MME	BEYRET	MARIE	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	BILBEAU	AGNES	Professeur agrégé CN	REIMS
M.	BILLES	PATRICK	Professeur certifié HC	TOULOUSE
MME	BLOCH	ANNE MARIE	Professeur certifié HC	STRASBOURG
MME	BLONDEL	LAURENCE	Professeur certifié CN	CRETEIL
MME	BLOUIN - LE BARON	JACQUELINE	Maître de conférence	VERSAILLES
MME	BONNARD	ANNE	Professeur agrégé CN	BESANCON
MME	BONNERY	ANDREE	IA-IPR	DIJON
M.	BORDES	PASCAL	Maître de conférence	PARIS
M.	BOSMET	DOMINIQUE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	BOUCHER	MARIE-JEANNE	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS

M.	BOUSSANGES	BERNARD	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	BOUTILLIER	STEPHANE	Professeur certifié CN	VERSAILLES
M.	BOUVIER	THIERRY	Professeur agrégé CN	PARIS
M.	BOUZONNET	PHILIPPE	Professeur agrégé CN	LYON
M.	BREHON	JEAN	Professeur agrégé CN	LILLE
MME	BRIOT	MARIKA	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	BROTHIER	CHRISTIAN	Professeur certifié CN	GRENOBLE
M.	BROUSSAUD	FREDERIC	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
MME	BRUN BARBIER	CHRISTIANE	Professeur certifié CN	REIMS
M.	BRUNEL	THIERRY	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
MME	BUREAU	FRANCOISE	Professeur certifié HC	AIX-MARSEILLE
MME	BURG	LAURENCE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	CABALLERO	ERIC	Professeur certifié CN	CRETEIL
MME	CADIERE	PEGGY	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
M.	CAMPILLO	PHILIPPE	Maître de conférence	LILLE
M.	CANAL	JEAN-LUC	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	CAPDEVILA	MICHEL	IA-IPR	MONTPELLIER
MME	CAPELLE	AUDREY	Professeur certifié CN	LIMOGES
MME	CARLUS-BERTAUD	FLORENCE	Professeur certifié CN	PARIS
M.	CARRIAS	LILIAN	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	CHABAS	NICOLAS	Professeur agrégé CN	ROUEN
MME	CHAFFARD	SYLVIE	Professeur certifié CN	GRENOBLE
M.	CHANUT	FRANCK	Professeur agrégé CN	LYON
MME	CHARDON	FRANCOISE	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
M.	CHARPENTIER	ERIC	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	CHARPIER	FRANCIS	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
MME	CHARRIER	SOPHIE	Professeur certifié CN	NANTES
MME	CHASTAIN	ISABELLE	Professeur agrégé CN	LA REUNION
MME	CICUT	GERALDINE	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	CLERC	NATHALIE	Professeur certifié CN	VERSAILLES
MME	CLERGEAT	CHRISTINE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	COCHEREAU	RODOLPH	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	COCHET-TERRASSON	MICHELE	IA-IPR	CRETEIL
M.	COMBALUZIER	FABIEN	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	CORRIC	CORINE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	COSTANTINI	NATHALIE	IA-IPR	GRENOBLE
M.	COUPET	ALAIN	Professeur bi admissible EPS	BORDEAUX
M.	COURBEBASSE	JEAN-PIERRE	Professeur agrégé CN	POITIERS
M.	COURNAC	JEAN LUC	Professeur agrégé CN	LYON
M.	COURTEVILLE	THIERRY	Professeur certifié HC	GRENOBLE
MME	COURTIN	PASCALE	Professeur agrégé CN	DIJON
M.	CREVOISIER	MICHEL	Professeur agrégé CN	BESANCON
M.	CROUZILLAS	GAETAN	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
MME	CYRKLEWSKI	MAGALIE	Professeur agrégé CN	AMIENS
M.	DAGUET	BERNARD	Professeur certifié HC	BESANCON
MME	DARSON	MARTINE	Professeur certifié HC	CLERMONT-FERRAND
MME	DEBUCHY	VALERIE	IA-IPR	CRETEIL
M.	DECK	PASCAL	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ

M.	DELETANG	BERNARD	Inspecteur principal J et S	CLERMONT-FERRAND
M.	DELORME	FRANCOIS	Professeur certifié HC	POLYNESIE FRANCAISE
M.	DEMAZEUX	FABRICE	Professeur certifié CN	CRETEIL
MME	DEREUDDRE KERISIT	MARIANNE	Professeur certifié CN	GRENOBLE
MME	DERVILLE	DOMINIQUE	Professeur agrégé CN	PARIS
MME	DESBOIS	CATHERINE	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	DESCHAMPS	BRUNO	Professeur certifié CN	STRASBOURG
M.	DESMETTRE	FRANCIS	Professeur de sport	CLERMONT-FERRAND
M.	DEVEZEAUX	ARNAUD	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
MME	DEVILARD	HELENE	Professeur certifié CN	TOULOUSE
M.	DEVOIZE	BRUNO	Professeur certifié CN	VERSAILLES
MME	DODANE	CATHERINE	IA-IPR	BESANCON
M.	DOUSSE- PLANTE	PATRICK	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
M.	DROGUET	ALAIN	Professeur certifié CN	RENNES
M.	DU VERDIER	THIERRY	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
M.	DUFRAIGNE	SEBASTIEN	Professeur certifié CN	DIJON
MME	DUGEAY	PASCALE	Professeur agrégé CN	REIMS
MME	DUPANLOUP	CHRISTINE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	DUPRE	REGIS	IA-IPR	LYON
M.	DURAND	PHILIPPE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	DUREISSEIX	JEAN LUC	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
MME	DURET	CHRISTINE	Professeur certifié CN	PARIS
M.	DUTARD	BERNARD	IA-IPR	NICE
MME	DUTILH	CHLOE	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	ENJALBERT	PASCAL	Professeur certifié CN	VERSAILLES
M.	ERB	GILLES	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	ETCHEVERRY	ANDRE	Professeur certifié HC	VERSAILLES
MME	EVAIN	DELPHINE	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	EXBRAYAT	GINETTE	Professeur agrégé CN	LYON
M.	FABRE	JACQUES	Professeur certifié HC	BORDEAUX
MME	FACCHI	LAURENCE	Professeur certifié CN	LYON
M.	FAGOT	JEAN-PASCAL	Professeur agrégé CN	REIMS
M.	FALCO	ALEXANDRE	Professeur agrégé CN	LYON
M.	FANUILLET	PATRICK	Professeur certifié CN	NANTES
M.	FARGE	MICHEL	Professeur agrégé CN	LIMOGES
M.	FAURE	LIONEL	Professeur certifié CN	CRETEIL
MME	FAYE	VERONIQUE	Chargé d'enseignement	CLERMONT-FERRAND
M.	FEIGEAN	OLIVIER	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	FEYTOUT	JEAN-LOUIS	Professeur agrégé HC	BORDEAUX
M.	FIESCHI	GEORGES	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
MME	FIL	CHRISTINE	Professeur bi admissible EPS	MONTPELLIER
M.	FILIATRE	PHILIPPE	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
M.	FLAVIER	ERIC	Maître de conférence	STRASBOURG
MME	FORTE	LUCIE	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
M.	FORTUNE	YOHANN	Professeur agrégé CN	CAEN
M.	FOUCHARD	LAURENT	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	FOURNET-FAYARD	FABRICE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	FOURNIER	MIREILLE	Chargé d'enseignement	CLERMONT-FERRAND

M.	FROMENTON	CEDRIC	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	GADUEL	PASCAL	Professeur certifié CN	PARIS
M.	GAGNEBIEN	JULIEN	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	GAILDRY	ERIC	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	GAILLARD	JOEL	Professeur certifié CN	NANCY-METZ
M.	GALERNE	STEPHANE	Professeur agrégé CN	RENNES
MME	GARDINIER	ISABELLE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	GARNIER	SOPHIE	Professeur agrégé CN	CAEN
M.	GARRIGOS	ALAIN	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	GAUBERT	CHRISTIAN	Professeur certifié CN	GRENOBLE
M.	GAUCHARD	PATRICE	Professeur certifié CN	CRETEIL
MME	GAUGEY	JACQUELINE	IA_Paris	PARIS
M.	GENATIO	DOMINIQUE	Professeur bi admissible EPS	STRASBOURG
M.	GENTOU	YANN	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	GERAUD	HELENE	Professeur certifié CN	TOULOUSE
MME	GIORDANO	LILIANE	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
MME	GIRARD	GERALDINE	Professeur agrégé CN	LYON
MME	GIRARDOT	LAETITIA	Professeur certifié CN	PARIS
M.	GOLDBERG	JEAN-LUC	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
MME	GOMET	DORIANE	Professeur agrégé CN	CRETEIL
MME	GORWA	CHRISTINE	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	GORWA	JEAN NOEL	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	GRAINDORGE	JEROME	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	GRANDJEAN	LIONEL	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	GRANGE	CLAIRE	Professeur agrégé CN	LYON
M.	GRASSET	LAURENT	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
M.	GRAVE	GEORGES	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
M.	GRELLETY	BERNARD	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	GRESSER	BERNARD	Professeur certifié HC	BORDEAUX
MME	GRIERE	FABIENNE	Professeur agrégé CN	PARIS
M.	GROSDEMANGE	GILLES	IA-IPR	CAEN
M.	GUENARD	SYLVAIN	Professeur agrégé CN	RENNES
MME	GUERINEL	CORINNE	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
MME	GUICHARD	LAETITIA	Professeur certifié CN	CRETEIL
M.	GUILBAUD	PASCAL	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	GUILLEMET	ISABELLE	Professeur agrégé CN	POITIERS
M.	GUILLOT	ERIC	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	GUILLOU	JOËL	Professeur certifié HC	RENNES
MME	GUZMAN	LAETITIA	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	HARMAND	MICHEL	IA-IPR	NANTES
M.	HAUW	DENIS	Maître de conférence	MONTPELLIER
M.	HEBRAUD	BERNARD	Médecin	MONTPELLIER
M.	HERR	STEPHANE	Professeur certifié CN	CRETEIL
M.	HEUZE	PHILIPPE	Professeur agrégé CN	CAEN
MME	HOMBERT GINIOUX	CATHERINE	Professeur bi admissible EPS	AMIENS
M.	HONORE	GEORGES	IA-IPR	CLERMONT-FERRAND
MME	HOURDE	STEPHANIE	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
MME	HUCHEZ	AUORE	Professeur agrégé CN	LILLE

MME	JARRY	ISABELLE	Professeur bi admissible EPS	NICE
MME	JOING	ISABELLE	Professeur certifié CN	LILLE
MME	JOMIN-MORONVAL	SOPHIE	Professeur agrégé CN	LILLE
MME	KEBEDJIS	CHRISTELLE	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	KEMO KEIMBOU	DAVID CLAUDE	Maître de conférence	VERSAILLES
M.	LABARRIERE	GEORGES	Professeur agrégé CN	CRETEIL
MME	LAFFAYE	CORINNE	Professeur agrégé CN	PARIS
M.	LAGNEL-LEFEBVRE	HERVE	Professeur certifié CN	CAEN
M.	LAGUILLAUMIE	OLIVIER	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	LAMOURET	HUGUES	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	LANCHAIS	OLIVIER	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	LANTZ	DIDIER	Professeur agrégé CN	AMIENS
MME	LARCHER	SOPHIE	Professeur agrégé CN	ROUEN
MME	LARUE	AGNES	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
M.	LASNIER	BENOÎT	Professeur certifié CN	CRETEIL
M.	LASSUYE	FRANCOIS	Professeur certifié HC	GRENOBLE
MME	LAUTIER	MARIE	Professeur certifié HC	MONTPELLIER
MME	LE BESCOND	CAROLINE	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	LE BEYEC	VINCENT	Professeur certifié CN	VERSAILLES
M.	LE GALL	JULIEN	Professeur agrégé CN	PARIS
MME	LE GERMAIN	ELISABETH	Professeur agrégé CN	DIJON
MME	LE ROY	GWENAELLE	Professeur certifié CN	RENNES
M.	LEBLANC	MICHEL	IGEN	PARIS
M.	LEFEBVE	DENIS	Professeur bi admissible EPS	VERSAILLES
MME	LEFORT	STEPHANIE	Professeur certifié CN	TOULOUSE
M.	LEROY	JOCELYN	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	LESCURE	DIDIER	Professeur certifié HC	ORLEANS-TOURS
MME	LHEMERY	FRANCOISE	Professeur certifié CN	CAEN
MME	LOBE-SIKOTI	CAROLINE	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	LOESCH	ERIC	Professeur certifié CN	STRASBOURG
M.	MAILLARD	DOMINIQUE	IA-IPR	LILLE
MME	MAISTRE	ANNE	Professeur certifié CN	CORSE
M.	MAITRE	GEORGES	Professeur certifié HC	BESANCON
M.	MALET	GILLES	Professeur certifié CN	VERSAILLES
MME	MARCHAL	EMMANUELLE	Professeur agrégé CN	REIMS
MME	MARON	ANNE-CECILE	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	MARTINEZ	ALAIN	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	MARTY VEYRAC	NATHALIE	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	MASCRET	NICOLAS	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	MENARD	CHRISTINE	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	MENEZ	LAURENCE	Professeur certifié CN	ORLEANS-TOURS
M.	MENIERE	SEBASTIEN	Professeur agrégé CN	BESANCON
MME	MERLOT	CAROLE	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	MERY	BRUNO	Professeur agrégé CN	CRETEIL
MME	METOU DI	MICHELE	IGEN	PARIS
M.	MEUNIER	STEPHANE	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
MME	MICHOT	CORINNE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	MIEUR	SABRINA	Professeur agrégé CN	REIMS

MME	MILLET	VALERIE	Professeur agrégé CN	DIJON
MME	MINOTTI	CHANTAL	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
MME	MIONNET	AURORE	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	MONER	ROBERT	Professeur agrégé CN	NICE
MME	MONETA	CATHERINE	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
MME	MONTICELLI-RULFO	HELENE	Professeur certifié CN	AIX-MARSEILLE
M.	MOREL	CLAUDE	Professeur agrégé HC	REIMS
M.	MORLAT	LOÏC	Professeur certifié CN	CRETEIL
M.	MORTH	SERGE	Professeur agrégé CN	POITIERS
MME	MOTTE	ALINE	Professeur agrégé CN	LYON
MME	MOUGIN	BLANDINE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	MOULIN	EMMANUEL	Professeur agrégé CN	REIMS
MME	MULLER	LAURENCE	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
MME	MUNOZ	LAURENCE	Maître de conférence	LILLE
M.	NARDUCCI	STEVE	Professeur certifié CN	NANCY-METZ
M.	NEGRE	ALAIN	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
MME	NICOLLIN	MARIE HELENE	Professeur certifié HC	BESANCON
MME	NORIS	CATHERINE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	OBERT	FRANCOIS	Professeur certifié CN	BESANCON
MME	OSTER	BENEDICTE	Professeur certifié CN	LIMOGES
M.	PABION	JEAN-FRANCOIS	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	PAGE	VIRGINIE	Professeur agrégé CN	PARIS
MME	PAPELIER	CHRISTIANE	Professeur certifié HC	VERSAILLES
MME	PAUFERT SALOMON	FRANCOISE	Professeur certifié HC	REIMS
M.	PEJOUX	LAURENT	Professeur certifié CN	PARIS
M.	PERICHON	STEPHANE	Professeur certifié CN	CAEN
M.	PERON	JEAN-PAUL	Professeur agrégé CN	NICE
MME	PEROT	ROSELYNE	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
MME	PEROUSSET	MARIANNICK	Professeur agrégé CN	DIJON
MME	PERRIN	ANNIE	Professeur bi admissible EPS	GRENOBLE
M.	PESCETTI	ANTOINE	Professeur agrégé CN	CORSE
M.	PESEUX	VINCENT	Professeur bi admissible EPS	BESANCON
M.	PETIT	JEAN-MICHEL	Professeur agrégé CN	BESANCON
M.	PIERROT	GÉRARD	Professeur agrégé HC	NANCY-METZ
M.	PIETRINI	ALEXANDRE	Professeur certifié CN	NANTES
M.	PINOTTI	YVES	Professeur certifié CN	GRENOBLE
M.	POIRET	NICOLAS	Professeur certifié CN	REIMS
MME	POMMIER	HELENE	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
M.	PORTIER	YVON	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	POTDEVIN	FRANÇOIS	Professeur agrégé CN	LILLE
MME	POULET	MARIE-PIERRE	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
M.	POUPEAU	DOMINIQUE	Professeur agrégé HC	BORDEAUX
MME	PUJO-PAY	SYLVIE	Professeur agrégé CN	LYON
MME	PULICANI	MARIE FRANCOISE	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	RAFFIN	CECILE	Professeur certifié CN	NANCY-METZ
M.	RAGE	JOHANN	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
MME	RAMELLI	SYLVIE	Professeur certifié HC	LYON
MME	RAT	AUDREY	Professeur agrégé CN	NANTES

MME	RENVIER	NATHALIE	Professeur agrégé CN	MARTINIQUE
M.	REVERDY	BERNARD	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	REY	OLIVIER	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
M.	REYNAERT	ERIC	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	REYNAUD	SEVERINE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	RHETY	ALAIN	IA-IPR	AIX-MARSEILLE
M.	RIBERON	ALEXANDRE	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
MME	RICHEFORT	EDITH	Professeur certifié CN	AMIENS
MME	RIP	FREDERIQUE	Professeur certifié CN	RENNES
MME	RIVIER	CHRISTINE	Professeur certifié HC	DIJON
M.	RIVIERE	DOMINIQUE	Professeur certifié HC	CRETEIL
M.	RIVIERE	PASCAL	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	ROCHE	ANNE MARIE	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
M.	ROLAND	YVES	Professeur agrégé HC	POITIERS
MME	RONGEOT	AGNES	Professeur agrégé CN	BESANCON
M.	RONGEOT	VINCENT	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	RONGER	PIERRE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	ROSENTHAL	FRANK	Professeur certifié CN	REIMS
M.	ROSPARS	JEAN-FRANCOIS	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	ROTATINTI	LAURENT	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
M.	ROTIER	BRUNO	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
MME	ROUX	ELISABETH	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
M.	RUSQUET	VINCENT	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	SALADIN	PIERRE	IA-IPR	PARIS
M.	SANCHEZ	XAVIER	Professeur certifié CN	LIMOGES
M.	SAULNIER	JEAN-YVES	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	SAUSSEREAU	DELPHINE	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
MME	SAUZET GUIMONEAU	ANITA	Professeur certifié HC	CLERMONT-FERRAND
M.	SBAA	PHILIPPE	Professeur agrégé CN	LYON
M.	SCHULLER	JACKY	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	SCHWARTZ	DAVID	Professeur agrégé CN	AMIENS
MME	SELLENET	CAROLE	Professeur certifié CN	DIJON
MME	SENEGAL	MONIQUE	Professeur certifié HC	CLERMONT-FERRAND
MME	SEVILLA	NATHALIE	Maître de conférence	NANCY-METZ
M.	SHERBOURNE	DOMINIQUE	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	SOCCARD	CYRILLE	Professeur agrégé CN	AMIENS
M.	SORIANO	MARC	Professeur certifié CN	NICE
M.	SORIN	LAURENT	Professeur certifié CN	NANTES
M.	SROKA	CHRISTOPHE	Professeur agrégé CN	PARIS
MME	SUBRA	MAUD	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
M.	TENEZE	LUDOVIC	Professeur agrégé CN	PARIS
M.	TILAGONE	PHILIPPE	Professeur certifié CN	NANTES
MME	TILLIER	BRIGITTE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	TIMBERT	PATRICK	Professeur certifié CN	VERSAILLES
M.	TONARD	PHILIPPE	Professeur certifié CN	RENNES
MME	TORRENT	FRANCOISE	Professeur certifié HC	VERSAILLES
M.	TORTUYAUX	ERWANN	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	TOURRET	DIMITRI	Professeur certifié CN	ORLEANS-TOURS

M.	TOUYA	GAËL	Professeur certifié CN	TOULOUSE
M.	TREICH	VINCENT	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
M.	TREMOUREUX	REMY	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	VAN-BELLE	ALAIN	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	VANDENABEELE	JEROME	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	VARCIN	NICOLAS	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	VATIER	FLORENCE	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	VIAUD	SERGE	Professeur certifié HC	AIX-MARSEILLE
M.	VIENNET	VINCENT	Professeur agrégé CN	LILLE
MME	VINEL	MICHELE	IA-IPR	POITIERS
MME	VINSON	MARTINE	Professeur agrégé CN	LIMOGES
M.	VIQUERAT	DENIS	Professeur certifié CN	GRENOBLE
M.	VIVANT	MALIK	Professeur certifié CN	GRENOBLE
M.	VOISIN	MARCEL	Professeur certifié HC	GRENOBLE
M.	VOLANT	CLAUDE	IA-IPR	RENNES
M.	VORS	OLIVIER	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	WATELAIN	ERIC	Maître de conférence	LILLE
M.	WECKERLE	FRANCOIS	Professeur agrégé CN	DIJON
M.	WUEST	GUY	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	ZEYEN	LUC	Professeur certifié HC	AMIENS
MME	ZLATNIK-SORGE	KARINE	Professeur agrégé CN	CRETEIL

STATISTIQUES GENERALES

	CAPEPS EXT	CAFEP
NOMBRE DE POSTES MIS AU CONCOURS	400	65

CAPEPS EXTERNE	Inscrits	% / nombre d'inscrits au concours	Ayant composé aux deux écrits	Admissibles	% / nombre d'admissibles	Admis	% / nombre d'admis
Femmes	2016	34.33%		426	42.77%	175	43.75%
Hommes	3856	65.67%		570	57.23%	225	56.25%
TOTAUX	5872		4467	996		400	

CAFEP	Inscrits	% / nombre d'inscrits au concours	Ayant composé aux deux écrits	Admissibles	% / nombre d'admissibles	Inscrits sur la liste d'aptitude	% / nombre d'inscrits sur la liste
Femmes	349	33.24%		70	44.87%	27	41.54%
Hommes	701	66.76%		86	55.13%	38	58.46%
TOTAUX	1050		696	156		65	

	CAPEPS EXT	CAFEP	
Admissibilité	MOYENNE DU DERNIER CANDIDAT ADMISSIBLE	9.50	8.63
	MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	11.41	10.53
	MOYENNE DU PREMIER CANDIDAT ADMISSIBLE	17.75	15.50
Admission	MOYENNE DU DERNIER CANDIDAT ADMIS ou INSCRIT	10.15	9.68
	MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS ou INSCRITS	10.84	10.83
	MOYENNE DU PREMIER CANDIDAT ADMIS ou INSCRIT	15.69	14.19

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

MOYENNE DES CANDIDATS AYANT PRESENTE L'EPREUVE	6.81
MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	11.38

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

MOYENNE DES CANDIDATS AYANT PRESENTE L'EPREUVE	6.86
MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	11.21

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DES CANDIDATS AYANT PRESENTE L'EPREUVE	8.90
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	11.69

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DE L'EPREUVE	9.16
MOYENNE DES ENTRETIENS	8.84
MOYENNE DES PRESTATIONS PHYSIQUES	9.48

	EPREUVES ORALES		EPREUVES PHYSIQUES	
	Nombre de notes	Moyennes	Nombre de notes	Moyennes
ATHLETISME	173	9.88	1137	10.50
GYMNASTIQUE + GRS	108	9.03	1137	9.47
* GYMNASTIQUE	92	9.09	942	9.68
* GRS	16	8.69	195	8.46
NATATION	199	8.96	1137	8.83
SPORTS COLLECTIFS	656	8.50	1137	9.12
* BASKET-BALL	116	8.26	166	11.07
* FOOTBALL	235	8.41	299	8.67
* HANDBALL	121	8.73	220	8.67
* RUGBY	49	9.37	94	9.30
* VOLLEY-BALL	135	8.35	358	8.84

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DE L'EPREUVE	9.13
MOYENNE DES ENTRETIENS	8.64
MOYENNE DES PRESTATIONS PHYSIQUES	9.64

	EPREUVES ORALES		EPREUVES PHYSIQUES	
	Nombre de notes	Moyennes	Nombre de notes	Moyennes
DANSE	120	8.63	262	10.81
BOXE	70	8.70	77	8.29
JUDO	55	9.55	55	10.11
LUTTE	68	9.70	71	9.32
<i>SPORTS DE COMBAT</i>	<i>193</i>	<i>9.30</i>	<i>203</i>	<i>9.14</i>
ESCRIME	21	7.07	24	9.79
TENNIS	198	8.79	211	10.88
TENNIS DE TABLE	363	7.99	437	8.56
<i>ACTIVITES DUELLES</i>	<i>582</i>	<i>8.23</i>	<i>672</i>	<i>9.33</i>
AVIRON	3	12.33		
CANOE-KAYAK	13	8.92		
CYCLISME	13	8.27		
EQUITATION	8	8.56		
ESCALADE	92	8.99		
GOLF	2	8.25		
HALTEROPHILIE	7	6.79		
HOCKEY	1	8.00		
NATATION SYNCHRO	5	11.90		
PATINAGE ARTISTIQUE	2	13.50		
PARACHUTISME	1	18.50		
PATINAGE DE VITESSE	0			
PLONGEON	6	10.83		
SKI ALPIN / NORDIQUE	15	10.97		
SPORTS SUBAQUA	8	7.88		
TIR A L'ARC	2	8.00		
TIR SPORTIF	0			
TRAMPOLINE	39	8.22		
VOILE ET PLANCHE	9	9.17		
WATER-POLO	15	10.00		
<i>ACTIVITES DIVERSES</i>	<i>241</i>			

DEFINITION DES EPREUVES

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Arrêté du 22 septembre 1989

Le programme est fixé annuellement.

Elles sont constituées par les deux épreuves écrites suivantes :

Note du 4 juin 1992

modifiée par la note de service n° 96-109 du 19 avril 1996 (1)

I. PREMIÈRE ÉPREUVE

Composition portant sur l'éducation physique et sportive : son histoire et ses composantes culturelles.

Durée : quatre heures ; coefficient 4.

Cette épreuve a pour objet d'apprécier les connaissances du candidat concernant l'éducation physique et sportive comme discipline d'enseignement et son histoire en relation avec les activités corporelles et le sport.

La composition doit apparaître comme une production personnelle dans laquelle le candidat n'hésite pas à prendre position. Elle suppose une problématique qui délimite les interrogations posées par le sujet, ainsi qu'une argumentation rigoureuse.

II. SECONDE ÉPREUVE

Composition portant sur la didactique et la pédagogie de l'éducation physique et sportive en relation avec les sciences biologiques et les sciences humaines.

Durée : quatre heures ; coefficient : 4.

Cette épreuve a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à effectuer des choix et à établir des solutions didactiques face aux exigences des situations d'enseignement. Ces démarches seront toujours mises en relation avec des données fournies par les sciences biologiques et humaines.

EPREUVES D'ADMISSION

I. PREMIÈRE ÉPREUVE : ÉPREUVE SUR DOSSIER

Arrêté du 22 septembre 1989

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier réalisé par le candidat. Le jury formule la ou les questions pour l'exposé du candidat à partir des documents figurant au dossier. L'épreuve permet au candidat de démontrer :

- Qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au collège et au lycée ;
- Qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines ;
- Qu'il a réfléchi à la dimension civique de tout enseignement et, plus particulièrement, de celui de la discipline dans laquelle il souhaite exercer ;
- Qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- Qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.

Durée de la préparation : une heure.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : vingt minutes maximum ; entretien : quarante minutes maximum).

Coefficient 4.

Note du 5 octobre 1993

... il est expressément rappelé que le dossier, préparé par le candidat, qui sert de support à l'épreuve ne donne pas lieu à notation. Seuls, l'exposé fait par le candidat sur la base de ce dossier et l'entretien avec le jury qui le suit, sont notés.

Note du 15 octobre 1993 modifiée par la note de service n° 96-109 du 19 avril 1996 (1)

Cette épreuve a pour but de s'assurer que le candidat connaît les données relatives à l'organisation et à la mise en oeuvre de l'enseignement de l'EPS, dans les établissements scolaires du second degré. En effet, les connaissances et les savoirs en éducation physique et sportive portent essentiellement sur l'Homme et plus particulièrement sur l'enfant et l'adolescent ainsi que sur leur motricité. C'est pourquoi le corpus de connaissances exigibles au CAPEPS et la détermination, finalement, des contenus d'enseignement, ne peuvent être dissociés entièrement de l'élève et de son environnement.

Il est attendu du candidat qu'il fasse la preuve de connaissances portant à la fois sur les finalités de la discipline, les programmes, les contenus d'enseignement, les acquisitions attendues des élèves. Les questions déterminant le thème de l'exposé comme celles intervenant au cours de l'entretien porteront sur la mise en relation des différents éléments à prendre en compte pour effectuer des choix et élaborer un enseignement d'EPS au regard d'une population scolaire donnée.

Ces questions prennent appui sur le dossier présenté par le candidat.

Afin de répondre aux finalités de cette épreuve et aux attentes du jury, ce dossier comprendra les documents relatifs à l'organisation de l'enseignement de l'EPS dans un établissement scolaire du second degré, c'est-à-dire :

- Le projet d'établissement ;
- Les caractéristiques des élèves de deux à trois classes de niveaux différents de cet établissement ;
- Le projet pédagogique d'EPS faisant état notamment des données relatives aux choix des contenus d'enseignement dans le cadre de l'application des programmes.

Ces documents seront pour les deux parties de l'épreuve - l'exposé et l'entretien - un support d'autant plus pertinent qu'ils seront concrets et résulteront d'observations et d'expériences pédagogiques vécues.

Informations d'ordre pratique pour les candidats.

Le volume du dossier, qui restera dans des limites raisonnables, ainsi que sa présentation devront permettre une bonne accessibilité par le jury. A cet égard, les documents qui le composent gagneront à être précis et concis.

Ils seront obligatoirement présentés dans une chemise à trois rabats, sur laquelle seront portés les nom et prénom du candidat en capitales d'imprimerie et déposés au secrétariat du concours par le candidat dès son arrivée au centre des épreuves d'admission.

II. DEUXIÈME ÉPREUVE

Arrêté du 22 septembre 1989

Epreuve consistant en une prestation physique et un entretien relatifs aux groupements d'activités sportives 1, 2, 3 et 4 figurant en annexe I.

Prestation physique :

Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans quatre activités sportives, une dans chacun des groupements 1, 2, 3 et 4 figurant en annexe I.

A titre transitoire, pour les sessions 1990 et 1991, le candidat réalisera une prestation physique dans trois activités sportives prises dans trois groupements différents parmi les groupements 1, 2, 3 et 4 de l'annexe I.

Entretien :

Il porte, au choix du candidat, sur les aspects techniques et didactiques d'une des activités sportives parmi celles retenues pour la prestation physique et fait l'objet d'une extension au groupement auquel appartient cette activité. Il porte, complémentirement, sur une activité choisie par le jury dans l'un des trois autres groupements, parmi les activités non choisies par le candidat. Il peut être étendu au groupement auquel cette activité appartient (durée de l'entretien : quarante-cinq minutes [activité choisie par le candidat : trente minutes ; activité choisie par le jury : quinze minutes]).

Le candidat choisit les activités sportives pour la prestation physique et l'activité sportive pour l'entretien au moment de son inscription.

L'épreuve est appréciée pour moitié sur la prestation physique et pour moitié sur l'entretien (coefficient 6).

Note du 15 octobre 1993
modifiée par la note de service n° 96-109 du 19 avril 1996 (1)

Cette épreuve comprend une prestation physique et un entretien. Elle est appréciée pour moitié sur la prestation physique et pour moitié sur l'entretien.
Coefficient : 6.

Prestation physique

Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans quatre activités sportives, une dans chacun des groupements 1, 2, 3 et 4 figurant en annexe (1).

La note finale attribuée résulte de la prise en compte de l'évaluation effectuée dans chaque activité à raison de 1/5 des points pour chacune des trois meilleures activités et de 2/5 des points pour la moins bonne.

La notation sur 20 pour chacune des quatre activités se fait au 1/2 point près (au point inférieur si une approximation est nécessaire).

1. ATHLÉTISME

La prestation physique est organisée selon la réglementation en vigueur adoptée par l'IAA.F. Elle a lieu sur un stade homologué. Les courses se déroulent corde à gauche (article 161, alinéa 5 du Code international).

La notation sur 20 s'effectue par référence au barème Letessier (8e édition) selon le tableau de correspondance ci-dessous :

N/20	Points Letessier		N/20	Points Letessier	
	Candidats	Candidates		Candidats	Candidates
0	28	21	11.5	37.5	30.5
1	28.5	21.5	12	38	31
2	29	22	12.5	38.5	31.5
3	29.5	22.5	13	39	32
4	30	23	13.5	39.5	32.5
4.5	30.5	23.5	14	40	33
5	31	24	14.5	40.5	33.5
5.5	31.5	24.5	15	41	34
6	32	25	15.5	41.5	34.5
6.5	32.5	25.5	16	42	35
7	33	26	16.5	42.5	35.5
7.5	33.5	26.5	17	43	36
8	34	27	17.5	43.5	36.5
8.5	34.5	27.5	18	44	37
9	35	28	18.5	44.5	37.5
9.5	35.5	28.5	19	45	38
10	36	29	19.5	45.5	38.5
10.5	36.5	29.5	20	46	39
11	37	30			

2. GYMNASTIQUE

2.1. Gymnastique sportive

Le candidat choisit l'une des épreuves suivantes : barre fixe, barres parallèles, saut de cheval, sol.
La candidate choisit l'une des épreuves suivantes : barres asymétriques, poutre, saut de cheval, sol.

2.1.1. Pour les épreuves de barres asymétriques, barre fixe, barres parallèles, poutre et sol, le candidat ou la candidate effectue un enchaînement.

La note sur 20 sera déterminée en fonction du produit de la note relative aux difficultés présentées et de la note d'exécution, selon la table de conversion ci-dessous indiquée :

N/20	Produit : difficultés - exécution		N/20	Produit : difficultés - exécution	
	Sol	Autres agrès		Sol	Autres agrès
20	40	32.5	10	19	16
19	37.5	30	9	18	15
18	35	27.5	8	17	13
17	32.5	25	7	16	11
16	30	23.5	6	14	9
15	27.5	22	5	12	7
14	25	20.5	4	10	5
13	23.5	19	3	8	3
12	22	18	2	6	2
11	20.5	17	1	4	1

La note relative aux difficultés sera établie en additionnant les dix meilleures valeurs des difficultés contenues dans l'enchaînement au sol dont cinq difficultés acrobatiques minimum, et les huit meilleures aux autres agrès. Les difficultés comptabilisées doivent être différentes.

La valeur des difficultés sera déterminée en référence à la grille « UNSS gym 94 » et au code F.I.G. 93 selon le tableau ci-dessous :

Code	Niveau des difficultés				
	A	B	C	D	E
UNSS 94	0.1	0.1	0.2	0.2	
FIG 93	0.3	0.5	0.7	0.9	0.9

En cas de double appartenance à la grille UNSS gym 94 et au code F.I.G. 93, c'est l'appartenance au code F.I.G. 93 qui déterminera la valeur de la difficulté. Les éléments seront considérés isolément sauf pour les liaisons figurant dans le code F.I.G.

La note sur 10 relative à l'exécution tiendra compte des fautes techniques et d'exécution. Chaque difficulté manquante sera pénalisée de un point. Les difficultés non maîtrisées ne seront pas comptabilisées.

Les exigences de combinaison sont celles contenues dans le code UNSS gym 94. Pour chaque exigence manquante, une pénalité de un point sera appliquée sur le produit final.

Les enchaînements seront exécutés sur du matériel aux normes F.I.G. sans utilisation de matériel annexe.

La durée des exercices au sol et à la poutre sera comprise entre cinquante secondes et une minute trente secondes.

L'accompagnement musical est obligatoire au sol pour les candidates.

Chaque candidate fournit une cassette enregistrée (musique au début de la bande et un seul enregistrement par cassette) et prévoit un double de cet enregistrement sur cassette.

2.1.2. Au saut de cheval, le candidat ou la candidate exécute deux sauts différents figurant dans le code F.I.G., édition 1993.

- Candidats : cheval en long, hauteur 1,35 m.
- Candidates : cheval en travers, hauteur 1,20 m.

La notation se fait suivant le code F.I.G. pour les sauts de difficulté B, C et D ; une diminution de 0,5 point est appliquée aux sauts de difficulté A.

La note sur 20 résulte de l'addition des notes obtenues à chacun des deux sauts.

La tenue des candidat(e)s sera conforme à la réglementation internationale.

2.2. Gymnastique rythmique et sportive

La candidate choisit l'une des cinq épreuves du programme suivant : corde, cerceau, ballon, massues, ruban.

La candidate apporte son matériel personnel. Ce matériel est vérifié conformément aux normes de la F.I.G. La candidate doit également apporter son matériel d'accompagnement : cassette (musique au début de la bande, un seul enregistrement par cassette) et prévoir un double de sa cassette. Un magnétophone à cassette est mis à sa disposition pour la durée de l'épreuve.

La prestation s'effectue sur un praticable tracé au sol.

La note sur 20 sera établie en additionnant une note de composition sur 10 et une note d'exécution sur 10.

La note de composition sera établie en fonction :

- De la valeur technique de la composition ;
- De la valeur artistique de la composition.

La valeur des difficultés est déterminée en référence :

- Au code UNSS 93 : DS = 0,20 ;
- Au code F.I.G. 93 : A = 0,30 ; B-C-D = 0,60.

En cas de double appartenance au code UNSS 94 et au code F.I.G. 93, la difficulté prendra la valeur du code F.I.G. 93.

Les exigences de la composition de l'enchaînement, les normes et réglementations afférentes aux engins auront pour référence le code F.I.G. 93.

La note d'exécution sera établie en fonction :

- De la technique à l'engin ;
- De la technique corporelle ;
- De l'exécution rythmique ;
- De l'expression.

En référence aux principes de l'activité et au code F.I.G. 93.

**TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LE NIVEAU
DES DIFFICULTÉS ET LA HAUTEUR DE LA NOTE SUR 20**

Note maximum	Niveaux de difficultés	Exigences minimales
20	4A + 4B + 1C + 1D	Un élément de difficulté par famille corporelle <ul style="list-style-type: none"> • Saut • Equilibre • Pivot
17	4DS + 4A + 2B + 1C	
15	5DS + 3A + 2B	
13	5DS + 3A	
11	5DS	

Une même difficulté répétée plusieurs fois dans un exercice, et de manière identique, ne compte que pour une seule fois.

Chaque difficulté A peut être remplacée par une difficulté B, mais 2 difficultés A ne peuvent pas remplacer une difficulté B ; de même qu'une difficulté B ne peut pas remplacer deux difficultés A, et deux difficultés DS ne peuvent remplacer une difficulté A.

3. NATATION

La prestation physique est organisée en respectant la réglementation de la FINA en vigueur à la date du début des inscriptions.

Pour les épreuves de 100 mètres, en cas de disqualification dans une spécialité autre que « nage libre », le candidat se verra appliquer le barème « nage libre ».

La notation sur 20 s'effectue par référence au barème Letessier (8e édition) selon le tableau de correspondance ci-dessous :

N/20	Points Letessier		N/20	Points Letessier	
	Candidats	Candidates		Candidats	Candidates
0	26.5	23.5	11.5	36	33
1	27	24	12	36.5	33.5
2	27.5	24.5	12.5	37	34
3	28	25	13	37.5	34.5
4	28.5	25.5	13.5	38	35
4.5	29	26	14	38.5	35.5
5	29.5	26.5	14.5	39	36
5.5	30	27	15	39.5	36.5
6	30.5	27.5	15.5	40	37
6.5	31	28	16	40.5	37.5
7	31.5	28.5	16.5	41	38
7.5	32	29	17	41.5	38.5

8	32.5	29.5	17.5	42	39
8.5	33	30	18	42.5	39.5
9	33.5	30.5	18.5	43	40
9.5	34	31	19	43.5	40.5
10	34.5	31.5	19.5	44	41
10.5	35	32	20	44.5	41.5
11	35.5	32.5			

4. SPORTS COLLECTIFS

La prestation physique porte sur des situations de jeu à effectif complet ou réduit en appliquant les règles de jeu du sport collectif considéré. La composition des équipes peut être modifiée par le jury au cours de l'épreuve.

La durée de la prestation physique du candidat n'excédera pas une heure.

L'évaluation dans les cinq sports collectifs tiendra compte des éléments suivants :

- Diversité des zones occupées par le joueur ;
- Mobilité avec ou sans ballon ;
- Changements de rythme ;
- Ajustements spatio-temporels ;
- Aptitude au duel ;
- Perception et exploitation des situations pour le joueur et pour les autres.

La notation sur 20 s'effectue par référence aux niveaux de pratique suivants :

- Niveau national : 20 - 19 - 18 ;
- Niveau interrégional : 17 - 16 - 15 ;
- Niveau régional : 14 - 13 - 12 ;
- Niveau départemental : 11 - 10 - 9 ;
- Niveaux inférieurs : 8 et en dessous.

Entretien

Il porte, au choix du candidat, sur les aspects techniques et didactiques d'une des activités sportives parmi celles retenues pour la prestation physique et fait l'objet d'une extension au groupement auquel appartient cette activité.

Il porte complémentaires sur une activité choisie par le jury dans l'un des trois autres groupements parmi les activités non choisies par le candidat. Il peut être étendu au groupement auquel cette activité appartient.

Durée de l'entretien : quarante-cinq minutes ;
Trente minutes : activité choisie par le candidat ;
Quinze minutes : activité choisie par le jury.

L'entretien porte sur tous les domaines et tous les niveaux de pratique rencontrés dans l'enseignement du second degré.

L'épreuve débute par un exposé du candidat n'excédant pas dix minutes en réponse à une question posée préalablement par le jury. Pour cela, il disposera de quinze minutes de préparation.

L'entretien est noté de 0 à 20.

III. TROISIÈME ÉPREUVE

Arrêté du 22 septembre 1989

Epreuve relative aux activités appartenant aux groupements 5, 6, 7 et 8 figurant en annexe I.

Prestation physique :

Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans une activité appartenant aux groupements 5, 6 et 7 figurant en annexe I.

Entretien :

Il porte sur les aspects techniques et didactiques d'une activité appartenant aux groupements 5, 6, 7 et 8 figurant en annexe I (durée de l'entretien : trente minutes).

Le candidat choisit l'activité retenue pour la prestation physique, d'une part, et pour l'entretien, d'autre part, au moment de son inscription.

L'épreuve est appréciée pour moitié sur la prestation physique et pour moitié sur l'entretien (coefficient 2).

Note du 15 octobre 1993

modifiée par la note de service n° 96-109 du 19 avril 1996 (1)

Cette épreuve comprend une prestation physique et un entretien.

Elle est appréciée pour moitié sur la prestation physique et pour moitié sur l'entretien.

Coefficient : 2.

Prestation physique.

Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans une activité appartenant aux groupements 5, 6 et 7 figurant en annexe I (1).

SPORTS DE COMBAT

La prestation physique est appréciée au cours de combats dans le cadre d'une compétition organisée par le jury conformément aux codes d'arbitrage de la fédération concernée.

Dans le cas où le nombre de candidats serait insuffisant pour organiser les compétitions selon les modalités prévues, il sera fait appel à des opposants extérieurs au concours.

La notation sur 20 s'effectue par référence aux niveaux de pratique suivants :

- Niveau national : 20 - 19 - 18 ;
- Niveau interrégional : 17 - 16 - 15 ;
- Niveau régional : 14 - 13 - 12 ;
- Niveau départemental : 11 - 10 - 9 ;
- Niveaux inférieurs : 8 et en dessous.

Boxe anglaise

La prestation consiste au minimum en trois rounds de deux minutes avec au moins deux adversaires différents.

Boxe française

Pour les candidats et les candidates, la prestation consiste au minimum en quatre reprises de une minute trente avec au moins deux adversaires différents.

Judo

La prestation physique consiste au minimum en trois combats (compétition en poules) d'une durée de quatre minutes pour les candidats et de trois minutes pour les candidates.

Lutte libre

La prestation consiste au minimum en deux combats comportant deux périodes de deux minutes.

ACTIVITÉS DUELLES

Escrime : fleuret

La prestation physique se déroule sous forme de plusieurs assauts. Chaque assaut s'effectue selon le règlement fédéral en vigueur.

Les candidats sont regroupés en poules. Dans le cas où leur nombre serait insuffisant pour organiser l'épreuve selon les modalités prévues, il sera fait appel à des opposants extérieurs au concours.

La notation sur 20 tient compte du résultat à la fin de chaque poule et s'effectue par référence aux niveaux de pratique suivants :

- Niveau national : 20 - 19 - 18 ;
- Niveau interrégional : 17 - 16 - 15 ;
- Niveau régional : 14 - 13 - 12 ;
- Niveau départemental : 11 - 10 - 9 ;
- Niveaux inférieurs (non classés) : 8 et en dessous.

Tennis

La prestation physique consiste en plusieurs rencontres de simple.

La durée d'un match n'excède pas cinq jeux avec jeu décisif à quatre partout.

La notation sur 20 tient compte du résultat acquis à l'issue des rencontres et s'effectue par référence au classement édité par F.F.L.T. selon les niveaux de pratique suivants :

- Première série et début seconde série : 20 - 19 - 18 ;
- Milieu et fin seconde série : 17,5 - 16 - 15 ;
- Troisième série : 14,5 à 11,5 ;
- Quatrième série : 11 à 9 ;
- N.C. : 8,5 en dessous.

Tennis de table

La prestation physique se déroule sous forme d'un tournoi de classement (matches disputés au meilleur des trois sets).

Les candidats sont regroupés en poules constituées, dans la mesure du possible, en fonction de leur niveau. Dans le cas où leur nombre serait insuffisant pour organiser l'épreuve selon les modalités prévues, il sera fait appel à des opposants extérieurs au concours.

La notation sur 20 tient compte des résultats obtenus à l'issue de chaque poule et s'effectue par référence, en fonction de la grille de classement de la F.F.T.T., aux niveaux de pratique suivants :

- Niveau national : 20 - 19 - 18 ;
- Niveau interrégional : 17 - 16 - 15 ;
- Niveau régional : 14 - 13 - 12 ;
- Niveau départemental : 11 - 10 - 9 ;
- Niveaux non classés : 8 et en dessous.

ACTIVITÉS D'EXPRESSION

Danse

La prestation physique se déroule en deux temps :

Premier temps.

Le candidat présente seul une chorégraphie sollicitant les domaines de la composition, de l'exécution et de l'interprétation au service d'une création individuelle qui doit mettre en valeur ses qualités artistiques.

La durée de la chorégraphie est de deux minutes à trois minutes trente secondes.

L'accompagnement est libre : un magnétophone est à la disposition du candidat qui prévoit un double de son enregistrement. Tout autre accompagnement reste sous l'entière responsabilité du candidat.

La surface d'évolution au sol est de 9 m sur 11 m.

Second temps.

Le candidat présente une séquence dansée d'une durée de une minute quinze secondes à une minute trente secondes, créée en un temps limité à vingt-cinq minutes, à partir d'un sujet proposé par le jury.

L'environnement sonore est créé par le candidat ou choisi parmi plusieurs musiques proposées par le jury.

L'évaluation de la prestation physique du candidat porte notamment sur :

- La rigueur de la composition en liaison avec l'argumentation chorégraphique développée et avec le sujet à traiter ;
- La richesse, la maîtrise et la pertinence du vocabulaire technique utilisé ;
- La qualité de l'engagement et de l'interprétation.

La notation sur 20 s'effectue par référence à des prestations de niveau :

- National : 20 - 19 - 18 - 17 ;
- Interrégional : 17 - 16 - 15 - 14 ;
- Régional : 14 - 13 - 12 - 11 ;
- Inférieur : 11 et en dessous.

Entretien.

Il porte sur les aspects techniques et didactiques d'une activité appartenant aux groupements 5, 6, 7 et 8 figurant en annexe I.

Durée de l'entretien : trente minutes.

L'entretien se limite aux domaines et aux niveaux de pratique rencontrés dans l'enseignement du second degré.

L'épreuve débute par un exposé du candidat n'excédant pas dix minutes en réponse à une question posée préalablement par le jury. Pour cela, il disposera de quinze minutes de préparation.

L'entretien est notée de 0 à 20.

Annexe I

Activités sportives d'option prévues pour la deuxième épreuve d'admission et pour la troisième épreuve d'admission du concours externe du CAPEPS :

1. Athlétisme : 100 mètres ; 400 mètres ; 1 500 mètres ; 100 mètres haies ; 110 mètres haies ; disque ; javelot ; poids ; hauteur ; longueur ; perche.

2. Gymnastique :

Gymnastique sportive : barre fixe ; barres asymétriques ; barres parallèles ; poutre ; saut de cheval ; sol ;
Gymnastique rythmique et sportive : ballon ; cerceau ; corde ; massues ; ruban.

3. Natation : 100 mètres brasse ; 100 mètres dos ; 100 mètres nage libre ; 100 mètres papillon ; 200 mètres quatre nages.

4. Sports collectifs : basket-ball ; football ; handball ; rugby ; volley-ball.

5. Sports de combat : boxe anglaise ; boxe française ; judo ; lutte libre.

6. Activités duelles : escrime ; fleuret ; tennis ; tennis de table.

7. Activités d'expression : danse (danse classique ; danses contemporaines).

8. Activités de pleine nature et activités diverses : aviron ; canoë-kayak ; cyclisme (piste) ; cyclisme (route) ; danse sur glace ; équitation ; escalade ; golf ; haltérophilie ; hockey sur glace ; natation synchronisée ; parachutisme ; patinage artistique ; patinage de vitesse ; planche à voile ; plongeon ; saut à ski ; ski alpin ; ski nordique ; sports subaquatiques ; tir à l'arc ; tir sportif ; trampoline ; voile ; water-polo.

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Sujet :

Les finalités et les objectifs de l'éducation physique et sportive ont-ils pris en compte les évolutions culturelles de notre pays de 1945 à nos jours ?

Caractérisé par un libellé clair, le sujet d'écrit 1 de la session 2007 n'en demeure pas moins complexe à analyser. Le nombre de termes clés (finalités, objectifs, évolutions culturelles), leur polysémie, sont autant de facteurs rendant son traitement difficile. En outre, l'intitulé impose au candidat de se positionner au regard d'un type de lien précis « *ont-ils pris en compte* » dont les indicateurs apparaissent au prix d'une réflexion conséquente. Le jury attendait des candidats non seulement qu'ils soient en mesure d'apporter des définitions opérationnelles des concepts fondamentaux, mais encore qu'ils puissent, en prenant appui sur ces dernières, proposer une réponse à la question posée, soutenue par une démonstration argumentée. Or, sans une connaissance précise des textes officiels de la discipline depuis 1945, doublée d'une culture générale d'un bon niveau, l'argumentaire du candidat ne pouvait convaincre le correcteur.

Les définitions des termes clés et les champs de connaissance correspondants

Concernant les *finalités et objectifs de l'EPS*, les définitions d'Hameline¹ offrent une base intéressante et fréquemment utilisée : « *Une finalité est une affirmation de principe à travers laquelle une société (ou un groupe social) identifie ou véhicule ses valeurs. Elle fournit les lignes directrices à un système éducatif et des manières de dire au discours sur l'éducation* ». Les objectifs, quant à eux peuvent être définis comme « *Enoncé d'intention pédagogique décrivant en terme de capacité de l'apprenant, l'un des résultats escompté d'une séquence d'apprentissage* ». Les définitions ainsi posées laissent entrevoir, au-delà des similitudes, le fait que les finalités se distinguent des objectifs de par un plus haut niveau de généralisation. Exposés dans les Instructions Officielles de la discipline, finalités et objectifs peuvent toutefois apparaître sous d'autres appellations, ce qui complexifie d'autant le travail d'analyse. En effet, ce n'est qu'en 1985 que cette terminologie apparaît explicitement. Au préalable, le législateur a employé d'autres termes : « *buts* » en 1945 ou encore « *effets généraux* » en 1959. Quoiqu'il en soit, chaque texte depuis 1945 présente les intentions éducatives générales (relevant de l'école d'une part, de la discipline d'autre part) sur lesquelles il se fonde et par rapport auxquelles s'organisent les programmes. Leur analyse, plus que leur simple citation était bien évidemment attendue par le jury, agrémentée par une réflexion sur les choix de supports pédagogiques en découlant. Dans ce cadre, les candidats qui ont pris le soin de lire les textes de première main, de s'en imprégner, possédaient un avantage certain. Enfin, le candidat pouvait de façon opportune étayer ses propos en se

¹ Hameline (Daniel), *Les objectifs pédagogiques en formation initiale et en formation continue*, Paris, ESF, 1979.

référant à des auteurs ayant analysé les textes : J. Y Nérin, E. Combeau-Mari² ou encore M. Herr³.

Définir de manière juste et pertinente « *Evolutions culturelles* » était une autre attente forte du jury, et pour cette session 2007 un écueil important pour les candidats. La notion de culture⁴, polysémique (en 1952, A. Kroeber et C. Kluckhohn⁵ notaient l'existence de plus de deux cents définitions différentes) nécessitait une véritable réflexion. Or, deux défauts majeurs se constatent dans les copies. Le premier réside dans le fait de ne poser qu'une seule définition de la notion de culture, définition généralement très ouverte en référence à J. Defrance⁶: « *Chaque culture renvoie à l'ensemble des coutumes, des croyances et des systèmes symboliques d'un groupe* » ou encore à M. Develay⁷ « *Ensemble des normes, des règles, des savoirs non génétiquement héréditaires, non produits dans la dialectique spontanée des relations interindividuelles et qui nécessite donc une transmission d'apprentissage et une éducation* ». Le second défaut tient en l'absence d'analyse et d'exploitation de la définition proposée : celle-ci est posée en introduction, et disparaît par la suite du cœur du devoir. Définir « *les évolutions culturelles* » était ici un enjeu majeur, et une clé de la réussite dans l'épreuve. Bien évidemment, le candidat ne pouvait ignorer le sens macroscopique, se confondant presque avec la notion de civilisation, donné à la culture que l'UNESCO libelle de la façon suivante : « *La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits* »⁸ ou que l'on retrouve chez le sociologue Guy Rocher⁹ : « *Un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte* » Mais, il devait être capable, à partir de celle-ci, d'entrevoir différentes réalités sous-jacentes. Les évolutions culturelles renvoient bien évidemment aux transformations fortes des valeurs, des croyances de la société française entendue comme une entité, mais elles font aussi référence à l'existence de particularités d'un groupe social à l'autre. Les bons candidats à la session 2007 ont ainsi évoqué la présence de sous-systèmes culturels repérables au sein d'identités collectives particulières (culture jeune, culture féminine, contre-culture, culture scolaire, culture d'entreprise etc.). Enfin, les évolutions culturelles imposent aussi au candidat de réfléchir à la dynamique de production et de consommation de biens culturels (*les formes d'expression humaine*¹⁰) comme de connaissances dans lesquelles s'inscrivent les

² Combeau Mari (Évelyne), « Lire les TO, » *Revue EPS* n° 240, Mars Avril 1993 ; « Les années Herzog et la sportivisation de l'EP », *Revue Spirales* N° 13- 14 1998 p259- 283.

³ Herr (Michel), « Les TO et l'histoire. Analyse de 3 textes relatifs à l'EP », dans l'ouvrage de P. Arnaud (Pierre), Clément (Jean-Paul), Herr (Michel), *EPS en France, 1920- 1980*, ED AFRAPS, octobre 1989, p281- 293.

⁴ Voir pour une analyse approfondie de la notion : Fleury (Jean), *La culture*, Paris, Bréal, 2002.

⁵ Kroeber (Alfred) , Kluckhohn (Clyde), *Culture: a critical review of concepts and definitions*, 1952.

⁶ Defrance (Jacques), « La place du sport et de l'éducation sportive du corps dans la culture », dans l'ouvrage de Clément (Jean-paul), Defrance (Jacques), Pociello (Christian), *Sport et pouvoirs au XX^{ème} siècle*, Pug, 1994.

⁷ Develay (Michel), *Donner du sens à l'école*, Paris, ESF, 1996.

⁸ Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles/ Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet-6 août 1982.

⁹ Rocher (Guy), *Introduction à la sociologie générale*, tome 1 : L'action sociale, Paris, Seuil, 1968.

¹⁰ Defrance (Jacques), *ibid.*

activités corporelles, mais aussi la production de références scientifiques. Ainsi posé, le cadre dépassait très largement la simple évocation des liens entre le sport et l'éducation physique que certains ont considéré à tort comme l'unique voie de traitement du sujet. Concernant la transformation des valeurs, des croyances, mais aussi de la structure de la société française depuis 1945, les correcteurs attendaient que les candidats ne se cantonnent pas à un descriptif du contexte social, politique ou économique, mais s'appuient sur ce dernier pour mettre réellement en exergue les évolutions. Ceci supposait un travail conséquent de synthèse et d'analyse de l'histoire de notre pays dépassant largement (en l'y incluant naturellement) l'histoire de l'EPS. L'utilisation judicieuse de travaux historiques reconnus, tel le livre de R. Rémond¹¹, ou encore d'ouvrages plus scolaires tel celui de C. Ambrosi, A. Ambrosi et B. Galloux¹² ou ceux de D. Borne¹³, améliorait la crédibilité des affirmations et octroyait une valeur ajoutée aux copies. Les correcteurs appréciaient aussi que le candidat soit en mesure d'utiliser des références telles que les ouvrages de G. Lipovetsky¹⁴, les travaux de N. Elias et E. Dunning¹⁵, ceux d'A. Ehrenberg¹⁶ pour ne citer que certains d'entre eux, et qu'ils fassent preuve dans leurs écrits d'une certaine curiosité historique.

Le traitement du sujet

La mise en évidence de ces définitions ne suffit naturellement pas à une production de qualité. Plus que tout, le sujet invitait le candidat à mettre en rapport *les finalités et objectifs* avec les *évolutions culturelles* à partir du vocable *prendre en compte*. Si, très souvent, un questionnement prometteur est apparu en introduction, les démonstrations n'ont guère été à l'image des questions initialement soulevées. *Prendre en compte* signifie littéralement « intégrer, faire référence à ». Des problématiques centrées à la fois sur le niveau de prise en compte, le degré, ou encore les décalages temporels potentiels, pouvaient amener à des productions riches à condition que ces dernières incluent les différentes dimensions de la notion de culture et, dans le meilleur des cas, s'appuient aussi sur les différences subtiles existant entre finalités et objectifs. En outre, il était essentiel qu'elles soient défendues par un argumentaire dépassant la simple énumération des connaissances. Au-delà de la nécessité d'avoir caractérisé cette prise en compte, le candidat s'approchait de l'excellence en identifiant les enjeux et les explications sous-jacents (politiques, idéologiques).

Les plans retenus ont été dans la majorité construits sur une logique chronologique. Si cette option est naturellement tout à fait valable, il convient de rappeler que les plans thématiques peuvent aussi servir des démonstrations de qualité. Ainsi, envisager de structurer son devoir autour de trois types d'évolution culturelle (les évolutions culturelles larges propres à la société française dans son ensemble en renvoyant au système de valeur et de croyances ; les évolutions culturelles propres à des groupes particuliers ; et enfin les

¹¹ Rémond (René), *Notre siècle. 1918-1988*, Fayard, Paris, 1988.

¹² Ambrosi (Christian), Ambrosi (Arlette), Galloux (Bernadette), *La France de 1870 à nos jours*, Paris, A. Colin, 1997.

¹³ Borne (Dominique), *Histoire de la société française depuis 1945*, A. Colin, 2000.

¹⁴ Lipovetsky (Gilles), *L'ère du vide : essai sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 1983 et *Le bonheur paradoxal : essai sur l'hyper société de consommation*, Paris, Gallimard, 2006.

¹⁵ Elias (Norbert), Dunning (Eric), *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Fayard, 1994 (première édition : 1986)

¹⁶ Ehrenberg (Alain), *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

productions culturelles comme le sport ou les sciences) pouvait, si tant est que le candidat possédait le niveau de connaissances exigé, aboutir à un résultat tout à fait probant. Organisé de manière chronologique, le plan ne pouvait par contre faire l'économie d'une réflexion plus thématique à l'intérieur de chacune des parties. Dans ce cas, le candidat devait, en prenant appui sur les textes officiels¹⁷ de chaque période, analyser le degré de prise en compte des différentes registres d'évolutions culturelles identifiées.

Des pistes de traitement

Reprenant une logique chronologique, **la première partie** pouvait couvrir la période 1945-1967. Ici, le candidat devait s'atteler à démontrer que les finalités rendent compte de manière évidente et explicite des différents registres d'évolutions culturelles que connaît la France au cœur des trente glorieuses, et ce malgré une tentative peu convaincante en 1959.

Ainsi, considérant les évolutions macroscopiques, les multiples productions historiques font état d'une France qui se transforme lentement mais en profondeur durant la IV^{ème}, mais surtout à l'aube de la V^{ème} République. La France sortie meurtrie de la seconde guerre mondiale semble sclérosée sur le plan social : les individus évoluent dans des contextes préétablis, ne leur laissant que peu de mobilité sociale. La base de la sociabilité se structure autour du village, de la famille et de l'Eglise, et les valeurs qui prévalent se concentrent autour du travail, de l'effort, de l'autorité, de l'austérité, de la morale, de la mesure et du contrôle. Au début de la V^{ème} République, la société s'est transformée, dynamisée par la croissance économique, et la foi en la société de consommation : les valeurs d'effort ou de travail se maintiennent, mais elles s'intègrent dans une recherche de performance et de compétitivité devenues les nouveaux dogmes sociaux. Les individus poussés par l'essor du tertiaire, n'hésitent plus à venir s'installer dans les villes, dont les dimensions ne cessent de croître. Dans un tout autre registre, la notion de plaisir, de loisir¹⁸, s'imisce petit à petit comme référent. En prônant un système éducatif rénové de sorte à « *investir à plein profit*¹⁹ », Berthoin entérine ces nouvelles valeurs au sein même de l'école française. Les finalités et objectifs de l'éducation physique rendent parfaitement compte de cette évolution majeure, exception faite du texte anachronique de 1959. Ainsi, le texte du 1^{er} Octobre 1945 mettaient en avant des finalités tournées autour d'une santé normée, hygiénique, d'une « *recherche d'attitudes correctes* » mettant en exergue le poids du modèle, le tout complété par une « *préparation à la vie sociale* ». Foncièrement différent, le texte publié en 1967 innove en accordant à la notion de santé une dimension dynamique, mais aussi en plaçant au premier plan le thème du dépassement de soi, et en accordant à la compétition la valeur d'un moyen pédagogique. La mobilité sociale que ne manque pas d'engendrer cette nouvelle société se retrouve aussi dans le texte de 1967. L'accent est ainsi mis sur l'adaptation de l'individu, mais aussi son sens de la *coopération*, de la *responsabilité* dans des groupes sans cesse mouvants. A contrario, le texte de 1959 semble bien, dès sa publication, en décalage total avec les valeurs en vogue dans la société, et le condamne à une durée de vie limitée : « *Education et la*

¹⁷ Voir Nérin (Jean-yves), *Les instructions officielles et l'EPS au XX^{ème} siècle*, dossier EPS N°44, Paris, éditions revue EPS, 1999. Voir aussi Travaillet (Yves), Tabory (Marc), *Histoire de l'éducation physique, genèse d'une discipline*, Paris, Myt2, 2001.

¹⁸ Dumazedier (Jacques), *Vers une civilisation des loisirs ?*, Paris, Seuil, 1962.

¹⁹ Exposé des motifs du décret n°59-57 du 6 Janvier 1959 portant sur la réforme de l'enseignement public, JORF n°5, 7 Janvier 1959.

correction de l'attitude » comme « *l'éducation respiratoire* » sont ici les finalités centrales et toute référence à la culture sportive reste inexistante.

A considérer les différences pouvant exister au sein de la société française entre les groupes sociaux, il est à constater non un éclatement des formes de consommation culturelle comme cela sera le cas à l'aube des années 1970, mais au contraire, une volonté d'accessibilité de tous à la culture. Ainsi, en 1945, se maintient une France duale, où les classes aisées, possèdent les connaissances culturelles dites d'élite, et la France laborieuse reste, comme le montre R. Rémond²⁰, éloignée des formes de culture les plus prestigieuses. La V^{ème} République, sans pour autant uniformiser toutes les consommations et productions culturelles, tente de permettre à tous l'accès à la culture. En témoigne la création du 1^{er} ministère des Affaires culturelles confié à André Malraux en 1959, « *Le ministère des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de français ; d'assurer la plus vaste audience à son patrimoine culturel ; de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent* »²¹. La fusion des deux cursus scolaires débutée dès 1959 par la loi Berthoin et poursuivie en 1963 entre dans une logique analogue, et donne pour la première fois lors de la publication des Instructions Officielles de 1967 une EPS identique pour tous, le primaire étant, avant la jonction des deux systèmes, régi par des textes différents de ceux du secondaire.

Dans ce contexte d'entrée dans la consommation de masse, les sports deviennent une activité culturelle parmi d'autres, d'autant plus prisée qu'elle correspond et aux valeurs de compétition et de rendement, et à la dimension de loisir qui se répand. Les chiffres retraçant l'évolution des licenciés dans les fédérations ne trompent ici d'ailleurs pas²², la pratique sportive est de plein fouet touchée par un phénomène de démocratisation sans précédent. Le souci d'ouverture à ce nouveau produit culturel, central pour une discipline s'occupant du corps, se retrouve avec acuité en EPS dans les débats comme dans les décisions institutionnelles. Le premier chapitre du texte de 1967, accordent plus de deux tiers de son contenu à défendre l'utilisation des sports au regard de leur importance culturelle « *On ne saurait négliger non plus l'interdépendance qui existe entre les APS et les fondements culturels de notre civilisation. Notre époque est marquée par la croyance dans le progrès matériel et spirituel et le sport moderne participe directement à cette idée, en cherchant non seulement à dégager un type humain dans sa perfection, mais à accroître par la compétition et le travail acharné qu'elle exige, les possibilités de l'Homme* » tandis que les programmations figurant dans un autre chapitre du texte le mettent directement en application. Il ne faut pas non plus ignorer dans la production culturelle les révolutions scientifiques qui touchent les années 60, plaçant au premier plan les découvertes des sciences humaines, l'intérêt porté à la psychologie comme à la sociologie. Les finalités et objectifs de l'EPS retracent une fois de plus cette évolution culturelle : en 1945, que ce soit « *l'éducation respiratoire* » ou encore la « *Vitesse, Adresse, Résistance, Force* » renvoient aux références scientifiques majeures que sont l'anatomie et la physiologie. En 1967, la psychologie est

²⁰ Rémond (René), *Notre siècle. 1918-1988*, Fayard, Paris, 1988.

²¹ André Malraux, décret portant sur l'organisation du Ministère des Affaires culturelles, 1959. Cité dans *Institutions et vie culturelles*, La documentation française, Paris, 1996.

²² Pociello (Christian), *Sport et société*, Paris, Vigot, 1981

mentionnée comme référence dès la première page, et lorsque le texte développe certains objectifs prioritaires, il est fait mention du « *développement des facteurs personnels de la conduite tels que l'émotivité, la faculté de création etc.* ». En outre, les liens entre corps et esprit sont explicitement mentionnés dans le premier chapitre du texte.

Un candidat recherchant un niveau de production élevé pouvait en guise d'ouverture de partie évoquer les acteurs ayant contribué durant les années 1960 à cette évolution majeure de la discipline : les écrits d'Ulmann mettent en exergue les réflexions qui agitent la sphère de l'éducation physique dans les années 1960²³ concernant l'adéquation entre les méthodes et les finalités ; les interventions de Mérand²⁴ portent sur la nécessité d'utiliser le sport, produit culturel, en éducation physique de sorte à donner une véritable éducation aux enfants.

Il était possible de développer **une seconde partie** en prenant appui sur la période débutant en 1967 et s'achevant en 1985-1988 (dates de parution des textes officiels). Le candidat pouvait alors défendre l'idée selon laquelle la société française se transforme de nouveau fondamentalement dans ses valeurs, dans sa perception même de l'individu, ce qui ne manque pas d'avoir des incidences sur les productions culturelles, le tout se retrouvant dans les items et le vocabulaire employé dans les Instructions officielles de l'éducation physique. Il était aussi intéressant de noter que la forme très large et consensuelle des finalités et objectifs, libellés ainsi pour la première fois, masquent parfois une « prise en compte » bien plus problématique dans les mises en œuvre de certaines évolutions culturelles.

Mai 1968 provoque en France une remise en cause fondamentale de l'organisation du pays et des valeurs sociales jusque là dogmatiques sur lesquelles il se fondait : un pays centralisé, un Etat tutélaire, des institutions prégnantes, des principes moraux encore bien ancrés, des individus sous autorité. Cette remise en cause quasi systématique de la vieille France conservatrice aboutit dans les années 1970 à l'éclosion d'une société nouvelle, dont les bases s'érigent autour des droits de l'individu, du respect des différences, de la recherche d'hédonisme, de liberté, en dehors des institutions de tutelle. En mettant en place dès 1969 un programme politique intitulé « Une nouvelle société », Chaban-Delmas ne manque pas de repérer cette évolution majeure. Le septennat de Valéry Giscard D'Estaing laisse aussi entrevoir les transformations sociales : la majorité civile est fixée à 18 ans en 1974, la loi Veil sur l'Interruption Volontaire de Grossesse est votée en 1975. Cette volonté d'ouverture se retrouve bien évidemment dans le système éducatif, où le rapport à l'autorité²⁵ se modifie, comme la place accordée au maître dans la relation pédagogique. De nouvelles méthodes font leur apparition, telles celle de C. Rogers mettant en avant la liberté et l'activité de l'élève. Ce dernier cristallise toutes les attentions, se retrouve placé au centre de dispositif revu pour favoriser la réussite de chacun. La loi Haby de 1975 s'en fait écho, comme le montre son article premier : « *Elle (la formation) favorise l'épanouissement de l'enfant (...)* ». Les textes

²³ Ulmann (Jacques), « Sur quelques problèmes concernant l'éducation physique », *Revue EPS* n° 81, 82, 83, 84, Paris, juillet 1966, janvier 1967.

²⁴ Mérand, « Rapports de l'éducation physique et du sport », *Sport et plein air*, Spécial CPS- FSGT, décembre 1966, pp 65-67.

²⁵ Cette notion d'autorité est étudiée par H. Arendt : Arendt (Hannah), *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972.

de 1985 à 1988 rendent parfaitement compte de cette nouvelle conception générale de la place de l'individu, ici l'enfant, et des nouveaux principes éducatifs que cela engendre. La notion d'élève, entendu dans sa singularité est au cœur du chapitre « *Nature et Objectifs* » du texte de 1985²⁶ comme le prouve le nombre de fois où cette terminologie est utilisée en chapitre introductif. Plus qu'un formatage aux différentes techniques sportives, c'est bien la formation et l'éducation de chacun qui sont recherchées à travers le développement de ses capacités, de ses conduites motrices, de ses ressources (Attali, Saint-Martin)²⁷. A cet égard, le texte de 1986 concernant les lycées paraît tout à fait symptomatique. Lorsque le texte évoque le triptyque « *Se connaître, connaître les autres, connaître les APS* » en tant qu'objectifs, il est mentionné : « *Se connaître, c'est prendre conscience des différences, des particularités, des qualités et des possibilités des uns et des autres* ». La finalité d' « *autonomie* » paraissant dans ce même texte démontre enfin avec force combien l'individu pris dans sa singularité structure les propositions.

Les nouvelles valeurs de la société française des années 1970 permettent à des groupes auparavant totalement minoritaires de se révéler, d'émettre des revendications, de mettre en avant leurs différences, et leurs souhaits. Il en est ainsi par exemple des mouvements féministes, qui bien qu'ayant par le passé déjà existé, retrouve début 1970 une nouvelle vigueur. En témoignent les réflexions sociologiques telles celles de Christine Delphy²⁸, qui dénoncent les mécanismes de la domination masculine à travers une analyse du patriarcat, ou encore les actions médiatiques et visibles de Gisèle Halimi. Les revendications d'égalité des femmes en tant que nouvelle donnée culturelle se retrouvent implicitement dans les textes officiels de la discipline, de par l'absence d'une part de différence faites entre les garçons et les filles, tous rassemblés sous l'appellation « élève » (1985), mais aussi à travers la demande faite aux enseignants de prendre en compte et gérer les aspirations de chacun (1986), et les niveaux d'habiletés de tous (1986). Dans la même logique, les activités physiques d'expression entrent dans les possibles choix lors des épreuves d'EPS du baccalauréat (1983).

A l'image de cette nouvelle société, les productions culturelles évoluent aussi. Que ce soit sur le plan musical, sportif ou cinématographique, les productions comme les consommations culturelles font la part belle à une certaine forme de « contre culture » émanant de groupes, telle la jeunesse, qui ne manque pas d'émettre ses propres revendications. Comme le symbolise parfaitement le concert de Woodstock de 1969 se développe un courant qui refuse l'affrontement et la compétition au profit d'activités de cohésion, ou le corps peut être source d'émotions, de sensations. Dans la sphère sportive, ceci engendre courant 1970 un certain recul des sports dits olympiques (J. Defrance)²⁹ au profit d'activités dites de glisse ou libres comme le montre C. Pociello.³⁰ Les finalités et objectifs de la discipline en évoquant de manière générale « *Accès à la connaissance et à la maîtrise des faits de culture* » (1986) ou plus précisément « *le développement d'habiletés pouvant être réinvesties dans diverses activités : sportives, professionnelles ou de loisir* » (1985) laisse supposer une fois de plus une prise en compte par le législateur de cette nouvelle dimension

²⁶ Voir Nérin (Jean-Yves), *Les IO de l'EPS au 20^{ème} siècle*, Dossier N°44, Revue EPS, Paris, 1999, p96.

²⁷ Attali (Michaël, Saint-Martin (Jean), *L'éducation physique de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2004, pp22_-229.

²⁸ Delphy (Christine), *L'ennemi principal.1. Economie politique du patriarcat*, Syllepse, Paris, 1998.

²⁹

³⁰ Pociello (Christian), *Sport et société*, Paris, Vigot, 1981.

culturelle. Mais, à l'instar d'une réflexion de J. Ulmann en 1966, il faut ici noter que les finalités annoncées ne sont parfois pas suivies de mise en œuvre permettant de les atteindre : les classifications proposées restent centrées sur les sports olympiques.

Une autre dimension de la place prise par le corps dans la société des années 1970 est enfin à souligner. En effet, Mai 1968 a bousculé les principaux tabous, et a accéléré une certaine libération du corps³¹. Ce dernier, auparavant caché est davantage montré à travers une nouvelle mode vestimentaire ou encore sur les plages, lieu de vacances privilégié (A. Rauch)³². « *S'occuper de son corps, en tant que lieu d'identité personnelle et de conquête individuelle, devient une priorité* » écrit à ce titre Y. Travaillot³³. Cette évolution aboutit, dans le domaine des activités physiques à un développement sans précédent des pratiques hygiéniques et d'entretien du corps : la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire voit ainsi son nombre d'adhérents passés de 40000 en 1972 à 240000 en 1980. Bien sûr, il est possible de tisser un lien entre cette nouvelle forme de consommation culturelle et le terme « santé » apparaissant dans chaque texte officiel des années 1980, avec le souci de « se connaître » de 1986 ou encore la place accordée à chaque individu. Mais, comme en ce qui concerne les pratiques de glisse, l'absence de mise en œuvre de ce type remet en cause le degré réel de prise en compte de ce registre d'évolution culturelle.

La dernière partie pouvait être organisée autour de la période la plus contemporaine (1985- aujourd'hui). Elle était l'occasion pour le candidat de montrer qu'une fois de plus les finalités et objectifs de l'éducation physique, par un choix de termes appropriés, par l'accent mis sur telles ou telles dimensions, rendaient compte des évolutions sociales majeures. Mais, en cohérence avec le système éducatif, l'analyse des textes de l'éducation physique laisse entrevoir un interventionnisme plus marqué de la part de la communauté éducative au regard des principaux problèmes sociaux.

Subissant de plein fouet la crise économique amorcée par les deux chocs pétroliers des années 1970, la France entre à la fin du septennat de Valéry Giscard d'Estaing dans une période caractérisée par un taux de chômage de plus en plus haut, et un déclin du niveau de vie d'un nombre sans cesse croissant de français. Ce durcissement des conditions de vie est encore plus perceptible dans les quartiers HLM construits à la hâte dans les années 1960 pour accueillir les nouveaux urbains. Les différents gouvernements qui se succèdent prennent bien évidemment des mesures sociales en conséquence (réévaluation du SMIG en 1981, création du RMI en 1988), mais il n'en demeure pas moins vrai que la fracture sociale devient de plus en plus importante, entre ceux qui subissent les conséquences de la crise et ceux qui en sont protégés. Les répercussions en terme de valeurs, de croyances, d'attitudes sont importantes : les individus ne se détachent pas des institutions comme dans la période précédente, mais les interpellent, les remettent directement en cause, que ce soit l'école, le monde politique, la police ou encore les services de secours. Les liens sociaux entre les différentes franges de la société aux conditions d'existence si différentes se délient, entraînant sans conteste un repli sur soi et un refus de l'étranger, comme en témoigne la création de SOS racisme en 1984. La recrudescence des actes de violence comme la montée des incivilités témoignent en outre du

³¹ Bard (Christine), *Les femmes dans la société française au 20^{ème} siècle*, Paris, A. Colin,

³² Rauch (André), *Vacances en France de 1830 à nos jours*, Paris, Pluriel, 1996.

³³ Travaillot (Yves), « Les français à la conquête de leur corps », *Sciences humaines n°132*, novembre 2002.

malaise social, et des problèmes inhérents aux droits et devoirs de chacun. Cet ensemble d'éléments, considérés comme dangereux pour la pérennité même de la société entraîne courant 90 une prise de conscience politique et scolaire qui se répercute directement sur les textes institutionnels. L'objectif devient alors de rétablir certaines valeurs fondamentales, telles le respect de l'autre dans sa différence ou encore le respect des institutions. Ainsi, est mis en place au lycée en 1998 un nouvel enseignement intitulé « Education civique, juridique et sociale ». Les « initiatives citoyennes » sont mises en place dans le même ordre d'idée en 1998. Les textes propres à l'EPS rendent totalement compte de cette évolution culturelle importante : ainsi, les Instructions Officielles du 18 juillet 1996 place la citoyenneté comme finalité essentielle de l'EPS : « *En offrant des occasions concrètes d'accéder aux valeurs sociales et morales, notamment dans le rapport à la règle, l'EPS contribue à l'éducation à la citoyenneté* ». Cet item reste totalement d'actualité dans les textes du lycée qui préconisent de former des « *citoyens responsables et ouverts, susceptibles de s'intégrer dans une société démocratique* » (2000).

Consécutivement à ces évolutions macroscopiques s'affirment avec force dans les années 80-90 les identités et particularismes régionaux ou nationaux. Les références aux spécificités culturelles régionales n'ont par exemple cessé de s'amplifier au cours des années 1990 (Corse, Bretagne, Pays basque) entraînant une demande croissante de formation dans ces domaines comme le montre la demande en langue régionale ou encore la multiplication des écoles diwan en Bretagne. Le phénomène est analogue vis-à-vis des populations originaires d'un autre pays que la France, et qui sur le sol français font vivre leur différence culturelle. Entendu comme une richesse culturelle française, cette évolution est reprise dans le système éducatif, à condition toutefois que ces particularismes ne servent pas le communautarisme. Ainsi, en EPS, les programmes du lycée mettent en avant « *l'accès au patrimoine culturel* » en ouvrant ce dernier, à travers l'ensemble complémentaire, à des pratiques régionales. Les candidats ne pouvaient ici développer l'ensemble des sous-systèmes culturels envisageables, mais il était très apprécié qu'ils fassent mention au moins de ce phénomène. Si l'école s'ouvre ainsi à différentes formes de culture, elle ne tolère par contre pas que soit remis en cause le principe fondamental sur lequel elle repose : la laïcité. Le problème du voile islamique l'illustre parfaitement, et témoigne aussi d'une certaine forme de choc des cultures.

Si la France traverse une période économique troublée, l'accès à la culture pour tous reste toutefois un véritable credo politique. Dans les faits, il convient de signaler une politique plus que volontariste de Jacques Lang, Ministre de la Culture pour la seconde fois de 1988 à 1993. Mais, cette démocratisation de l'accès aux œuvres culturelles ne doit pas masquer le maintien d'une certaine forme de distinction sociale dans le choix même des consommations³⁴ qu'il est aussi possible de repérer dans les pratiques sportives. Ainsi, si l'enquête de l'INSEP³⁵ de 2000 montre la généralisation de la pratique physique chez les français, elle témoigne aussi de l'importance des activités telles que la marche, la natation ou le cyclisme, comme les statistiques des fédérations montrent la prédominance du football. Or, le champ des pratiques sportives est, comme le démontre C. Pociello³⁶ bien plus étoffé que cela, le

³⁴ Bourdieu (Pierre), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.

³⁵ Mignon (Patrick), Truchot (Lionel) « *Les pratiques sportives en France. Enquête 2000* » MJS INSEP, 2002

³⁶ Pociello (Christian), *Les cultures sportives*, Paris, PUF, 1995.

nombre de pratiques nouvelles ne cessant de s'accroître. Des activités se développent au rythme des attentes des consommateurs : les activités de plein air sous forme de stage de quelques jours telles que la plongée sous-marine, le canyoning ou encore les sorties équestres sont ainsi très en vogue au début des années 2000³⁷, mais réservées à une certaine classe aisée. Les finalités du texte des lycées rend bien compte de la rapidité des évolutions de la sphère sportive lorsqu'il évoque un citoyen « *pleinement acteur et critique dans l'évolution des pratiques culturelles* », mais les conditions de mises en œuvre de l'éducation physique laissent supposer qu'il est difficile de proposer cette gamme d'activités sans cesse renouvelée.

Société du « paraître », la société française des années 1980-1990 accorde au corps une place incontournable dans les relations sociales. Ainsi, différentes recherches³⁸ contemporaines mettent en évidence que la jeunesse, la minceur comme le dynamisme sont des atouts considérables pour tisser des relations et accéder au marché de l'emploi, alors même que les conditions de vie entraînent bien souvent sédentarité et nourriture peu étudiée. Le corps devient quoiqu'il en soit un capital qu'il s'agit de fructifier et de protéger. Cette nouvelle réalité culturelle entraîne un développement croissant des activités d'entretien du corps, ou de coaching personnalisé et peut aboutir à un recours aux solutions médicales telle la chirurgie esthétique. Il est possible de repérer dans les textes du lycée une allusion à ce phénomène : « *Le citoyen est responsable de la conduite de sa vie corporelle pendant sa scolarité et tout au long de sa vie* » et une mise en œuvre à travers les pratiques de stretching, de relaxation, de développement musculaire, de step, dont la simple énumération laisse entrevoir l'importance qui leur est donnée institutionnellement.

Pour conclure

Le jury attendait du candidat qu'il mette à profit des connaissances solides sur le plan des instructions officielles d'une part, sur l'histoire sociale et culturelle de la France d'autre part, et ce en vue d'assumer une démonstration portant sur la nature, le degré de la prise en compte, en EPS, des évolutions culturelles. La précision des connaissances, l'esprit critique et le niveau de culture générale (entendu ici dans son sens individuel et non collectif) a eu sans conteste un impact sur la note, d'autant que le jury déplore une fois de plus une vision simpliste, cloisonnée dans des bornes temporelles sans fondement réel, d'un certain nombre de copies.

³⁷ « La nouvelle France sportive », *Le Monde*, 1^{er} août 2004.

³⁸ Juvin (Hervé), *L'avènement du corps*, Gallimard, 2005 ; Amadiou (Jean- François), *Le poids des apparences*, O. Jacob, 2005 ; Detrez (Christine) *La construction sociale du corps*, Seuil, 2002, chapitre 2

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Sujet :

« Les élèves doivent progressivement maîtriser les techniques et les tactiques spécifiques à chaque activité physique, sportive et artistique. Elles doivent être utilisées au moment judicieux dans des situations caractéristiques de chaque activité. »

Arrêté du 01/07/2002 : extrait de l'annexe aux programmes des lycées, éducation physique et sportive en classe de seconde générale et technologique.

Comment pouvez-vous intégrer ces exigences dans l'apprentissage des activités physiques sportives et artistiques pour les élèves de seconde ?

1 – Situation du sujet dans le contexte du concours.

Le sujet s'inscrit dans une épreuve qui nécessite de mobiliser des connaissances utiles à l'exercice futur de la profession. Bien que ce sujet soit inhabituel dans sa formulation, par la référence entre guillemets à un texte officiel (arrêté), la question formulée ne pose, en soi, pas de problème pour tout étudiant postulant au CAPEPS. S'agissant d'un concours externe, le jury est évidemment sensible au fait que les candidats sont au stade de la pré-professionnalisation.

Il est rappelé que le sujet que doivent traiter les candidats s'inscrit dans une logique définie par des textes délimitant les modalités de l'épreuve et par un programme.

***Modalités :** composition portant sur la didactique et la pédagogie de l'éducation physique et sportive en relation avec les sciences biologiques et les sciences humaines.*

Cette épreuve a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à effectuer des choix et à établir des solutions didactiques face aux exigences des situations d'enseignement. Ces démarches seront toujours mises en relation avec des données fournies par les sciences biologiques et humaines.

Cette logique n'est pas neutre : un candidat qui n'en tiendrait pas compte se mettrait en difficulté. Par exemple, une copie qui n'aborderait le sujet qu'à partir d'un éclairage des sciences humaines serait en décalage avec les modalités qui précisent que cet éclairage doit être double.

***Programme :** l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré : les compétences et connaissances enseignées; les processus d'acquisition : apprentissage, motivation, émotion, évaluation; l'intervention de l'enseignant; éducation physique et sportive et santé.*

Remarques :

- il ne s'agit pas de commenter ou seulement de discuter autour de concepts mais bien de faire des propositions (*choix* et *solutions*) et de les justifier,
- ces dernières s'inscrivent dans un contexte d'enseignement complexe où s'enchevêtrent différents plans : temporels, niveaux d'intervention (classe, établissement...), ceci grâce aux connaissances relatives aux pratiques d'intervention,

- Enfin, il paraît incontournable pour les candidats, en référence aux « modalités » du concours, de maîtriser des connaissances tant dans le domaine des « sciences biologiques » que dans celui des « sciences humaines » afin de les utiliser dans le contexte de la « didactique et de la pédagogie de l'éducation physique ».

2 - Traitement du sujet : connaissances et contenus en réponse au sujet

2.1 - Quelques remarques préliminaires

Nous voudrions formuler une série de remarques pour, à la fois, souligner la complexité du sujet mais également nous interroger sur l'accessibilité présumée des champs de connaissances, en lien avec les techniques et les tactiques spécifiques aux Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA), au regard du cursus universitaire en Sciences et Techniques des APS (STAPS).

Le sujet comporte donc deux parties avec d'une part une citation extraite des programmes de seconde générale et technologique et d'autre part une question. La difficulté réside dans la capacité du candidat à répondre à cette question tout en incorporant des éléments issus de l'analyse de l'extrait du programme. Cette structure emboîtée du libellé du sujet demande aux candidats un effort pour le recomposer afin de pouvoir le traiter dans son ensemble. La complexité est d'autant plus grande qu'il s'agit d'établir des liens entre un texte normatif, prescriptif et l'intervention d'un enseignant nécessairement contextualisée (« Comment pouvez-vous... ? »).

De plus, les nombreux termes clés à analyser renvoient à une réflexion autour de la quasi-totalité des axes du programme du concours. En effet, le traitement du devoir ne peut faire l'économie d'un détour par une analyse des techniques et des tactiques en tant que connaissances à acquérir par les élèves de seconde, les processus d'acquisition au regard de l'apprentissage des APSA et l'intervention de l'enseignant.

Enfin, l'Education Physique et Sportive (EPS) est explicitement mentionnée uniquement à travers la référence aux programmes de la discipline. Il est alors nécessaire de resituer la place de l'apprentissage des APSA au sein de l'enseignement de l'EPS. Toutefois, cette volonté de recontextualisation (le pourquoi) ne doit pas être faite au détriment des réponses spécifiques à apporter au sujet (le comment).

La familiarité des étudiants STAPS avec la question de l'apprentissage des techniques et des tactiques devait faciliter la mobilisation de connaissances dans ce domaine. Or, ce présupposé est contesté à travers, au moins, trois traits relevés dans les copies :

- le recours massif aux références théoriques issues des sciences de l'éducation reléguant au second plan les connaissances produites par les recherches en didactique et en technologie des APSA
- le glissement d'un certain nombre de devoirs vers un traitement des conditions d'apprentissage en général occultant la spécificité des objets à enseigner
- la faiblesse du traitement de la dimension « tactique » et des données théoriques concernant le rapport entre « technique et tactique »

2.2 - Eléments d'analyse du sujet

Au cours de cette partie, nous allons revenir sur les termes clés du sujet. Il s'agit d'une présentation chronologique assortie de commentaires et d'un questionnement.

Les exigences issues de l'extrait de l'annexe des programmes de seconde

Première exigence :

* « *Les élèves doivent progressivement maîtriser...* »

L'enseignant doit déterminer des niveaux de maîtrise, des étapes, des paliers, des éléments de progressivité afin de mettre ses élèves sur la voie du progrès. Pour cela, il devra, entre autre, manipuler la difficulté et/ou la complexité des tâches, solliciter des coordinations motrices de plus en plus élaborées et augmenter la capacité des élèves à interpréter la situation et à détecter les informations utiles pour agir. Cette progressivité étant bien sûr à prendre également en compte sur le curriculum de la 6^{ème} à la terminale.

Nous pouvons distinguer deux logiques sous-tendant le degré de maîtrise des élèves. D'une part une logique « verticale » impliquant la recherche de la plus grande efficacité et efficience dans une tâche donnée et d'autre part une logique « horizontale » insistant sur les réinvestissements inter-tâches par une recherche de diversification des situations.

En outre, la construction, par l'enseignant, de la progressivité des apprentissages techniques et tactiques s'adosse nécessairement à :

- des modélisations de l'APSA et donc à des modalités de découpage de celle-ci,
- des étapes de l'apprentissage et du contrôle moteur,
- l'évolution de ce qui pousse les élèves à agir,
- une conception du processus didactique allant d'une phase d'entrée dans l'activité à une phase de validation en passant par des moments de transformation, de remédiation, de renforcement...

Enfin, la maîtrise progressive des techniques et des tactiques demande aux candidats de s'intéresser aux aspects temporels de l'apprentissage en terme de hiérarchisation/prévision à plus ou moins long terme : la situation, la séance, le cycle, l'année scolaire... Il convient de rappeler que l'année de seconde, en référence aux programmes, vise la stabilisation des apprentissages.

Même si le plus important pour ce sujet est d'articuler ensemble les concepts de *technique* et de *tactique*, le devoir ne peut pas faire l'économie de l'analyse de chacun de ces deux concepts.

* « *...les techniques...* »

Dans le cadre de ce sujet, il est bien sûr indispensable d'analyser le terme de technique. Des définitions sont donc attendues afin de mettre en exergue certaines caractéristiques prégnantes pour l'apprentissage des APSA. Les éclairages particuliers apportés par des auteurs et des champs scientifiques et didactiques divers permettent de circonscrire le terme de technique.

Tout d'abord, la technique peut être envisagée comme un procédé transmissible relevant d'une généralisation, d'une abstraction et d'une modélisation des modes de réponses des pratiquants.

➤ « *Toute technique est la mise en œuvre de moyens en vue d'obtenir un produit ou résultat préalablement déterminé...* » (Leplat, J., Pailhous, J. (1981). *L'acquisition des habiletés mentales : place des techniques. Le travail humain*, 44, 2, 275-282.)

➤ « *La technique corporelle sera entendue... (comme) l'ensemble des moyens transmissibles mis en œuvre pour effectuer le plus efficacement une tâche motrice...* » (Vigarello, G. (1988). *Une histoire culturelle du sport. Techniques d'hier et d'aujourd'hui. Paris, Robert Laffont – EPS.*)

En outre, il convient de resituer la technique dans les champs sociologiques, historiques, anthropologiques, donc culturels, dans une visée d'enseignement, afin de mieux cerner la dynamique d'évolution des solutions trouvées.

➤ « Interroger les situations sportives comme recelant des problèmes, c'est différent que de les interroger comme solutions déjà trouvées. Cette attitude relativise la technique comme une réponse contingente, provisoire, historiquement située » (Goirand, P. (1996). *Plaidoyer pour une technologie culturelle*. In P. Goirand et J. Metzler (Eds). *Techniques sportives et culture scolaire*. Paris, Revue EPS.)

Enfin, la technique peut être étudiée du point de vue de l'activité du sujet valorisant ainsi une centration sur les processus. Il s'agit de mettre en avant les relations entre la technique et le sens de l'action, l'activité adaptative déployée, les ressources mobilisées, le type d'habiletés (ouverte / fermée)...

➤ « La technique est une manière de faire, pas une chose faite...c'est l'activité du sujet qui est technique... la technique est par nature humaine » (Garassino,R. (1980). *La technique maudite*. EPS, 164, 49-53.)

➤ « Les techniques en EPS peuvent être conçues comme des productions adaptatives d'élèves leur permettant au travers d'actes moteurs significatifs de s'extraire d'une motricité spontanée » (Amade-Escot, C. (1994). *Question à....* In *Techniques sportives et EP*, Dossier EPS, 19, Revue EPS.)

➤ « A l'issue de cette revue de la littérature, une double impression se dégage : 1) pour tous les types de tâches, les stratégies des sportifs reposent sur la recherche de régularité, de constance et d'invariance ; 2) en fonction de la demande de la tâche, la nature de ce qui demeure constant ou invariant diffère » (Durand, M., Geoffroi, V., Jacquemond, L. (1993). *Constance et stabilité des tâches, invariance des adaptations motrices et technique sportive*. In JP. Famose (Ed), *Cognition et performance*, 145-164, INSEP.)

➤ La technique entretient des relations étroites avec l'ensemble des ressources que Bouthier (2003) a catégorisé en plusieurs composantes de l'action sportive: la signification sociale des APSA et les motifs d'agir personnels, les capacités décisionnelles, les ressources bioénergétiques et physiques, les phénomènes attentionnels et la maîtrise de soi. (Lafont. L., Bouthier, D. (2003) *Plaisir d'enseigner, désir d'apprendre : techniques corporelles et techniques d'intervention, enjeux et usages en didactique de l'EPS*. In G. Carlier (Ed), *Si l'on parlait du plaisir d'enseigner l'EP*, 85-98, AFRAPS.)

* « ...et les tactiques... »

Nombreux sont les candidats qui ont eu des difficultés à définir le terme de tactique :

➤ « Consiste à résoudre pratiquement et dans le respect des règles en vigueur un grand nombre de problèmes posés par les diverses situations de jeux » (Malho, F. (1969) *L'acte tactique en jeu*. Paris, Vigot.)

Pour autant, afin de dépasser cette définition générique, la plupart des candidats ont tenté de distinguer d'une part la tactique comme la capacité à percevoir, à analyser la situation et à faire des choix pertinents et d'autre part la technique comme l'effectuation de la solution motrice. Ces réflexions se cristallisent, donc, autour de rapports entre activité d'orientation et activité d'exécution, habileté perceptivo-décisionnelle et habileté sensori-motrice, activité exploratoire et activité d'exécution...

L'activité tactique révèle une adaptation en fonction des contraintes de la situation, de l'estimation de ses propres possibilités ainsi que celles offertes par l'environnement et/ou les autres et de sa sensibilité à certains aspects de la pratique.

De plus, la maîtrise progressive de tactiques vise à faire passer l'élève d'une motricité systématiquement réactive à une gestion de la motricité plus prédictive quand cela est possible : logiques de gestion, de régulation, d'anticipation...

Enfin, deux approches complémentaires semblent structurer les décisions tactiques en jeu : l'une fondée sur la mise en œuvre contextualisée de plans, l'autre reposant, plutôt, sur la construction d'événements typiques au cours de l'action et sur les opportunités offertes par la situation.

La mise en relation entre les concepts de *technique* et de *tactique* sera illustrée dans les chapitres « *facteurs de réussite* » et « *la force et la permanence des relations opérationnelles* ».

*** « ...spécifiques à chaque APSA. »**

La spécificité des techniques et des tactiques se trouve à la croisée de diverses logiques :

- celle de l'APSA : logique interne de l'activité, logique d'actions...
- celle des élèves : logique adaptative des élèves, motif d'agir...
- celle de l'enseignant : logique éducative, épistémologie personnelle, théorie privée...

Il est à noter que ces logiques peuvent entrer en contradiction. En effet, par exemple dans l'APSA football (TRAVERS, 1999) certains élèves de seconde vont privilégier des techniques spectaculaires et le duel pour être reconnus dans le groupe de pairs alors que la logique du jeu voudrait qu'ils soient organisés autour d'actions maîtrisées au service de son équipe.

(Travers, M. (1999). *Les deux parties de football : dans le stade et au pied des immeubles*. In H. Héral et P. Mignon (Eds). *Football, jeu et société. Les cahiers de l'INSEP*, 25, INSEP.) ,

Seconde exigence :

Cette seconde exigence doit, bien sûr, être adaptée à chacune des 3 logiques que sont : l'enseignant, l'élève et l'activité.

*** « Elles doivent être utilisées au moment judicieux... »**

L'utilisation à bon escient des techniques et des tactiques renvoie à la compétence c'est-à-dire à un « savoir mobiliser » (Le Boterf, 1994) ne se confondant pas avec les connaissances mobilisables. Pour autant, ce « savoir mobiliser » ne saurait représenter une capacité universelle mais est à mettre en relation avec « les situations caractéristiques de chaque APSA ». En outre, la mobilisation de techniques et de tactiques doit répondre à une réelle nécessité pour le pratiquant. Aussi, l'évaluation du caractère « judicieux » est avant tout une question de points de vue : celui de l'observateur extérieur qui analyse la situation et son évolution ou celui de l'acteur immergé totalement (motricité, cognition, sensibilité, émotion...) dans la pratique.

La mobilisation au bon moment des techniques et des tactiques suppose la construction de scénarios souples à partir des expériences passées, du présent et des projections dans le futur, d'indices de reconnaissance des différentes classes de problèmes tactiques, d'événements typiques associés à une forme de jeu et/ou d'organisation motrice... (Perrenoud, 1997, Construire des compétences dès l'école, ESF éditeur).

*** « ...dans des situations caractéristiques de chaque APSA »**

Il est classique, en psychologie cognitive, de définir la situation comme le système tâche-sujet et son environnement (physique et/ou humain). Le libellé ci-dessus suggère que la situation ne se confond pas avec l'APSA mais en conserve tout de même des traits caractéristiques. Cette construction, par l'enseignant, requiert différentes modalités d'analyse et de traitement des APSA au travers de notions telles que la logique interne, le noyau central du règlement, les problèmes fondamentaux, le sens de l'action pour les élèves... De plus, le candidat ne peut faire l'impasse sur des catégorisations d'APSA rendant compte des aspects essentiels de celles-ci. Le recours à la classification du programme de 2^{nde} en cinq composantes culturelles

de la compétence permet de contextualiser et de finaliser l'apprentissage des techniques et des tactiques.

Enfin, des exemples de situations caractéristiques sont présentés dans le cadre de l'évaluation certificative pour les classes de 2nde.

La question du sujet

*** « *Comment pouvez-vous intégrer ces exigences...* »**

Cette question initiale amène un basculement du côté de l'enseignant. Le « comment pouvez-vous... » appelle des réponses concernant l'opérationnalisation (procédures, mécanismes, méthodes...) des prescriptions contenues dans l'extrait du programme de 2nde tout en tenant compte des contraintes liées à l'enseignement de l'EPS à ce niveau de la scolarité.

*** « *...dans l'apprentissage des APSA...* »**

Il s'agit d'analyser les processus d'acquisition portant sur des objets spécifiés, les techniques et les tactiques, engendrant des transformations dans et par la pratique des APSA. En effet, Schmidt (1993) définit l'apprentissage comme « l'ensemble de processus associés à l'exercice ou l'expérience, conduisant à des modifications relativement permanentes du comportement habile » (*Schmidt, R.A. (1993). Apprentissage moteur et performance, Editions Vigot*)

Cet apprentissage doit permettre, aux élèves de seconde, d'atteindre les compétences, relatives aux APSA, fixées dans les programmes.

Toutefois, l'apprentissage des APSA ne peut se résumer à la maîtrise et à l'utilisation judicieuse de techniques et de tactiques. En effet, « la finalité de l'EPS est de former, par la pratique des APSA un citoyen cultivé, lucide et autonome » (programme de seconde, 2002).

*** « *...pour des élèves de seconde.* »**

Ces élèves de seconde peuvent être caractérisés selon deux niveaux : d'une part au niveau scolaire et d'autre part au niveau du développement.

Au niveau scolaire :

- perte de repères car souvent l'établissement est nouveau donc volonté de retrouver du lien social
- hétérogénéité des vécus et des acquisitions en EPS
- spécificité de la classe de seconde: 2h d'EPS, classe de détermination...

Au niveau du développement :

- Construction identitaire avec et contre:
Exemples : avec le groupe de pairs / contre l'autorité imposée par les adultes (volonté de se sentir autodéterminé) ; parfois également contre les autres et/ou contre soi dans le cadre de conduites à risque
- Caractéristiques biologiques, physiques avec en particulier un écart qui se creuse entre les filles et les garçons ; les « sportifs » et les « non-sportifs »...
- L'image de soi, la confiance en soi et le sentiment de compétence sont à soutenir « situations d'enseignement » (cf. BO du concours).

3. Les erreurs à éviter :

3.1 - Concernant la structure du devoir :

L'introduction d'un devoir est un exercice difficile. Il faut s'emparer des mots clés, les identifier, les définir clairement, les mettre en relation sans aller trop loin dans les

articulations et poser les bonnes questions pour dégager une problématique qui réponde au sujet. Il faut aussi présenter le plan retenu pour articuler les différentes parties du devoir.

Si la formulation d'une problématique est attendue dans un écrit du niveau du CAPEPS, le sujet de cette année associé à un texte officiel de référence, permettait de réduire l'impact de celle-ci. La volonté de forcer le lecteur à accepter coûte que coûte une problématique qui ne s'imposait peut-être pas ici, pouvait aboutir à ce que le rédacteur se détourne ainsi des idées fortes que le concepteur souhaitait voir aborder.

Le correcteur est déçu quand le plan annoncé n'est pas tenu. L'introduction est en effet prometteuse, problématisant le sujet, dévoilant quelques approches en avançant des connaissances et des points de vue d'auteurs, sans aller ensuite, dans le développement du devoir, au bout des pistes évoquées au début. Il faut éviter de proposer au lecteur une analyse et une démonstration dès l'introduction dont il risque d'être privé ensuite. Il peut être aussi reproché aux candidats une introduction trop longue, délayant le commentaire à propos des termes et concepts du sujet sans en percevoir la complexité, ni savoir dégager les idées essentielles et les questions fortes auxquelles il convient de répondre.

Concernant le développement du devoir, le jury a trop souvent constaté un traitement déséquilibré du sujet, ce qui est à mettre en relation certainement avec une mauvaise gestion du temps accordé ou avec un déficit d'arguments. Il n'existe pas de plan type attendu mais le traitement du sujet nécessite que chaque partie soit abordée avec le même soin sans occulter aucune des questions posées. La quantité des arguments et illustrations avancés et la qualité de la démonstration doivent garantir l'intérêt et l'équilibre des différentes parties.

Les correcteurs ont aussi regretté les lourdes articulations des parties entre elles qui, au motif d'introduire et de conclure un chapitre, ne font que paraphraser son contenu.

La conclusion générale du devoir est souvent décevante par les redites qui l'alimentent et le manque d'ouverture véritable et de perspectives offertes au lecteur pour poursuivre sa réflexion sur le sujet.

3. 2 - Concernant le traitement des mots clés :

Le manque d'analyse du sujet et de la question posée est souvent dénoncé (ex : « comment faire acquérir aux élèves techniques et tactiques ? »). De nombreuses copies ont fait l'impasse d'un traitement approfondi des termes du sujet. Trop de candidats ont traité de l'apprentissage en général sans chercher à rattacher ce champ aux exigences de leur commande. Ce souci ou cette volonté de mettre en avant les connaissances acquises (appui sur un cours ou un corrigé de devoir proposé par un professeur) même si celles-ci ne concernent que partiellement le sujet, constitue une erreur trop fréquemment constatée. Le candidat place ses connaissances, souvent plaquées, sans véritable force démonstrative, débouchant sur un traitement partiel et réducteur. Les mots choisis par le concepteur dans la rédaction ont chacun leur importance. Ils ne sont pas retenus par hasard et demandent à être compris, expliqués et mis en relation. Le nombre des mots clés était important cette année et l'ensemble de la formulation assez longue avec une citation des programmes qu'il fallait commenter et exploiter. Le temps réservé à l'analyse du sujet n'a pas été suffisant. Des mots clés de l'intitulé ont été laissés de côté. Des articulations importantes ont été survolées. Les manques ont plus particulièrement concerné les notions de « progressivement », « moment judicieux » et « élèves de seconde ». Quelle que soit la problématique retenue, il fallait répondre au sujet et que les points essentiels soient traités, développés, articulés : « Comment pouvez-vous ? », « intégrer ces exigences » (c'est à dire les deux exigences citées dans tous les aspects qu'elles sous-tendent), « pour des élèves de seconde ». Ces derniers sont trop souvent ignorés ou méconnus. Les tentatives pour prendre en compte les caractéristiques des élèves de seconde et justifier les choix pédagogiques et didactiques des rédacteurs ont été trop rares et n'ont concerné que des généralités sur l'adolescence (ex : « élèves en pleine transformation »). Là encore les

commentaires sont décevants et peu scientifiques. Les caractéristiques de la classe de seconde (souvent qualifiée d'hétérogène) n'ont que trop rarement été évoquées : première étape du lycée, classe de détermination souvent ponctuée d'un échec scolaire ou d'une réorientation, chargée en effectif et ne proposant que deux heures d'EPS.... De plus, les programmes spécifiques de seconde ne sont pas suffisamment connus et ne sont pas précisément cités.

On a pu constater par ailleurs l'occultation de l'une ou l'autre des exigences stipulées par le sujet ou la prise en compte séparée de chacune d'entre elles alors que les meilleures copies réussissent à les mettre en synergie. « L'intégration des exigences » par l'enseignant devait se situer dans le cadre de l'apprentissage des APSA alors que très souvent, les copies la situaient dans le cadre des finalités ou des objectifs généraux de l'EPS.

Une confusion dans la prise en compte du « comment » a été parfois constatée avec un traitement essentiellement centré sur le quoi ou le pourquoi. Le comment devait aborder la mise en œuvre par l'enseignant de sa pédagogie et des choix qu'il devait effectuer, même de manière hypothétique pour ceux qui ne pouvaient pas traiter ce sujet avec des connaissances de type professionnel.

Concernant les techniques et tactiques qui ont été les mots clés les plus largement pris en compte, le jury exprime cependant le regret de ne rencontrer que rarement une mise en tension de ces deux termes. Le discours est plus important à propos des techniques que des tactiques, la démonstration de l'interaction entre les deux est pauvre et peu référée à des types d'APSA particulières.

3. 3 - Concernant les illustrations

Les parties du devoir qui concernent les exemples sont souvent décevantes. Les illustrations proposées pour répondre au comment sont trop souvent banales, superficielles, peu explicatives ou non adaptées au sujet. Elles peuvent être imprécises et trop générales par exemple à propos des techniques et tactiques citées. Il faut éviter à l'inverse de proposer trop de détails dans les situations présentées (dossards, taille des tapis...). Les solutions didactiques et pédagogiques présentées relèvent souvent plus de « recettes magiques » ou de poncifs sans liens directs avec l'idée ou l'argumentaire, ou tout au moins sans liens démontrés et sans contenus identifiés. Le discours purement descriptif et plus encore prescriptif ne démontre rien, ne justifie rien. Ce n'est que lorsque l'on passe au discours de type explicatif, démonstratif, argumentatif, dialectique ou systémique que l'on peut accéder au niveau de traitement dit de « mise en tension ». Le candidat confond parfois illustration et démonstration. Les mises en œuvre, les exemples donnés ou les références avancées doivent être analysés, discutés, critiqués pour pouvoir être exploités.

Le choix des APSA n'est pas toujours pertinent par rapport à la démonstration voulue. Les candidats ont eu des difficultés à parler des situations caractéristiques évoquées dans le sujet et à justifier leurs choix en appuyant leurs démonstrations sur une analyse pertinente.

Une seule activité physique tirée d'un seul groupe d'activités ne pouvait par ailleurs suffire à traiter le sujet et montrer la richesse et la finesse des articulations entre techniques et tactiques.

3. 4 - Concernant les connaissances et références :

Il ne faut pas confondre quantité et qualité des références proposées. Citer ne suffit pas à apporter la preuve. Il faut que les connaissances avancées, citations, propos d'auteurs, soient précis, référencés à des publications datées, compris, expliqués et exploités avec pertinence. Ils n'ont aucun pouvoir magique. Ils ne peuvent être retenus que pour illustrer ou étayer une mise en œuvre, une démonstration, un projet. On ne peut parler de références que si celles-ci éclairent le propos, alimentent et renforcent l'argumentation. Il faut éviter les définitions plaquées, floues, peu opérationnelles, trop souvent rencontrées. Les nombreuses erreurs,

imprécisions et approximations dans les références bibliographiques reflètent souvent un manque de maîtrise des connaissances utilisées et des auteurs cités.

Le devoir ne doit pas non plus se contenter d'être une suite de citations, d'extraits de textes officiels qui sont parfois juxtaposés sans expliquer ni démontrer le lien, laissant au lecteur le soin d'imaginer leur intérêt. Exemple : « *Afin de permettre la réussite de tous ce qui est fondamental en vue d'un bien-être (Allal, 1979), l'enseignant devra adapter son apprentissage aux ressources (Seners, 2002) et provoquer du plaisir qui par la suite entraînera la répétition (Rauch), on le sait les élèves viennent avant tout en EPS pour le plaisir (Marie, 1977)* ». Trop de citations peut tuer la démonstration Le correcteur attend un engagement du candidat, un positionnement. Il ne peut uniquement s'abriter derrière des points de vue d'auteurs, parfois contradictoires, sans jamais s'engager ou préciser sa pensée.

Les connaissances scientifiques sont trop rares et mal exploitées, surtout celles qui concernent la biologie, la physiologie, et plus généralement la motricité. De même, les connaissances institutionnelles sont curieusement insuffisamment avancées. Certains se contentent de citer le numéro du BO sans préciser son contenu pour l'utiliser dans la démonstration et montrer son exploitation. Il arrive aussi que les connaissances et références soient d'un bon niveau mais qu'elles ne répondent pas spécifiquement et uniquement au sujet, étant dans ce cas en décalage avec ce qui était souhaité dans la commande. C'est trop souvent et très largement l'apprentissage qui a été traité dans les devoirs en oubliant le lien précis à établir avec le sujet.

3. 5 - Concernant l'orthographe et la rédaction.

Il n'est pas inutile de rappeler la nécessité de soigner la qualité de la rédaction. Il est attendu d'un candidat se présentant à un concours de la fonction publique de ce niveau, qu'il maîtrise la langue française (Extrait de l'article 5 du cahier des charges de la formation des Maîtres en IUFM : JO du 28-12-2006, BO du 04-01-2007 : « *maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer* ») et sache structurer et organiser son discours pour se faire comprendre. Le manque de soin apporté à l'écriture ainsi que les trop nombreuses fautes d'orthographe ont quelquefois gêné le correcteur justifiant l'octroi de pénalités. L'usage d'un langage trop familier, de tirets, de schémas, de sigles non expliqués, n'est pas acceptable. Il faut aussi éviter de considérer l'EPS comme une personne qui pense, agit, prend des décisions ou orientations.

Un défaut d'achèvement du devoir a aussi été constaté et été pénalisé. Il convient de gérer mieux le temps de l'épreuve pour apporter un soin égal aux différentes parties (écriture bâclée ou illisible, conclusion squelettique...)

4. Facteurs de réussite

Les « bonnes » copies ne relèvent pas toutes des mêmes qualités et les correcteurs ne se déterminent pas à partir de « passages obligés » dans le traitement du sujet mais au regard de qualités d'analyse, de synthèse, de compréhension des enjeux actuels de l'EPS et d'une conception personnelle de l'EPS qui s'inscrit en filigrane au travers des propositions avancées.

Les points forts des bonnes copies peuvent se traduire, entre autre, par :

4.1 - La force et la permanence des relations opérationnelles établies entre les différentes composantes du sujet : les mots-clés : « *techniques et tactiques* », les deux exigences : « *progressivement maîtriser* » et « *moment judicieux...* », le sujet auquel on s'adresse : « *l'élève de seconde* » (et l'adolescent) et le type de réponse attendu à la question « *comment ?* »

Ainsi, commencer par établir une relation de réciprocité et de complémentarité entre les notions de **technique et tactique**, liées à celle de compétence, en l'illustrant dans deux APSA bien

différenciées démontre la pluralité de leurs interférences et semble beaucoup plus judicieux que de s'en tenir à l'affirmation que dans un sport collectif la tactique est subordonnée à un apprentissage technique préalable, ce qui est d'ailleurs discutable.

Exemple : un candidat part des programmes, cite la compétence attendue en seconde, en basket-ball : relation étroite entre défense et contre-attaque, montre la nécessaire articulation de techniques et de tactiques pour déclencher, « au moment judicieux », lors de l'interception (et pas toujours), la contre-attaque en situation authentique de sport collectif (situation caractéristique). Parallèlement, il démontre qu'en course de haies, la progressivité de la maîtrise technique peut s'inscrire dans la continuité de ce que l'élève a acquis en classe de 3^{ème} : maintenir une vitesse de déplacement élevée malgré le franchissement de plusieurs obstacles, en proposant dans un premier temps des parcours courts de 50m, puis d'allonger les parcours et donc le nombre de haies à franchir en se rapprochant des exigences institutionnelles du Référentiel du BAC 2002 ; le travail portera ensuite sur la capacité des élèves à franchir les obstacles des deux jambes (jambe d'attaque droite dans le 1^{er} 150m, puis jambe d'attaque gauche dans le 2^{ème}) ; enfin les élèves devront acquérir une certaine stabilité de leur performance en diminuant les écarts entre chaque course afin d'établir un projet d'acquisition qu'ils pourront proposer lors de l'évaluation certificative.

Ce type de proposition articule les différentes exigences du sujet.

4. 2 - La pertinence de la démarche argumentaire aboutissant à une **réponse nuancée**, en fonction de différents paramètres comme les caractéristiques physiologiques et morphologiques mais aussi psychologiques des élèves de seconde, **étayée par des référents scientifiques** explicitant, par exemple, le processus d'élaboration, de stabilisation et d'automatisation d'un Programme Moteur Généralisé dans l'acquisition d'une habileté motrice précise, **illustrée dans une APSA judicieusement choisie**, en montrant les **limites** mais en la **mettant aussi en perspective par rapport à des finalités plus larges de l'EPS**.

Extrait d'une bonne copie : « Pour stabiliser les techniques et les tactiques, il s'agira d'une part de pratiquer et de répéter : la répétition a un rôle fondamental dans les apprentissages moteurs selon Bertsch et Le Scanff (in Apprentissage moteur et conditions d'apprentissage, 1995) mais aussi de varier les conditions de réalisation. La technique de coordination ou de fixation du PMG demandera une période de « pratique massée et consciente » (selon Schmidt, 1982), tandis que la règle de paramétrisation s'effectuera dans des conditions de « pratique variée et aléatoire. De la sorte, par exemple, pour affiner la conduite de balle au pied en football, en seconde, l'enseignant fera travailler ses élèves sur des parcours avec des plots, sans pression temporelle ; de cette manière ils amélioreront leur technique ; toutefois, pour développer la tactique, l'enseignant les mettra progressivement en pression temporelle et décisionnelle, en faisant du 2 contre 1 (2 attaquants contre 1 défenseur), puis du 2 contre 2, enfin en contexte de match. Dans cette logique de décontextualisation / recontextualisation (Develay) l'élève parvient à la fois à développer des techniques mais aussi à les réutiliser dans un contexte différent. D'ailleurs, selon Famose (Apprentissage moteur et difficulté de la tâche, 1990), la maîtrise d'habiletés complexes dans des contextes simplifiés facilite le transfert de celles-ci vers des contextes plus complexes »

4. 3 - L'adéquation de la réponse apportée à la question « COMMENT intégrer ces exigences » (élaborée à partir d'une analyse systémique de l'ensemble des paramètres du sujet) avec les **prescriptions institutionnelles**, modulée par une **prise de position personnelle**, initiant des **choix** assumés.

La progressivité de la prise en compte des différentes exigences du sujet, intégrées l'une après l'autre à la réflexion, pouvait répondre à une structuration du devoir visant l'affinement et la modulation de propositions de plus en plus construites et pertinentes.

Extrait d'une bonne copie : « Nous faisons l'hypothèse que l'enseignant peut utiliser la pédagogie du projet personnel individualisé qui, non seulement permet d'associer l'élève à la pratique en le rendant plus responsable puisque c'est lui qui, en fonction de ses mobiles, définit ses objectifs et les moyens d'y parvenir, mais aussi contribue à ce que celui-ci ait une meilleure connaissance de lui-même et également une meilleure capacité à réutiliser les tactiques et les techniques. Celui-ci propose un cycle d'Activité Sportive d'Entretien Physique (ASDEP) en seconde affirmant « qu'un cycle d'ASDEP permet d'apprendre un bon usage de son corps. Lors des 4 premières séances de musculation, l'enseignant propose différents exercices en dispensant les règles fondamentales de sécurité. Puis, à la 5^{ème} séance, il interroge les élèves sur leur mobile : certains veulent développer leurs qualités physiques, d'autres souhaitent les entretenir. En fonction de la compétence à atteindre « mobiliser divers segments corporels soumis à une charge personnalisée pour produire des effets attendus en préservant l'intégrité physique (Programme de 2^{nde}, 2002, musculation), il propose aux premiers un travail en concentrique à 80% de leur maximum avec 3 à 5 séries de 3 à 5 répétitions et des récupérations de 3 à 5 minutes ; à ceux qui veulent entretenir leur corps, il propose un travail en concentrique à 25 ou 30% de leur maximum avec 8 séries de 20 répétitions et des récupérations longues. Ce cycle permet aux élèves de développer des techniques de travail et des tactiques : connaissances sur la posture, les trajets du bassin, la position des différents segments ; il permet de développer des connaissances informationnelles (quels sont les muscles qui travaillent), des connaissances sur soi : quels sont les « ressentis » courbatures, transpiration, crispations, ainsi que des savoir-faire sociaux liés à l'entraide et aux conditions de sécurité. »

Ainsi, une prise en considération des élèves, dépassant le simple constat du niveau attendu à l'entrée au lycée mais allant dans le sens de besoins identifiés et propres à cette tranche d'âge, comme point de départ, favorisant l'envie de transformation des élèves et leur inscription dans un cursus de formation finalisé par le baccalauréat, apparaît comme une vision cohérente et dynamique d'une stratégie de formation.

Des enjeux tels que l'autonomie, la construction d'une identité personnelle, la réussite ... peuvent être ainsi affirmés et servir d'axe de réflexion dans la perspective d'un dépassement du sujet.

4. 4 - Enfin, sont privilégiées les copies qui mettent en évidence la **présence d'un fil conducteur** proposé dans la problématique, abordé partiellement et ponctuellement dans la première partie du développement puis jalonnant l'argumentaire de la deuxième partie et s'imposant en troisième partie dans un crescendo de la démonstration, intégrant progressivement toutes les exigences du sujet, fondant alors des propositions originales et convaincantes.

5. Conseils de préparation.

5. 1 - L'approche globale du sujet.

Les candidat(e)s doivent s'entraîner à lire, analyser, déconstruire-reconstruire un sujet en temps contraint. Cet exercice nécessite de partir du sujet tel qu'il est rédigé (et non d'y projeter ce que l'on souhaiterait qu'il soit), de repérer ses mots clefs, d'envisager leur(s) articulation(s) et de ne pas plaquer à tout prix des problématiques ou des plans « passe-partout » qui aboutissent à une production qui survole le sujet.

Rappelons que l'épreuve d'écrit 2 du CAPEPS ne se confond ni avec une question de cours, ni avec un exercice de style visant à placer coûte que coûte des thématiques « incontournables » : - la motivation, le couple risque-sécurité, la pédagogie du sens, la

pédagogie différenciée, le conflit socio-cognitif... et la liste est longue - ou à la mode. A quoi peut bien servir un paragraphe sur « l'estime de soi », ou « le plaisir », alors même que les quatre heures de l'épreuve incitaient, pour un sujet aussi difficile, à aller à l'essentiel ? De ce point de vue, les meilleures copies sont l'œuvre de candidat(e)s qui savent faire des choix, en utilisant les connaissances ciblées et donc en abandonnant la majorité de leur savoir non opérationnel, pour composer un devoir qui répond réellement au(x) problème(s) posé(s).

5. 2 - Les connaissances et références.

Celles-ci sont de 3 ordres : institutionnelles, didactiques-pédagogiques et scientifiques-théoriques.

- Institutionnelles :

Les textes officiels, les compléments de programme sont trop souvent les parents pauvres des copies. Non pas qu'ils ne soient pas présents mais bien plutôt parce qu'ils ne sont pas suffisamment connus et utilisés de façon pertinente.

La connaissance des textes est un minimum pour qui se présente à un concours de recrutement de la fonction publique. Mais au-delà, ces textes jouent aussi le rôle de repères tangibles qui permettent de nourrir une réflexion. De ce point de vue, leur connaissance est une sorte de « parachute » qui permet, certes de façon insuffisante, de faire face à un premier niveau d'exigence et de réflexion. C'est un incontournable qui offre, de plus, la caractéristique de n'être pas « discutable » puisque tout enseignant doit s'y conformer. Ce type de référence est trop souvent inexploité par les candidats.

- Didactiques-pédagogiques :

Les connaissances didactiques et pédagogiques méritent, elles aussi, d'être préparées au mieux. Dans un sujet comme celui de cette session, elles ne peuvent pas être déconnectées du niveau de classe sur lequel porte la question posée. La classe de seconde est une classe-charnière de bien des points de vue. Une fois encore, plaquer des « prêts à penser » sur l'élève générique en oubliant ses particularités à ce niveau d'enseignement c'est, en creux, avouer au correcteur que l'on n'a pas pris la mesure de la singularité du sujet posé et donc passer à côté de ce qu'en attendaient ses rédacteurs.

- Scientifiques-théoriques :

Enfin, s'agissant des connaissances d'ordre scientifique (et/ou théorique), il convient de répéter, qu'en l'occurrence, abondance de bien peut nuire. Mieux vaut un petit nombre de connaissances bien maîtrisées, pertinentes et qui servent la démonstration qu'un cortège de références plus ou moins maîtrisées, livrées telles quelles, de façon expéditive et sans rapport direct avec le sujet. Or les modalités de l'épreuve rappellent que son objet est « *d'apprécier la capacité du candidat à effectuer des choix* ».

5. 3 - Les mises en œuvre.

On sait la difficulté, et particulièrement pour des candidats étant en situation pré-professionnelle, de proposer des illustrations « pertinentes, multiples et diversifiées ». Reste que celles-ci doivent respecter **au moins trois exigences** :

- **La première** est relative au degré de précision des situations proposées. Il ne s'agit pas de présenter dans les moindres détails des « tâches », ou des « exercices », pour un développement qui a sa place pleine et entière dans les oraux et non dans un écrit. Présenter un exemple, cela se travaille. Aller à l'essentiel, montrer, en quelques lignes, ce en quoi cet exemple est pertinent et cela sans entrer dans des détails parasites (nombre de dossiers, de

tapis, de plots, distances ou hauteurs...), tout ceci est nettement perfectible et nécessite un entraînement approprié.

- **La seconde exigence** est relative à la variété des situations proposées. Ce ne sont ni le hasard ni le défaut qui doivent guider les choix des candidat(es). Si l'on prend le cas des différentes APSA utilisées cette année, très rares sont les copies qui précisent pourquoi telle activité est choisie, ce qu'elle apporte de singulier au propos et ce qu'elle démontre par rapport au sujet. D'un point de vue plus global, la complémentarité des différentes APSA n'est quasiment jamais envisagée. Cet aspect a déjà été précisé dans les chapitres 2.2 et 3.3 de ce rapport. Les textes officiels présentent pourtant des groupements. Pourquoi ne pas utiliser cette référence pour diversifier les exemples, les choisir dans des familles complémentaires et montrer en quoi les techniques et tactiques peuvent s'envisager de façon à la fois singulière et commune ? A l'inverse, trop de copies juxtaposent les exemples, dans une logique de cumul et de multiplication, sans jamais considérer leurs liens, sans véritablement montrer l'unité surplombante de la discipline Education Physique. Celle-ci ne serait-elle, pour reprendre un mot fameux, qu'un « *polycopier* » de techniques et tactiques spécifiques ?

- **La troisième exigence** est relative à l'adaptation des mises en œuvre. En effet, il va de soi que proposer des mises en œuvre passe-partout, portant sur des techniques ou tactiques élémentaires ou non appropriées, - que l'on pourrait aussi bien exiger d'un élève de sixième -, tout en spécifiant « pour un élève de seconde » ne fait que révéler au correcteur une carence quant à la connaissance précise du public visé par le sujet. Une fois encore, la connaissance des textes et des caractéristiques d'un adolescent, faute d'une expérience directe avec ce niveau de classe, aurait dû permettre une meilleure adéquation entre situations proposées et exigences disciplinaires.

5. 4 - Mise en forme et syntaxe.

Ces quelques lignes n'ont pas vocation à rappeler ce qu'est la méthodologie de la composition d'écrit 2. Elles tentent de synthétiser ce qui, du point de vue des correcteurs, peut favoriser la présentation et la compréhension des propos tenus par les candidats.

Cette présentation est faite sous forme de points sur lesquels faire porter le travail de préparation.

- Définir les concepts clefs du sujet et utiliser les définitions proposées quitte à les faire jouer.
- Ne pas se contenter de cette étape en introduction. Des définitions livrées telles quelles, sans être reprises ni travaillées dans le devoir, relèvent plus du pensum que d'un moment dynamique et porteur qui engage une véritable réflexion.
- Formuler une problématique, c'est-à-dire un point de vue sur le sujet qui ne soit pas la paraphrase de ce même sujet.
- Structurer le devoir à partir d'un plan explicite... qui ne soit pas, lui-même, la copie conforme de la problématique.
- S'appuyer sur des connaissances référencées (auteur, date, publication) dont on montre qu'elles sont véritablement intégrées. Evoquer uniquement une notion en mettant entre parenthèses le nom de l'auteur censé l'avoir proposée n'est pas recevable.
- Aider le lecteur à se situer lors des transitions des différentes parties du devoir sans pour autant récapituler chaque paragraphe par une conclusion, ni présenter le suivant par une introduction. Pour certaines copies, c'est entre un tiers et presque la moitié du contenu qui porte sur de telles redites. Si la pensée doit avancer, ce n'est pas en récapitulant systématiquement ce qui a été dit que cela peut être fait. Cette stratégie de remplissage n'est pas acceptable. Une fois encore, l'exercice de fluidité se travaille par des routines qui ne se mettent en place qu'en écrivant beaucoup et régulièrement.
- Privilégier les phrases courtes et précises aux longues envolées sans verbe ni ponctuation.

- Faire un effort de synthèse lors de la conclusion, sans toutefois reprendre chaque élément du cheminement. Si la conclusion est le moment privilégié pour faire un bilan, il est aussi le temps d'une certaine prise de recul et, pourquoi pas, d'une forme de prospective qui est absente de trop nombreux devoirs.

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

L'ensemble des épreuves orales d'admission vise à rendre compte des compétences préprofessionnelles attendues d'un futur enseignant d'EPS, amené à exercer ses missions au sein du système éducatif.

1. Définition et sens

L'arrêté du 22 septembre 1989 ainsi que les notes de service du 15 octobre 1993 et du 19 avril 1996 organisent et délimitent la première épreuve d'admission du CAPEPS. Cette épreuve représente un tiers des coefficients des épreuves d'admission et se compose d'un exposé et d'un entretien.

Ces références institutionnelles ont constitué la base du travail du jury lors de ses journées préparatoires et cadrent l'évolution des modalités de passation de l'épreuve.

L'épreuve d'oral 1 exige de **concevoir une démarche d'enseignement pour une classe donnée** ; elle implique d'élaborer et de définir, dans un contexte d'apprentissage identifié et singulier, les conditions d'appropriation des contenus d'enseignement pour des élèves caractérisés par leur pluralité et leur diversité.

Elle incite à une **réflexion sur la contribution des acquisitions disciplinaires à la formation globale de l'élève** et engage le candidat à opérer des choix.

Le lauréat doit faire preuve de sa capacité à mobiliser ses connaissances, à analyser, à prendre position, à se distancier pour situer son action et se projeter dans ses missions, permettant ainsi au jury de recruter un fonctionnaire de l'Education Nationale, concepteur de son enseignement (catégorie A de la fonction publique).

2. Les attentes du jury :

Le candidat, **futur enseignant**, doit s'inscrire dans les problématiques et l'évolution du système éducatif. La conception qu'il a de ce métier doit lui permettre de s'adapter à la diversité et à la complexité du système dans lequel il va agir, et est un élément de compréhension pour le jury des choix faits pour cette épreuve.

Le candidat, **futur enseignant d'EPS**, doit se positionner dans l'évolution de sa discipline. Il est capable de concevoir une démarche d'enseignement qui se fonde sur une analyse problématisée et fonctionnelle du contexte et s'articule avec les références institutionnelles. Celle-ci est ancrée sur un diagnostic permettant de faire des choix, en termes d'acquisitions motrices et non motrices, pour chaque élève d'une classe en EPS.

Ainsi le candidat construit son enseignement en articulant l'ensemble des paramètres susceptibles d'interagir pour créer et/ou développer de nouveaux pouvoirs d'agir chez les élèves. Il se doit d'avoir réfléchi aux indicateurs qui rendront compte de la pertinence de son action et du contexte dans lequel les effets attendus apparaîtront.

Le questionnement du jury porte donc sur les éléments du diagnostic, la cohérence des propositions dans leur structuration et leur planification, ainsi que sur leur validation. Il a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à s'engager dans une analyse de manière distanciée pour définir, préciser, approfondir et diversifier les propos énoncés dans

l'exposé et construits à partir de la question initiale posée par le jury. Pour une interrogation dans l'activité natation pour un niveau de classe donné, le candidat ne pourra faire l'économie d'une réflexion préalable sur le groupe auquel se référeront ses propositions. Sa capacité à prendre position en fonction de l'énoncé de la question est une garantie de sa connaissance des textes institutionnels. Son choix effectué au regard du contexte, il devra alors faire des propositions différenciées qui rendent compte des différents problèmes que les élèves doivent résoudre pour que chacun progresse en lien avec ses ressources.

Le jury constate différents degrés de maîtrise :

- le candidat cite, énonce, évoque des connaissances dans différents champs (institutionnels, contextuels, caractéristiques élèves...) sans lien avec ses propositions.
- Le candidat prélève des éléments contextuels, rend compte de connaissances et les met en lien formel avec ses propositions.
- Le candidat définit et articule les connaissances et éléments contextuels pour expliquer ses choix.
- Le candidat argumente, justifie et approfondit la pertinence et la cohérence de ses choix.
- Le candidat s'engage, problématise, ajuste ses propositions et analyse les effets de sa démarche d'enseignement.

Le jury tient à rappeler que la démarche d'enseignement ne peut s'exonérer de la mise en synergie des trois éléments suivants : les élèves qui apprennent dans une APSA support, un contexte (EPL, classe) qui met en exergue des priorités et un système qui définit des orientations éducatives.

3. les supports de l'évaluation :

a) la question initiale :

Pour la session 2007, la question était la suivante :

En EPS, pour **le groupe / la classe** de (selon le tirage au sort) :

dans l'activité : (selon le tirage au sort) :

vous présenterez les **acquisitions attendues** pour ces élèves au cours d'une pratique effective de 10 heures.

Vous choisirez celles que **vous jugez prioritaires** et proposerez des **contenus d'enseignement** appropriés.

Vous tiendrez compte des éléments figurant dans votre dossier, de l'analyse des caractéristiques des élèves et des précisions éventuelles apportées par le jury (voir ci-dessous).

Il est indispensable de rappeler que la question peut évoluer d'une année sur l'autre, le jury étant souverain pour définir les outils de la session en cours.

b) l'exposé et l'entretien :

Ils forment les deux temps de l'épreuve, sont complémentaires, mais permettent également d'identifier chez le candidat des compétences différenciées.

Dans *l'exposé*, il s'agit pour le candidat de :

- répondre à la question,
- faire des choix crédibles et réalistes au regard des 10 heures d'enseignement,
- maîtriser un cadre théorique qui articule les différents concepts utilisés et dans lequel la relation aux compétences s'impose,
- mettre en synergie les éléments essentiels de complexité de l'acte d'enseigner, afin de présenter sa démarche d'enseignement.

Par ailleurs, cet exposé est également un véritable moment de communication orale : débit, rythme, intonation... servent la clarté de l'exposé.

Dans *l'entretien*, il s'agit pour le candidat de :

- écouter, s'adapter aux niveaux de questionnement,
- analyser dans l'instant, être réactif sans se contenter d'une simple reprise des éléments de l'exposé,
- défendre, motiver, nuancer et/ou enrichir ses choix,
- mobiliser des connaissances, argumenter et problématiser des réponses,
- maîtriser le langage, répondre de façon précise, construite et synthétique.

L'entretien doit être à nouveau l'occasion pour le candidat, dans le cadre d'un échange avec le jury, de révéler ses compétences à choisir dans la complexité, à étayer ses propositions au regard des élèves, des contextes, et de l'institution, à se projeter dans ses futures missions.

Conclusion :

Les candidats de la session 2007 sont apparus aux membres du jury comme préparés pour assurer les exigences de cette épreuve dans sa durée. Les 20 premières minutes ont permis à tous de définir des propositions de contenus d'enseignement plus ou moins pertinents au regard du contexte proposé par le dossier support.

Le jury à l'issue de cette épreuve fait un pari sur les capacités du candidat à investir un établissement scolaire dans le respect des exigences du système, à contribuer à la formation des jeunes qui lui seront confiés et garantissant leur sécurité, leur intégrité physique et celle des autres.

C'est pourquoi il convient de répéter que le seuil d'exigibilité de cette épreuve nécessite :

- des connaissances sur l'activité de l'élève dans l'APSA support,
- une **cohérence** des propos au regard du contexte, des programmes et du système éducatif,
- du **réalisme** et de la **faisabilité** par rapport aux 10 heures effectives,
- **de la crédibilité et de la pertinence** dans les choix d'acquisitions motrices et non motrices préalables à l'élaboration de contenus d'enseignement appropriés et adaptés à la classe.

Choisir c'est renoncer mais cela ne donne pas un statut négatif à ce qui n'est pas retenu.

PRESTATIONS PHYSIQUES ET PRESTATIONS ORALES

PREAMBULE

La volonté affichée d'évaluer la complémentarité des compétences et connaissances des candidats lors des épreuves d'admission a conduit le jury de la deuxième épreuve à déterminer les trois finalités suivantes :

- révéler son engagement personnel dans les pratiques afin de faire valoir son niveau d'expertise en action dans 4 activités physiques sportives et artistiques différentes (APSA)
- exposer ses compétences à concevoir et à organiser des situations d'apprentissage, dans un contexte simulé, en présentant sa démarche d'analyse afin de faire évoluer la prestation motrice de l'élève.
- présenter, débattre, fonder, argumenter ses propositions.

La rédaction de ce rapport s'inscrit dans une réelle volonté de continuité et de complémentarité des rapports des concours précédents, qui restent donc fortement d'actualité.

I-REMARQUES GENERALES SUR LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE

1. LA PRESTATION PHYSIQUE

1.1. Les résultats obtenus par les candidats de la session 2007 témoignent d'un niveau d'ensemble de meilleure qualité quant aux résultats du concours 2006. La moyenne des prestations physiques est de 9.

Trois remarques peuvent être faites à propos des prestations des candidats :

- Les candidats semblent avoir mieux pris en compte les attendus de l'épreuve. La connaissance des codes ou des règlements est mieux assimilée, les rôles que les candidats doivent remplir dans les situations adaptatives proposées relèvent beaucoup moins de l'incertitude ou du hasard. Néanmoins, quelques candidats restent encore en décalage par rapport à leurs possibilités de maîtrise technique ou stratégique. On voit parfois des candidats à la limite des conditions de sécurité d'une pratique.
- D'une manière générale, la **préparation** des candidats aux épreuves physiques révèle une préparation programmée pour arriver à un bon niveau de forme au mois de juin. Malgré tout, quelques prestations physiques restent encore d'un niveau indigent pour ce concours. **La médiocrité de ces performances interroge le jury sur les temps de pratique des candidats tout au long de leur cursus de formation universitaire tant la faiblesse des prestations physiques de certains candidats apparaît incompatible avec le choix de ces candidats à devenir professeur d'EPS.**
- Enfin, il est incontestable que la recherche d'un état de forme est une garantie non négligeable contre les accidents toujours préjudiciables aux candidats dans la réussite au concours.

1.2. Les commentaires de ces résultats.

Comme lors des concours précédents (2005 et 2006), l'harmonisation de la notation de cette épreuve 2 s'opère par une mise en regard entre la valeur 10 des barèmes ou des codes, et la valeur 10 des prestations physiques appréciées.

C'est par le contrôle et la régulation des différentes séries d'une part, et des différentes APSA d'autre part (c'est à dire qu'il s'agit de donner aux candidats les mêmes chances de réussite quelles que soient la série du candidat et l'APSA qu'il choisit) que l'on cherche à maîtriser le principe d'équité entre tous

les candidats.

Ce contrôle des conditions d'évaluation n'empêche pas cependant d'émettre quelques remarques sur les niveaux de prestation des candidats.

Cette année, c'est l'activité hand-ball qui présente la moyenne la plus basse. Ce résultat tient au fait qu'un certain nombre de candidats (et surtout de candidates) a montré un niveau insuffisant dans cette épreuve.

Parmi les activités individuelles, la natation présente encore, comme lors de la session 2006, une moyenne inférieure à la moyenne de l'épreuve.

Enfin dans la comparaison garçons / filles, les filles sont en moyenne moins performantes que les garçons sauf dans le groupement gymnique.

Pour donner aux futurs candidats des indications concernant le choix de leurs spécialités un tableau récapitulatif des moyennes des prestations physiques pour chaque groupement et spécialité est joint en fin de rapport. Ainsi chaque candidat pourra élaborer ses stratégies personnelles de préparation

2. LA PRESTATION ORALE

Les résultats obtenus par les candidats confirment une légère augmentation de la moyenne par rapport à celle de l'an dernier. On peut penser que le nombre de candidats admissibles contribue à augmenter le niveau moyen de cet oral. Il faut donc que les futurs candidats intègrent les conseils et les mises en garde dispensés dans les rapports antérieurs (2004, 2005, 2006) qui restent pertinents.

Cette année, dans ses travaux préparatoires, le jury a porté une attention particulière sur la cohérence du chaînage des différentes phases de l'entretien.

Le champ de l'épreuve porte "sur les aspects techniques et didactiques des activités physiques et sportives" retenues. Sa problématique renvoie à la présentation d'une démarche d'analyse proposée par le candidat qui cherche à fonder la justification de situations d'apprentissage dans un contexte simulé, pour faire évoluer les comportements de l'élève.

La spécificité "polyvalente" des APSA choisies est à considérer comme un support d'étude favorable à l'analyse de certains aspects de la conduite de l'élève, qui va se poursuivre tout d'abord en extension dans le groupement, puis en complémentarité dans un autre groupement d'APSA.

Pour permettre aux candidats d'élaborer des situations d'apprentissage fondées, le jury propose aux candidats de conduire leur réflexion à partir de constats contextualisés sur des " élèves en action dans une leçon d'éducation physique " (aussi bien dans l'APSA choisie que dans l'extension au groupement de cette activité ou encore complémentirement, sur l'activité choisie par le jury dans l'un des trois autres groupements) et de vérifier les connaissances des candidats se rapportant à la démarche d'appropriation menée par l'élève.

L'entretien de cette deuxième épreuve d'admission permet donc aux candidats de révéler la polyvalence de leurs connaissances et compétences pré-requises à l'exercice du métier de professeur d'éducation physique et sportive. De fait, cette épreuve est considérée comme un véritable support d'investigation des savoirs du candidat travaillant sur des groupes d'activités différents, en prenant les situations d'apprentissage comme objet d'analyse.

Ainsi la référence aux programmes scolaires de la discipline (tant au collège qu'au lycée) est un passage incontournable et obligé parce qu'elle permet aux candidats de décrire et d'interpréter des comportements observables d'élèves dans un contexte de pratique donné. Ce travail de description et d'interprétation participe de la justification des propositions didactiques du candidat visant l'évolution des conduites motrices des élèves. Ce cheminement constructif se complète par la prise en compte du versant intégratif des savoirs par les élèves. Autrement dit, la situation proposée doit aussi envisager les façons dont les élèves apprennent. Ce sont donc les mises en relation des connaissances portant sur les

élèves, l'APSA, la démarche d'appropriation par l'élève et les contenus enseignés qui sont garantes de prestations pertinentes, cohérentes et conformes.

L'architecture de l'épreuve oblige les candidats à montrer concrètement leur capacité à faire des propositions finalisées par la transformation des conduites motrices des élèves en articulant des mises en relation allant du spécifique au plus général. Il s'agit donc d'une épreuve où l'éducation physique des élèves se fonde et se démontre dans des contextes différents et complémentaires.

Au delà de ces éléments qui doivent être pris en compte pour se préparer de façon optimale à cette épreuve, le jury souhaite préciser que le classement des candidats s'appuie sur deux enjeux fondamentaux : l'équité et le contrôle des conditions d'évaluation.

Ces deux enjeux se déclinent objectivement de la question initiale jusqu'au protocole d'entretien. Ils exigent du jury la construction d'une culture commune de l'évaluation et le respect indéfectible de la problématique définie pour l'épreuve. Les informations générales qui vont être exposées ci-dessous relèvent de cette logique :

- les moyennes des séries restent stables. Quelle que soit la série de convocation du concours, les candidats sont donc statistiquement évalués de la même manière.
- les moyennes des APSA restent équilibrées entre elles. Les candidats sont donc statistiquement évalués de la même manière quelle que soit l'activité physique, sportive ou artistique retenue.
- L'analyse comparée des prestations d'entretien des filles et des garçons est légèrement favorable aux garçons.
- Enfin pour conclure ces remarques générales sur l'entretien, une analyse comparée des quatre moments de la prestation (exposé – entretien sur le support de l'APSA choisie – extension – activité complémentaire) révèle un équilibre entre ces 4 champs.

Pour que les candidats puissent encore mieux se préparer, une analyse qualitative de la prestation va être détaillée dans les paragraphes suivants.

II – CADRE DE L'EPREUVE

1. Le champ de l'épreuve

Pour rappel :

" En référence au libellé de l'épreuve, deux extraits sont retenus pour schématiser le champ de l'épreuve :

- il (l'entretien) porte au choix du candidat sur les aspects techniques et didactiques d'une des activités sportives parmi celles retenues pour la prestation physique... "
- l'entretien débute par un exposé du candidat n'excédant pas dix minutes en réponse à une question posée préalablement par le jury... "

Pour l'ensemble des activités concernées par cette épreuve, le jury a utilisé un protocole d'interrogation identique, composé d'une question initiale définie à partir d'un libellé type et d'un protocole d'entretien visitant conformément au texte de l'épreuve, l'activité choisie par le candidat, puis l'extension à son groupement et enfin l'activité complémentaire choisie cette fois par le jury dans un autre groupement. Ainsi deux compétences sont évaluées :

- Dans le cadre de l'exposé : répondre en temps contraint, à la question préalable posée par le jury
- Dans le cadre de l'entretien : être capable de mobiliser rapidement les connaissances impliquées dans la justification de son projet d'intervention et de les exprimer en montrant "sa maîtrise des langages" (qualité de l'expression, concision, pertinence et richesse du vocabulaire utilisé...).

2. La problématique de l'épreuve

A partir d'un constat descriptif contextualisé, le candidat doit donc concevoir et organiser une ou des

situations d'apprentissage en justifiant une démarche d'analyse du (des) problème(s) moteur(s) rencontré(s) par l'élève afin de faire évoluer ses conduites adaptatives. La résolution du problème passe par une prise en compte des actions que réalise l'élève, par la mobilisation d'un certain nombre de ses ressources, et par les façons de penser, de raisonner, de réfléchir, de comprendre... qui lui sont proposées. C'est de cette mise en relation entre *l'action que doit faire l'élève, les ressources qu'il doit savoir mobiliser pour faire, et les méthodes d'appropriation qu'il utilise*, que se déterminent les contenus d'enseignement.

3. La question initiale organisatrice de l'entretien

Le texte de l'épreuve rappelle que l'entretien débute par un exposé du candidat " en réponse à une question posée préalablement par le jury ". Celui-ci a donc des attentes clairement identifiées : produire une réponse précise, structurée, contextualisée, spécifique et non un montage préfabriqué qui se trouve vite décalé dans les analyses ultérieures. C'est bien la justification de propositions d'enseignement bâties sur une démarche fondée pour permettre aux élèves de transformer réellement leurs conduites motrices, qui est ici l'enjeu de l'épreuve. Lors de cette session 2007, le jury a retenu une formulation de la question initiale identifiant :

- la classe, (qui permet d'inférer un niveau de développement de l'élève),
- l'activité (A.P.S.A)
- le nombre d'heures réglementaires (en référence aux programmes de la discipline) constituant le vécu antérieur dans l'activité (en multiples de dix heures de pratique effective),
- un constat descriptif pour permettre au candidat de concevoir et organiser des situations d'apprentissage afin d'aider l'élève à mobiliser des connaissances pour résoudre un problème identifié.

4. Le cadre d'investigation

Deux axes d'interrogation sont définis par le texte de l'épreuve : l'axe technique et l'axe didactique. Le jury 2007 a choisi quatre champs d'analyse permettant, à la suite de l'exposé, de prolonger et de compléter l'investigation des connaissances disponibles. Il s'agit de :

- La connaissance liée à l'A.P.S.A,
- La connaissance de l'élève en action dans l'APSA.
- La connaissance de la démarche d'appropriation
- La pertinence des contenus d'enseignement.

Chaque champ d'analyse permet d'explorer les connaissances nécessaires aux transformations visées.

5. Repérage du registre de prestation :

5.1. Evaluation du registre de l'exposé

Les champs d'évaluation de l'exposé prennent en compte :

- La précision et la finesse des constats et des indicateurs
- La richesse des hypothèses proposées
- La pertinence, la précision, la conformité des contenus d'enseignement
- La cohérence du contexte d'apprentissage
- La qualité de la démarche d'appropriation

5.2. Evaluation du registre de l'entretien

Le jury a complété les cinq registres de l'exposé par deux autres champs :

- la richesse et l'efficacité des mises en relation que le candidat propose
- les possibilités d'adaptation et de réajustement.

III - ANALYSE DES QUATRE MOMENTS DE L'INTERROGATION

1. L'exposé

Il est une réponse organisée à la question posée par le jury ; cet exposé par le candidat n'excède pas 10'. Le jury invite donc les candidats à bien repérer le contexte d'enseignement proposé, ainsi que le constat établi pour mener une interprétation d'une transformation visée qui se concrétise par une proposition de situations d'apprentissage où l'élève est véritablement acteur de ses apprentissages. Il est bien évident que la référence explicite aux programmes scolaires est un passage obligé pour justifier ses choix

2. Le questionnement justificatif sur les propositions du candidat

C'est le lieu de l'investigation des connaissances du candidat. Sa fonction est d'inciter le candidat à argumenter ses propositions à partir d'un "constat d'actions", à justifier ses hypothèses de transformation, à préciser ses choix de procédures pour faire apprendre.

3. L'extension

Le temps d'interrogation étant relativement court, l'extension se donne comme fonction principale de vérifier la capacité des candidats à réinvestir une démarche globale d'analyse d'un problème moteur dans le même groupement que l'activité choisie par le candidat. Elle prend souvent comme support de travail une autre activité sportive d'option prévue pour la deuxième épreuve d'admission dans ce même groupement. Ici encore les quatre champs d'analyse (la connaissance liée à l'APSA, la connaissance de l'élève en action dans l'APSA, la connaissance du processus d'apprentissage, la pertinence des contenus d'enseignement), sont utilisés pour apprécier la cohérence, la pertinence, la conformité, l'efficacité voire l'adaptation ou le réajustement des propositions. Bien évidemment, c'est le champ " des compétences propres au groupe " qui doit être le vecteur de cette partie de préparation. Il permet de cerner les transversalités mais aussi de mettre en évidence les spécificités de chaque activité.

4. L'activité complémentaire

Dans cette dernière partie de l'entretien, le jury étend son champ de questionnement vers un autre groupement (que celui de l'activité choisie par le candidat) pour continuer son travail d'investigation de la démarche d'analyse d'un problème moteur.

Comme dans l'extension, le support d'interrogation s'appuie surtout sur une autre activité d'option choisie par le jury (référence à l'annexe 1). Les champs d'analyse évoqués dans le cadre d'investigation servent de références communes aux questionnements. Comme pour la session 2006, les résultats de cette activité complémentaire de la session 2007 ne sont pas en décalage avec les autres moments de l'entretien. Cette évolution révèle chez les candidats un réel désir de maîtriser les supports de travail qui leur serviront dans leur enseignement. A titre de rappel, le jury évoque quelques champs d'investigation utiles aux candidats :

- les connaissances réglementaires et techniques,
- les conduites typiques d'élèves et problèmes caractéristiques rencontrés, pour des temps de pratique antérieurs donnés,
- les ressources énergétiques sollicitées,
- les situations d'apprentissage ou de remédiation adaptées,
- les indicateurs d'évolution ou de transformation,
- les procédures d'apprentissage choisies,
- les objectifs de fin de cycle en cohérence avec les programmes en vigueur

IV - CONSEILS DE PREPARATION :

- S'organiser (matériel, chronomètre, etc..) afin de pouvoir mobiliser rapidement ses connaissances.
- Apprendre "à travailler" la question, à répondre avec précision et concision à une question posée
- Travailler sur des cadres d'analyse "ouverts" de la motricité.
- Parfaire ses connaissances des activités support, du débutant à l'expert, des conduites typiques rencontrées aux différents niveaux de la scolarité du second degré...
- Faire une étude approfondie des programmes scolaires en EPS.
- Maîtriser la logique de construction d'une situation d'apprentissage et des processus s'y référant.

Pour conclure, le jury 2007 invite les futurs candidats à bien repérer les attendus de cette épreuve, à s'engager dans une préparation construite sur la durée de leur cursus universitaire, tant en ce qui concerne les épreuves physiques que les épreuves orales.

ATHLETISME

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

L'appel est effectué à 7h30 sur la piste d'athlétisme pour tous les candidats. Il est impératif d'y être physiquement présent.

Tout retard à cet appel entraîne l'attribution de la note de 0/20 à l'épreuve pratique.

Les premières épreuves commencent à 8h15. Les candidats peuvent débiter leur échauffement plus tôt (les installations ouvrent à 7h). Avant l'appel, l'utilisation des engins personnels est interdite.

Les lancers de poids et de disque se déroulent à l'extérieur de l'enceinte du stade où les candidats seront conduits par le jury.

Les épreuves sont régies par le règlement IAAF avec quelques adaptations spécifiques aux exigences du concours.

La tenue : Bien que n'étant pas obligatoires, les équipements spécifiques sont indispensables à la réalisation d'une bonne performance en athlétisme (par exemple : chaussures avec pointes aux talons pour le lancer de javelot et pour le saut en hauteur, chaussures à pointes pour les coureurs, semelles plates et lisses pour les lancers de poids et disque...). Pour des raisons de sécurité, les bijoux sont déconseillés.

L'échauffement se déroule obligatoirement dans l'enceinte du stade, exception faite pour les lancers de poids et disque pour lesquels il se déroule dans le périmètre réservé autour des aires de lancer.

Le matériel : à l'exception des perches, l'organisation du CAPEPS fournit un matériel de qualité pour les épreuves. Néanmoins, les candidats peuvent apporter leurs engins personnels de lancer. Conformément au règlement en vigueur, ils seront vérifiés par le juge avant l'épreuve (poids et dimensions) et mis à la disposition de l'ensemble des candidats du concours.

Connaissance de l'épreuve : les candidats doivent connaître le règlement IAAF de leur épreuve. Le jury n'est pas autorisé à donner d'informations sur la prestation ni sur le règlement. Dans l'enceinte du stade, ou dans le périmètre réservé aux lancers de poids et de disque, seuls les candidats peuvent se conseiller entre eux (ex: position du pied d'appel par rapport à la planche en longueur, temps de passage sur 1500 m, raison d'invalidation d'un jet en lancer...).

En conclusion :

Nous constatons que certains candidats font le choix d'une épreuve inadaptée à leurs capacités, conduisant à un résultat hors barème. De trop nombreux candidats montrent un niveau de prestation préoccupant au regard des fonctions envisagées, attestant d'une préparation insuffisante.

2. Niveau des prestations

- **Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :**
improvisent leur prestation le jour de l'épreuve.
 - En **saut**, les courses d'élan sont approximativement étalonnées;
 - En **course**, les allures ne sont pas maîtrisées, les postures de départ ne sont pas réglementaires.
 - En **lancer**, les conditions d'efficacité du lancer ne sont pas respectées (placement du bras lanceur, prise d'élan inadaptée).
- **Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :**
Ont pris des repères pour passer leur épreuve (marques d'élan, distance des blocks de départ, protocole de l'épreuve...) et qui se sont présentés équipés en vue d'optimiser leur prestation.

- En **saut**, la course d'élan est étalonnée mais non évolutive, différents rythmes sont présents. Pour la hauteur et la perche, il est constaté un nombre d'essais trop important.
- En **course**, les allures sont maîtrisées et la foulée est adaptée à la course ;
- En **lancer**, l'élan est adapté aux candidats (exemple : la demi-volte en disque), l'élan évolue pendant le concours

- **Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :**

Ont maîtrisé l'épreuve dans toutes ses dimensions grâce à un entraînement sur le long terme leur permettant ainsi l'accès à leur meilleur niveau de performance.

3. Conseils aux candidats

Cette épreuve nécessite une préparation spécifique dans la durée, tant sur le plan technique que celui de la condition physique afin de réaliser une performance optimale. Les candidats doivent maîtriser les aspects techniques, réglementaires et protocolaires de l'épreuve qu'ils ont choisie. La participation à des compétitions peut permettre d'acquérir une meilleure maîtrise, et de vivre une expérience proche de celle du concours.

Nous conseillons aux candidats de se tester dans les différentes épreuves avant d'effectuer un choix définitif.

L'échauffement : la préparation générale est réalisée mais elle semble courte au regard des efforts à produire. La partie spécifique se limite souvent à une répétition de l'épreuve. Pour l'ensemble des épreuves athlétiques, un échauffement antérieur à l'appel semble être un facteur d'amélioration de la qualité de celui-ci.

La **récupération** : peu de candidats récupèrent sur le stade après leur épreuve. Pourtant la réalisation de cinq prestations au meilleur niveau sur quatre jours demande que l'on porte la plus grande attention à la récupération post effort.

Pour les **sauts**, il est recommandé de gérer ses marques pendant le concours.

Dans les **concours**, les derniers essais peuvent être l'occasion d'une prise de risque en vue d'améliorer la performance.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Quelle(s) situation(s) d'enseignement leur proposeriez-vous ?

Vous justifierez vos choix techniques et didactiques en montrant comment vos élèves apprennent.

- 100m, 1^{ère} 3 X 10 heures : vous constatez qu'ils s'écrasent sur leurs appuis à la sortie des starting-blocks.
- Hauteur, 4^e 1 X 10 heures : vous constatez qu'ils retombent sur le premier tiers du tapis.
- Disque, 2nde 3 X 10 heures : vous constatez qu'ils perdent de la vitesse au cours de leur élan.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Connaissance de l'APSA**

Quel est l'intérêt de l'alignement au lancer de poids ?

A quel type de ressources énergétiques le coureur de 400m fait-il appel ?

- **Connaissance de l'élève dans l'APSA**

Quels sont les indicateurs qui vous permettent de dire si votre élève a réussi ?

Quels comportements espérez-vous obtenir quand les élèves auront vécu les situations proposées ?

- **Connaissance de la méthode d'appropriation**

Quels sont les repères extéroceptifs mis en place dans la situation pour aider les élèves à progresser ?

Existe-t-il un lien entre les différentes situations proposées ?

- **Pertinence des contenus d'enseignement**

Quelles ressources pensez-vous solliciter à travers les tâches que vous proposez ?

Justifier le choix des variables de votre situation au regard de votre hypothèse.

1.3 L'exposé

Pour la majorité des candidats, l'exposé constitue le point fort de l'épreuve. Cela révèle un réel effort de préparation.

Néanmoins, certains candidats n'utilisent pas la totalité du temps imparti (10 minutes).

Le jury regrette un décalage entre les hypothèses retenues par le candidat et les situations proposées.

Celles-ci sont souvent plaquées et « passe-partout ».

1.4 Entretien sur l'APSA

L'entretien est l'occasion pour le candidat de faire valoir un argumentaire fondé et référencé.

Il est rappelé que le jury n'a en aucun cas l'intention de « piéger » le candidat, mais de lui permettre d'explicitier la cohérence de sa démarche tout en vérifiant la pertinence de ses connaissances.

D'une manière générale, les candidats ont des difficultés à justifier leurs choix.

1.5 Extension

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de préparer de manière spécifique cette partie de l'oral. En effet, celle-ci exige de la part du candidat de faire preuve de réactivité face au questionnement.

Exemples de questions posées lors de l'extension :

Avec les mêmes élèves (secondes) en vitesse (3 X 10 heures), vous constatez une détérioration des appuis en fin de course, que leur proposez-vous ?

- Question initiale : 4e, 2 X 10 heures en poids : vous constatez une attitude redressée à la reprise d'appui. Phase dite de l'extension : en course de vitesse, les élèves se redressent prématurément au départ, que leur proposez-vous ?

1.6 Complémentaire

Les remarques formulées dans le paragraphe 1.5 s'appliquent tout autant pour la partie « complémentaire » de l'oral.

Exemples de questions posées lors de la question complémentaire

- 1ère 3 X 10 heures en hand-ball : vous constatez que les attaques de vos élèves se terminent toujours dans l'axe central. Que leur proposez-vous ?

- 5^e moins de 10 heures : vous constatez que vos élèves ont des problèmes de relation corps engin dans les lancers rattrapés.

1.7 Remarque

Si la qualité de l'exposé est à noter, le jury constate qu'au fur et à mesure du déroulement de l'épreuve orale, la prestation a tendance à se détériorer. Il est donc important de ne pas se contenter de préparer l'exposé, mais de prendre en compte les quatre parties de l'oral.

1.8 Conseils de préparation

Nous conseillons aux candidats d'(e) :

- Analyser le constat du libellé de la question au regard des caractéristiques des élèves (durée de pratique effective et niveau d'enseignement).
- Décrire et analyser les réponses des élèves dans un contexte précis à partir d'une situation diagnostique et d'identifier leurs comportements.
- Articuler les références programmatiques avec les connaissances techniques et didactiques de l'activité athlétique au travers desquelles le candidat fait un choix clairement explicité.
- Émettre des hypothèses explicatives des conduites motrices des élèves et les hiérarchiser au regard des ressources identifiées en vue de formuler un projet de transformation cohérent.
- Proposer des situations d'enseignement de façon très précise en citant la tâche avec tous les paramètres de celle-ci (but élève, organisation, critères de réalisation et de réussite, variables didactiques...).
- Définir la démarche d'apprentissage et proposer des contenus d'enseignement (repères, décontextualisation -recontextualisation,) pour permettre aux élèves d'apprendre. Construire un aménagement du milieu et/ou placer des observateurs n'est pas suffisant pour faire progresser des élèves.
- Préciser ce que les élèves doivent intégrer pour percevoir qu'ils ont appris et progressé.
- reprendre ce cadre méthodologique pour les autres parties de cet oral qui ne doivent pas être négligées.

GYMNASTIQUE

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

Les candidats de chaque matinée étaient répartis en deux groupes, chacun des groupes ayant au moins 30 minutes d'échauffement . Chaque groupe était scindé en deux, un groupe A et un groupe B. Le groupe B bénéficiant de 5 minutes d'échauffement supplémentaire au moins en fonction du nombre de candidats. Le jury a été satisfait de la tenue vestimentaire adoptée par les candidates. Des efforts de tenue ont été observés chez les candidats bien que certains d'entre eux restent encore très éloignés d'une certaine conformité gymnique dans ce domaine. Il faut rappeler à cet égard que les fautes de tenue vestimentaire sont pénalisées. Pour les filles, le justaucorps, pour les garçons le léotard et le short court de gymnastique au sol et au saut, le sokol aux barres parallèles sont les tenues conformes à la réglementation. Tous les bijoux sont interdits. Les candidats doivent se présenter aux jurys au départ et à l'issue de leur enchaînement. Pour les filles, les chants et paroles sur les musiques sont interdits. De nombreuses candidates ne terminent pas leur prestation en même temps que la musique. Les séries acrobatiques et gymniques sont encore trop souvent non comptabilisées (arrêt, pas intermédiaires, élément gymnique qui lie deux éléments acrobatiques). L'exigence "élément de maintien" n'est pas pris en compte s'il n'est pas maintenu 2 secondes. Lorsque le code FIG ou UNSS précise que l'arrivée est libre, l'élément n'est pris en compte qu'une seule fois. Exemple, saut de mains un pied et saut de mains deux pieds ne comptent qu'une seule fois. Lorsque le code propose des éléments de postures différentes dans une même case, ces éléments sont pris en compte. Exemple: chez les filles, case N° 7.104 roue et roue avec envol sont deux éléments différents. L'exécution a été jugée selon le code UNSS. De nombreux candidats présentent des

éléments non reconnaissables et se lancent dans des réalisations hasardeuses et risquées qui amènent le jury à les déclasser ou ne pas les comptabiliser. Exemple : case N° 1.313 Schuschunova avec un carpe insuffisant ou case N° IV.21 saut de poisson avec une ouverture insuffisante.

2. Niveau des prestations

- ***Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :***

Au sol :

Présentent des éléments avec une exécution très éloignée des exigences techniques de l'activité.

Le jury rappelle à cet égard que la maîtrise de l'exécution reste un aspect fondamental de la gymnastique, garant de la sécurité des candidats. Le jury a pénalisé systématiquement les déplacements non gymniques (marche, bras ballant, arrêts, hésitations...). Le manque de «finition», de rythme, d'harmonie avec la musique pour les filles ont été pénalisés.

Présentent des enchaînements avec moins de 10 éléments codifiés. Les éléments manquants sont le plus souvent des acrobaties. Le jury rappelle qu'il est hasardeux de ne présenter que 10 éléments, un élément très mal réalisé peut ne pas être reconnu et conduire à une pénalisation pour élément manquant. Un élément répété n'est comptabilisé qu'une seule fois mais pénalisé pour fautes d'exécution à chaque présentation. Les répétitions d'éléments gymniques ou acrobatiques supérieures à 2 ont été pénalisées.

Présentent une valeur de difficultés inférieures à 2. Méconnaissent le code de pointage ce qui donne lieu à des enchaînements ne répondant pas

aux exigences de l'agrès et qui témoignent d'une construction anarchique et peu cohérente. Il manque souvent une série acrobatique et /ou gymnique. L'organisation de l'enchaînement ne tient compte, ni du fond culturel de l'activité, ni de la fatigue du candidat.

Au saut de cheval :

Présentent un manque évident de préparation à l'épreuve, montrant ainsi des sauts non reconnus : appui(s) supplémentaire(s), défauts d'angle (voir code), avec des rotations et des envols nettement insuffisants et avec une prise de risque inconsidérée au regard de leurs ressources. Exemple un saut de lune avec pose de la tête sur le cheval, un saut en rondade avec une arrivée latérale ont reçus la note zéro.

Aux autres agrès :

Présentent des difficultés non maîtrisées avec un manque évident de rythme et d'amplitude, auxquelles s'ajoutent des erreurs de choix dans la composition de l'enchaînement.

- ***Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :***

Au sol :

Remplissent les exigences de l'agrès

Ne témoignent pas cependant d'un niveau de difficulté important

Ont une maîtrise de l'exécution relativement satisfaisante. La plupart du temps, ces candidats présentent des enchaînements de 10 à 12 éléments (donc relativement courts) limitant les fautes d'exécution tout en remplissant les exigences demandées.

Au saut de cheval :

Présentent des sauts corrects du point de vue de l'exécution sur une base de performance modeste (amplitude réduite).

Aux autres agrès :

Proposent des enchaînements simples, maîtrisés et bien construits.

- ***Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :***

Utilisent le code de pointage de manière rationnelle et optimale.

Présentent des enchaînements dont l'agencement des éléments répondait à la logique de l'agrès (liaisons dynamiques, et harmonieuses) en même temps qu'il limitait le risque de chute.

3. Conseils aux candidats

Commencer l'enchaînement par les éléments acrobatiques présentant le plus de risque du point de vue de leur maîtrise. Remplir l'exigence de la série acrobatique n'impose pas d'y intégrer les éléments les plus difficiles. Par exemple équilibre roulade-roulade avant peut remplir cette exigence. Choisir des éléments maîtrisés pour assurer la réalisation sans arrêt de la série. Ne pas débiter ou finir son enchaînement par des éléments de maintien. Attacher beaucoup plus d'importance aux éléments de liaison chorégraphique qui permettent de présenter un enchaînement plus harmonieux, en tout cas plus en phase avec l'aspect artistique et esthétique de la gymnastique (notamment dans les changements de direction sur le praticable). Ne pas présenter d'enchaînements trop courts (au sol 10 éléments, aux agrès 8 sont exigés), le manque de maîtrise de l'un d'eux pouvant entraîner sa non reconnaissance par le jury et conduire à pénaliser (exemple : pivot 1 tour et demi déclassé en 1 tour et pénalisé pour le déséquilibre). Exploiter la variété des éléments répertoriés dans les codes pour chercher à augmenter la difficulté de l'enchaînement, condition nécessaire pour obtenir une note convenable. Commencer par sélectionner tous les éléments du code FIG réalisable par le candidat. Tenir compte de l'orientation du mouvement par rapport au jury afin que chaque élément puisse être vu correctement par celui-ci. Ne sont pas pris en compte par le jury les éléments présentés dans l'enchaînement mais non répertoriés dans le code de pointage, même si par ailleurs ils peuvent satisfaire à une exigence de combinaison (exemple pour les garçons : saut carpé écart; pour les filles : saut ciseau, planche écrasée au sol). On rappelle aux candidats au sol que le temps de la prestation doit être compris entre 50 secondes et 1 minute et 30 secondes, les limites de temps sont signalées par une cloche.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Gymnastique Sol :

Avec des élèves d'une classe de 3^{ème} ayant un volume horaire effectif de 3 fois 10 heures, vous constatez : une trajectoire longue et basse lors du salto avant. Quelles situations d'enseignement leurs proposeriez-vous ? Vous justifierez vos choix techniques et didactiques en montrant comment vos élèves apprennent.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

Quels principes mécaniques vont permettre de créer la rotation lors du salto avant ?

Quelles sont les conduites typiques des élèves qui abordent l'apprentissage du salto arrière

Que vont apprendre vos élèves dans cette situation ?

1.3 L'exposé

Nous attendons une analyse du constat établi à partir d'indicateurs qualitatifs. Des hypothèses devront être formulées, desquelles découleront des contenus d'enseignement et des situations en cohérence avec l'hypothèse retenue. Une démarche cohérente devra articuler l'ensemble de l'exposé.

1.4 Entretien sur l'APSA

L'entretien permettra d'approfondir le questionnement et de justifier la pertinence des choix au regard d'une connaissance de l'activité, des textes et de l'élève.

1.5 Extension

Pour un même niveau de classe et un même temps de pratique, pour les candidats comme les candidates, la question porte sur le constat d'un problème moteur observé sur les autres activités du groupement gymnastique choisies parmi : saut, sol, parallèles, fixe, poutre, asymétriques, ballon, cerceau, corde, massues, ruban.

Le candidat est amené à analyser le problème moteur et proposer une démarche pour le résoudre.

1.6 Complémentaire

La question posée est formulée sous la forme d'un constat :

Exemple, en volley ball 5ème, les élèves jouent systématiquement en renvoi direct.

Le candidat est amené à analyser le problème moteur et proposer des hypothèses, une démarche, des situations pour le résoudre.

2. Conseils de préparation

A partir des constats :

Préciser et décrire les comportements des élèves qui répondent au problème moteur évoqué dans la question, l'utilisation de schéma(s) est conseillée. Le candidat doit pouvoir représenter au jury les élèves en action. La définition "générale" de la gymnastique n'a pas d'intérêt si elle n'est pas reliée au problème posé par la question initiale.

Emettre des hypothèses explicatives et les hiérarchiser.

Proposer les transformations attendues (comportements et ressources) qui doivent être référées aux programmes. Concevoir les situations au service des transformations induites par l'analyse antérieure et non comme de simples aménagements matériels, relevant du « prêt à porter » didactique ou du domaine « magique ». Expliquer comment l'élève progresse dans cette situation. et exposer les indicateurs comportementaux précis qui témoignent des transformations obtenues.

Envisager des liens qui permettent d'articuler les situations entre elles en fonction des transformations attendues.

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

Il est important de rappeler quelques points réglementaires :

- Conformément au code FIG en vigueur, la musique doit être enregistrée en début de support sans autre musique à la suite.
- Le nom et le prénom du candidat, l'engin doivent être mentionnés sur le CD et ou la cassette.
- Il est conseillé d'utiliser un compact disque (CD-R) compatible sur tous lecteurs.
- Le candidat doit prévoir un enregistrement de secours sur cassette audio neuve.
- Le jury constate encore trop d'enregistrements défectueux sur cassette et attribue une pénalité de 0.50 point.
- Le jury vérifie la conformité des engins (normes FIG) avant le passage des candidats sur le praticable.

- Trop d'engins ne sont encore pas aux normes principalement le poids des cerceaux et le diamètre des ballons.
- Dans le cas où un candidat n'a pas un engin conforme, il est autorisé à utiliser celui d'un autre candidat ou à concourir avec son engin non conforme, mais sera pénalisé de 0. 50 point.
- Pour les candidates : la tenue doit être réglementaire (code FIG en vigueur).
- -Pour les candidats : la tenue doit être très près du corps (collant, short, maillot sans aucune inscription). Le passage s'effectue pieds nus ou en chaussons de gymnastique.
- Toute tenue non conforme sera pénalisée de 0. 50 point.
- Les candidats disposent d'un échauffement de trente minutes suivi d'un temps de travail individuel sur le praticable de trois minutes.

La prestation du candidat s'inscrit dans le rituel gymnique :

A l'appel de son nom, le candidat se présente, réalise son enchaînement puis salue le jury avant de quitter le praticable.

Le jury constate que bien souvent la position finale n'est pas fixée et synchronisée avec la fin de la musique ; une pénalité de 0. 30 point est attribuée par le jury exécution.

2. Niveau des prestations

- ***Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :***

En composition :

- ont un projet artistique insuffisant.
- effectuent un choix d'engin, de musique et des difficultés inappropriées au regard de leurs ressources et de leurs capacités.
- exploitent peu ou partiellement les paramètres musicaux (musique est un fond sonore) et spatiaux (trajet linéaire, sans variété dans les niveaux et occupation partielle du praticable).
- proposent un enchaînement sans aucune variété : répétition de manipulations simples et symétriques, engin trop souvent statique, les éléments corporels simples (ex: marche et course) sont privilégiés.
- intègrent peu ou partiellement les difficultés des codes FIG et UNSS ainsi que les exigences fixées.

En exécution :

- ne sont pas dans un comportement GR c'est à dire qui ne réalisent pas une association permanente entre le mouvement corporel et l'utilisation de l'engin. (Principe de concordance corps/engin).
- exécutent leur prestation sans engagement gymnique (qualité d'appui, tonicité musculaire et amplitude gestuelle). L'exécution des difficultés techniques corporelles et à l'engin est compromise (maladresses, ruptures de trajectoire, chutes fréquentes...).

- ***Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :***

En composition :

- ont un projet artistique intégrant le projet technique exigé (difficultés et groupe corporel obligatoire)
- ont une composition équilibrée, cohérente, logique et stabilisée (espace et logique des liaisons).
- utilisent certains paramètres musicaux au service de leur projet (accents, tempo, mélodie...)

En exécution :

- ont combiné la logique du maniement de l'engin avec des formes corporelles lisibles mais pas toujours fixées.
- reproduisent, avec plus ou moins de justesse la structure de la musique.

- ***Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :***

En composition :

- ont un projet technique au service du projet artistique.
- exploitent au mieux tous les registres de la composition
- exploitent leur potentiel physique de manière pertinente et au service de leur projet

- jouent sur les paramètres musicaux (expression).

En exécution :

- réalisent des formes corporelles précises et tenues.

- montrent une virtuosité dans la technique de maniement de l'engin.

- interprètent la musique (jouent sur les nuances et la variété des dynamismes).

Remarque : De très légères imprécisions à ce niveau de pratique n'empêchent pas l'obtention de la note 20.

3. Conseils aux candidats

Le candidat doit s'attacher à :

choisir :

- Un engin en adéquation avec ses qualités physiques (détente, vitesse, équilibre, coordination motrice ...)

Par exemple, éviter de choisir la corde sans qualités dynamiques.

L'engin non déformable semble plus adapté à faible niveau de maîtrise.

- Une musique dont le tempo correspond au rythme personnel du candidat et qui soit dans la logique de l'activité.

composer un enchaînement:

- dont la valeur des difficultés est déterminée en référence aux codes de pointage en vigueur (FIG et UNSS).

- La valeur technique sera définie de la manière suivante :

Somme de la valeur des difficultés	Note de Difficultés
1. 80 pt	4 pts
1. 40 pt	3 pts
1 pt	2 pts
0. 60 pt	1 pt
≤ 0. 20 pt	0 pt

- prenant en compte les exigences à l'engin (Groupe Corporel Obligatoire et les Caractéristiques Artistiques Particulières) ainsi que les paramètres de la composition chorégraphique

exécuter son enchaînement :

- en faisant preuve d'un « comportement GR » c'est à dire une maîtrise corporelle en interaction avec la manipulation de l'engin sur la totalité de l'enchaînement (maîtrise des appuis, précisions et tenue des formes corporelles, amplitude gestuelle, respect des plans et des trajectoires de l'engin, des logiques d'enchaînement, expressivité du mouvement, placement du regard.....).

Remarque : Trop d'enchaînements ne prennent pas en compte les Groupes Corporels Obligatoires et les Caractéristiques Artistiques Particulières à l'engin choisi.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

La formulation de la question de l'oral 2 part d'un constat des conduites initiales des élèves.

Exemple de questions posées (dans trois niveaux de pratique) :

Classe de cinquième, engin cerceau, 10 heures : vous constatez qu'ils prennent des risques mais ne les maîtrisent pas.

Classe de quatrième, engin corde, 3 fois 10 heures, vous constatez que l'intégration d'éléments corporels désorganise la manipulation de l'engin.

Classe de terminale, engin ruban, 4 fois 10 heures, vous constatez qu'en quatuor, ils évoluent de manière peu variée entre les formations.

Vous proposerez une ou des situations d'enseignement pour ces élèves en expliquant comment ils apprennent.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

Les questions explorent les différents champs suivants :

- **Connaissance de l'activité :**

Quels sont les différents types d'effets chorégraphiques ?

Quels aménagements mettriez-vous en place pour aborder le lancer roulade avant de rattraper la massue au sol ?

Qu'est ce que le principe de concordance corps – engin en GR ?

- **Connaissance de l'élève :**

Quels sont les comportements typiques des élèves débutants dans la réalisation d'un passage à travers le ruban ?

Quels types de problème l'élève doit gérer lors du passage devant un groupe ?

Quelles hypothèses faites-vous sur les réponses motrices des élèves lors de l'apprentissage du rouler du ballon sur les bras ?

- **Pertinence des contenus:**

Pourquoi choisissez vous ce travail rythmique en massues ?

Sur quels variables pouvez-vous jouer afin de complexifier un rouler du cerceau sur le corps ?

Sur quels variables pouvez-vous jouer afin de simplifier les déplacements lors d'une évolution ?

- **Connaissance des processus d'apprentissage :**

Pourquoi avez vous proposé à cet élève de 6^{ème} une situation avec un aménagement du milieu ?

Quelles ressources l'élève doit-il solliciter pour apprendre cette séquence d'enchaînement à la corde ?

Dans cette situation de co-observation, qu'est ce que l'élève apprend ?

1.3 L'exposé

Le candidat doit formuler et approfondir les connaissances sur :

- les conduites typiques de l'élève dans l'activité Gymnastique Rythmique

- le traitement de l'activité au regard des ressources des élèves

- les problèmes rencontrés dans la réalisation de la tâche, induisant à sa simplification ou sa complexification

- les stratégies d'apprentissage que l'élève met en œuvre pour réaliser la tâche proposée

- la connaissance culturelle et technique de la GR (code de pointage FIG et UNSS, terminologie, famille corporelle et aux engins)

Le candidat doit partir du sujet pour :

- analyser précisément les termes du sujet pour les mettre en liaison avec la spécificité de l'engin et la logique de la GR,

- préciser et décrire les comportements des élèves (moteur et manipulation de l'engin)

- émettre plusieurs hypothèses explicatives et choisir un axe de traitement du sujet,

- concevoir des situations d'enseignement en lien avec les acquisitions attendues

- proposer des réponses précises données par les élèves et adapter les variables de complexification ou simplification du niveau de pratique.

Les erreurs les plus fréquentes constatées par le jury sont :

- Le temps d'exposé des situations d'enseignement est trop court.
- une absence de la description des manipulations de l'engin pendant la réalisation motrice
- des imprécisions sur l'explication des changements de plans ou des problèmes spécifiques aux engins
- une méconnaissance des réponses initiales des élèves en relation avec le constat établi
- la mise en œuvre de situations de création ou de recherche des élèves qui ne sont pas exploitées dans la suite de l'exposé.

1.4 Entretien sur l'APSA

Le jury s'appuie sur l'exposé du candidat et l'interroge sur les champs suivants :

- Sa connaissance de l'APSA
- Sa connaissance de l'élève en action
- La méthode d'appropriation des savoirs par l'élève
- La pertinence du choix de ses contenus d'enseignement

1.5 Extension

Exemple de questions posées pour la question d'extension :

- En collège, avec ces mêmes élèves de troisième, ayant 2 fois 10 heures en ballon : vous constatez qu'en quatuor, ils privilégient les évolutions simples.
- En lycée, avec ces mêmes élèves de terminale, ayant 4 fois 10 heures en massues : vous constatez qu'ils évoluent en massues sans traduire le caractère rythmique de la musique.

Vous établirez des hypothèses à partir de ces constats et proposerez une situation d'enseignement en expliquant comment les élèves apprennent.

Le contexte est identique à la question initiale (même niveau de classe et même temps de pratique), mais avec un engin différent de la question initiale ou un agrès du groupement gymnique, le candidat est invité à analyser le même problème ou un autre problème.

Etant donné la durée de cette phase (8 minutes), le candidat devra rapidement élaborer des hypothèses explicatives et proposer une situation d'apprentissage.

Les erreurs les plus fréquentes constatées par le jury sont :

- une méconnaissance des familles de manipulation pour l'engin autre que celui présenté dans la prestation physique.
- une difficulté pour proposer une séquence d'enchaînement
- une insuffisance à identifier le problème posé par la spécificité de l'engin
- une absence de relation et de lien entre les problèmes identifiés dans la question initiale et ceux de la question d'extension.

1.6 Complémentaire

Exemple de questions posées pour la question complémentaire :

- Avec des quatrièmes, ayant 3 fois 10 heures de pratique dans l'activité volley-ball, vous constatez que les élèves sont inefficaces en attaque.
- Avec des secondes, ayant 10 heures de pratique dans l'activité lancer de javelot vous constatez que les javelots ne se plantent pas au sol dans l'aire de réception.

A partir du constat, vous établirez des hypothèses et proposerez une situation d'apprentissage en expliquant comment les élèves apprennent.

Le jury attend du candidat à partir de la question posée :

- une analyse du comportement de l'élève
- des hypothèses sur les causes du problème
- une situation d'apprentissage concrète pour résoudre le problème rencontré.

La particularité de la complémentaire réside dans une réflexion sur l'instant. C'est un moment interactif où les arguments avancés doivent mettre en œuvre un raisonnement reliant les différents champs de connaissances.

La pression temporelle et la réactivité de ce questionnement ne doivent pas faire oublier au candidat une méthodologie dans la réponse au problème posé.

Les erreurs les plus fréquentes constatées par le jury sont :

- Une absence de connaissances précises et complètes sur l'APSA
- Le jury constate des connaissances théoriques stéréotypées, non contextualisées ou non appropriées aux élèves concernés.
- La situation d'enseignement proposée est vide de sens, en décalage avec les motivations ou les représentations des élèves.
- Les contenus d'enseignement proposés ne sont pas référencés ou adaptés aux textes officiels.

2. Conseils de préparation

- Pour l'exposé, le rapport entre le temps d'analyse du constat et des hypothèses d'une part et des situations d'enseignement d'autre part doit être de 1/3 – 2/3 .
- Pour l'extension, le jury attend du candidat qu'il présente sa réponse dans un cadre méthodologique mettant en avant des mises en relation entre les hypothèses de la question initiale et le problème posé dans l'extension.
- Le jury invite les candidats à observer des collègues d'EPS dans un cycle de GR en milieu scolaire ou dans le cadre de l'Association Sportive pour avoir une représentation de différents niveaux de pratique.
- Pour la complémentaire, le jury invite le candidat à ne faire aucune impasse sur les APSA

NATATION

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

Les épreuves de Natation se sont déroulées l'après-midi du premier jour de chaque série, à la piscine de Bellerive sur Allier, dans un bassin extérieur de 50 m, équipé de 7 couloirs.

Les candidats étaient répartis en 2 groupes:

- 1er groupe : 100 Nage libre, 100 Dos, 100 Papillon et 200 4 nages ;
- 2ème groupe : 100 Brasse.

Les séries, étaient composées par sexe et par ordre alphabétique, les séries "candidates" précédant les séries "candidats".

L'appel du premier groupe était effectué à 13h30 et celui du deuxième groupe à 15h30.

Un échauffement d'une durée de 30 minutes était proposé dans le bassin où s'est déroulée l'épreuve.

Le règlement FINA en vigueur à la date de clôture des inscriptions au concours 2007 a été appliqué, pour juger de la conformité réglementaire.

En conclusion :

Les conditions de déroulement de l'épreuve se sont avérées optimales ; les candidats ont bénéficié de conditions d'attente et de passage propices à la réalisation d'une performance maximale.

2. Niveau des prestations

• *Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :*

- ne disposaient pas des ressources nécessaires à la production d'un effort maximal de plus d'1 mn. Même si aucun abandon n'a été enregistré, certains candidats ont connu un décrochage de vitesse, lié à une désorganisation de la nage provoqué par un état d'épuisement avancé. Etre en bonne condition physique ne suffit pas pour tenir la distance, compte tenu de la spécificité des conditions de production de l'effort en natation.
- ne pouvaient s'appuyer sur une connaissance suffisamment éprouvée de l'épreuve pour répartir de façon équilibrée leur effort
- ont présenté un niveau d'efficacité insuffisant, correspondant à un niveau technique très faible, révélant des lacunes rédhibitoires. (expiration aquatique incomplète, synchronisation bras-jambes inversée, trajets propulsifs désaxés, discontinus....)
- ont réalisé une prestation jugée non réglementaire. Le nombre de départs anticipés a considérablement chuté par rapport à la session 2006. Néanmoins, il est à noter de nouvelles sources de disqualifications, liées à la reprise de nage, consécutive au plongeon en brasse.
.Le nombre total de prestations non réglementaires est de : 37
- départ anticipé (SW 4.4) : 23
- coulée et reprise de nage incorrecte (SW 7.4) : 5
- non simultanéité spatiale ou temporelle des bras (SW 7.2) : 1
- pieds non tournés vers l'extérieur (SW7.5) : 3

• *Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :*

- ont organisé leur prestation selon un compromis technique judicieux entre les contraintes respiratoires, l'équilibre général de la nage, et le souci de se propulser sans pour autant se freiner
- ont su gérer leur effort sans pour autant respecter de manière absolue le principe de régularité d'allure
- ont su contrôler le rapport de l'amplitude et de la fréquence de nage
- ont organisé leur prestation selon un compromis technique judicieux entre les contraintes respiratoires, l'équilibre général de la nage, et le souci de se propulser sans pour autant se freiner
- ont su gérer leur effort sans pour autant respecter de manière absolue le principe de régularité d'allure
- ont su contrôler le rapport de l'amplitude et de la fréquence de nage

• *Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :*

- ont fait preuve d'une maîtrise avertie de l'allure
- se sont préparés spécifiquement à l'effort à produire
- ont réalisé un travail technique spécifique à la nage choisie, à des vitesses correspondantes à la vitesse de course
- ont fait preuve d'une maîtrise avertie de l'allure
- se sont préparés spécifiquement à l'effort à produire
- ont réalisé un travail technique spécifique à la nage choisie, à des vitesses correspondantes à la vitesse de course.

3. Conseils aux candidats

Le jury invite les candidats à

- connaître la réglementation FINA (quelques candidats semblent totalement ignorer la réglementation régissant l'épreuve)
- se préparer spécifiquement à l'effort à produire
- entreprendre un travail technique ajusté à la vitesse de nage correspondant au projet de performance

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Natation Nage Libre :

"Avec des élèves d'une classe de 3^{ème} ayant un volume horaire de pratique effective de 3X10 heures. Vous constatez: en nage libre, des difficultés à nager vite au cours d'une épreuve de vitesse. Quelle(s) situation(s) d'enseignement leur proposeriez vous? Vous justifierez vos choix techniques et didactiques en montrant comment vos élèves apprennent."

Natation Nage Libre :

"Avec des élèves d'une classe de 6^{ème} ayant un volume horaire de pratique effective de 1X10 heures. Vous constatez: en nage libre, des gestes très fréquents mais peu efficaces lors de l'épreuve. Quelle(s) situation(s) d'enseignement leur proposeriez vous? Vous justifierez vos choix techniques et didactiques en montrant comment vos élèves apprennent."

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

- Quelles sont les forces exercées sur un nageur en position statique et dynamique?
- Identifiez les forces de résistances et forces propulsives et leurs interactions lors du déplacement.
- Sur quelles bases mécaniques s'articulent les notions d'"appui", d'amplitude, de fréquence, d'indice de nage et leurs interactions dans la construction de l'efficacité propulsive?
- Précisez les différentes coordinations et leurs relations à la distance et la vitesse de déplacement.
- Définissez les fondements de la respiration et leurs impacts sur la nage (quand, où, comment?).

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quelles problématiques d'acquisition pour l'élève :

Ressources mobilisées en termes énergétique, informationnel, moteur, cognitif afin de s'équilibrer pour être efficace tout en respirant.

- **Sur la pertinence des situations**

En référence à la (aux) situation(s) proposée(s), la démarche et la "trame" d'apprentissage mettent en évidence les variables possibles en termes de simplification ou de complexification :

- "Quelles variables pouvez vous apporter à votre situation pour la faire évoluer?"
- "Quels types de comportements allez vous observer?"
- "Sur quels critères quantitatifs ou qualitatifs vous appuyez vous?"

1.3 L'exposé

Les attentes du jury reposent sur la capacité du candidat à construire une réflexion cohérente et à organiser une réponse autour :

- De la description de comportements typiques relatifs à la question initiale (émettre un "zoom", une photographie de ce que font les élèves.)

- De l'émission d'une ou de plusieurs hypothèses explicatives en signifiant un point de connexion entre les spécificités de la NATATION (bases scientifiques) et la problématique d'acquisition pour l'élève.
- D'identifier les hypothèses d'interventions et d'envisager les contenus d'enseignements les plus pertinents...pour construire une ou plusieurs situations adaptées ,évolutives en référence au contexte et à la problématique d'apprentissage de l'élève.

1.4 Remarques

Trop souvent les candidats livrent les connaissances hors du contexte de questionnement.

Les hypothèses explicatives sont cohérentes mais les moyens d'interventions font apparaître un décalage entre les caractéristiques des élèves et les mises en œuvre.

L'unique « mise en situation » est insuffisante pour envisager les transformations annoncées.

Les connaissances et références scientifiques d'ordre mécanique, biomécanique, physiologique, technique doivent servir à argumenter un questionnement et ne peuvent en aucun cas se suffire à elle mêmes hors contexte.

Globalement le jury constate une faiblesse dans la proposition de situations d'apprentissage "magiques" et/ou décontextualisées.

1.5 Conseils de préparation

Le principe essentiel de préparation réside dans l'articulation des connaissances autour d'une méthodologie de présentation.

BASES DE QUESTIONNEMENT:

- **Connaissances relatives à l'APSA et à ses fondements scientifiques :**

- Les forces exercées sur un nageur en position statique et dynamique.
- Les forces de résistances et forces propulsives.
- Les bases mécaniques liées à la notion « d'appui »,amplitude,fréquence,indice de nage et leurs interactions dans la construction de l'efficacité propulsive.

- **Connaissances techniques et réglementaires :**

- Les coordinations et leurs relations à la distance et vitesse de déplacement.
- Les fondements de la respiration et son impact sur la nage.(quand,où,comment)
- Les bases de l'équilibration du nageur

- **Connaissances relatives à l'activité de l'élève en interaction avec les données exposées :** Quelle problématique pour l'élève.

Dans cette logique,les attentes du jury valorisent une démarche réflexive permettant de concrétiser les connaissances scientifiques et techniques évoquées.

Il est indispensable de lier les aspects théoriques et l'activité des élèves.

Ex : La notion de flottabilité (rapport P.A/Pesanteur) prend son sens dans le problème posé à l'élève.(Pour flotter ,je dois m'immerger.....)

La connaissance des élèves en action demeure un atout important pour la construction de situations cohérentes.

Ce moment d'interrogation est un temps durant lequel le candidat doit être réactif car le jury est amené à demander des précisions, des réorientations par rapport au sujet initial.

Le jury constate :

- Des difficultés à énoncer clairement des séries d'entraînement avec une intensité,une durée et un temps de récupération.
- Les connaissances et les propositions restent évasives et imprécises.(rapport amplitude/fréquence et efficacité propulsive.)
- Les principes mécaniques (en statique et dynamique)restent flous et surtout évoqués hors contexte.

- Les capacités de synthèse ,d'analyse et de REACTIVITE constituent un atout dans la préparation méthodologique de l'épreuve.

Enfin, le candidat doit porter un attention particulière aux éventuelles démonstrations afin d'être précis.

BASKET-BALL

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

Tout candidat en retard après l'appel de 7 H 30 ne peut effectuer la prestation physique (note 0/20 à la prestation physique), mais n'est pas pour autant éliminé de l'épreuve d'Oral 2.

À l'appel, les candidats donnent leur pièce d'identité en échange d'un maillot (et inversement à la fin de l'épreuve).

La sortie du gymnase est interdite pendant la durée de la prestation physique. Toute communication avec les personnes extérieures est interdite pendant toute la durée totale de la prestation physique.

La prestation physique se déroule en deux phases entrecoupées de 20 minutes environ de repos:

- Tournoi en 5 contre 5 avec remplaçants éventuels.
- Tournoi en 4 contre 4 avec remplaçants éventuels.

PREMIERE PHASE: tournoi en 5 contre 5 tout terrain

– Deux séquences de jeu d'environ dix minutes en 5 contre 5 sur tout le terrain. Chaque équipe joue 2 séquences de jeu (dix minutes environ). Les rencontres sont arbitrées par un membre du jury selon le code de jeu fédéral.

– Un temps mort par séquence de jeu et par équipe; managéral interne à l'équipe; l'équipe qui ne joue pas tient la marque.

– La défense homme à homme sur demi-terrain est obligatoire.

– Au-delà de trois fautes personnelles les candidats sont pénalisés.

– Les équipes sont constituées par le jury en fonction des tailles et postes annoncés. Cette composition peut être modifiée par le jury au cours de la prestation physique. Lorsque nécessaires, les changements sont annoncés par le jury.

DEUXIEME PHASE: tournoi en 4 contre 4 tout terrain

– Deux séquences de jeu d'environ dix minutes en 4 contre 4 sur tout le terrain (mi-temps de 5'). Les rencontres sont arbitrées par un membre du jury selon le code de jeu fédéral.

– Sur contre-attaque réussie, l'équipe retrouve le ballon au-delà de la ligne des 6,25 m pour une attaque placée (l'arbitre est le seul juge de l'appréciation de la phase de contre-attaque).

– Un temps mort par match et par équipe. Managéral interne. Les changements sont annoncés par le jury. L'équipe qui ne joue pas tient la marque.

– La défense homme à homme sur demi-terrain est obligatoire.

– Au-delà de trois fautes personnelles les candidats sont pénalisés. (entre la phase de 5c5 et la phase de 4c4 les fautes sont remises à zéro).

– Les équipes et les duels sont constitués par le jury à l'issue de la phase de 5 contre 5. Ces compositions peuvent être modifiées par le jury au cours de la prestation physique.

Une tenue appropriée à la pratique du basket-ball est exigée pendant toute la durée de la prestation physique

Rappel: «Les candidats sont à la disposition du jury du CAPEPS», (extrait des rapports officiels du CAPEPS externe).

2. Niveau des prestations

- ***Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :***

Sont sur un registre récité ou stéréotypé avec des déplacements aléatoires, ayant une activité pouvant même nuire au jeu. Les actions principales subissent plus le jeu et laissent peu de place aux initiatives.

En attaque : juxtapositions des actions, déséquilibres amenant de nombreuses violations, déplacements et positions uniquement indexés au ballon.

En défense : Placés entre le joueur et le panier mais souvent débordés, mouvements et formes défensifs identiques quelle que soit la situation offensive.

- ***Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :***

Ont un registre d'habiletés suffisant pour effectuer des choix simples dans des alternatives de jeu en attaque rapide et attaque placée.

En attaque : occupation de l'espace de jeu de manière équilibrée, alternance de jeu pour soi (1 contre 1) et à deux (passe et va, écran direct...). Les actions font preuve d'un équilibre amenant les candidats à des situations d'anticipations contrôlées (rebonds offensifs, démarquages, ...)

En défense : attitudes défensives adaptées aux situations de jeu côté fort et côté faible avec variations des distances de garde. Les candidats réalisent également quelques aides défensives.

- ***Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :***

Savent jouer dans un espace restreint avec un grand engagement physique maîtrisé, apportant la preuve d'une motricité spécifique liée aux postes de jeu.

Une polyvalence dans les différents postes reste pour ce niveau un constat significatif.

En attaque : Enchaînements d'actions à 2 et 3 joueurs (passe et va + écran à l'opposé, équilibre côté opposé et écrans entre non-porteurs, pick & roll...) actions continues dans les phases de jeu. Le jeu entre non-porteurs à l'opposé du ballon est également apprécié pour ce niveau de candidats.

En défense : Actions révélatrices à la fois d'une pertinence et d'enchaînements : attitudes défensives combinées : pression, contestations, trappes, aide de l'aide, défenses variées sur écran porteur et non porteur.

3. Conseils aux candidats

Se préparer spécifiquement et régulièrement tout au long de l'année (en participant à des entraînements et à des compétitions) pour pouvoir soutenir un effort tout au long de l'épreuve. (temps de pratique effectif d'au moins 30 minutes)

Assimiler le règlement (les différents placements des mises en jeu).

Accorder plus d'importance à la défense dans les attitudes et l'engagement physique.

Respecter la tenue réglementaire (chaussures de salle, shorts sans poche).

Être attentif aux informations données par le jury dès le début de l'épreuve.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Sport collectif : Basket-ball

Pour des élèves d'une classe de ..., ayant un volume horaire de pratique effective de ... x 10 heures,

- 6ème -10h Que les partenaires du PB sont soit collés au PB soit très loin.
 5ème 1x10h Que le défenseur du PB commet de nombreuses fautes.
 4ème 1x10h Qu'il y a des violations liées au maniement du ballon.
 3ème 2x10h Que les attaquants tirent en situations défavorables.
 2nde 3x 10h Que les CA se terminent en 1c 0.
 1ère 3x 10h Que les NPB gênent le jeu en situation d'attaque placée.
 Tale 4x10h Que les élèves se gênent pour accéder au panier au niveau de la zone restrictive.
 Tale 5x 10h Qu'un élève domine de façon excessive ses adversaires.
 Quelle(s) situation(s) d'enseignement leur proposeriez-vous ?
 Vous justifierez vos choix techniques et didactiques en montrant comment vos élèves apprennent.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Connaissance liée à l'APSA :** Pouvez-vous préciser la construction de contre attaque ?
- **Connaissance de l'élève en action dans l'APSA :** Sur quels indices l'élève porteur de balle peut-il effectuer des choix ?
- **Pertinence des contenus d'enseignement :** sont-ils pertinents pour mieux faire évoluer les élèves dans le cadre de la situation de référence ?
 Quelles consignes mettez-vous en place pour orienter l'action des élèves ?
- **Connaissance de la méthode d'appropriation :** Quelle stratégie d'intervention utilisez-vous pour que vos élèves progressent ?

1.3 L'exposé

Emettre plusieurs hypothèses à partir du constat s'appuyant sur des indicateurs (quantitatifs, qualitatifs).

La ou les situations proposées doivent faire apparaître la démarche d'enseignement. Le candidat doit montrer ce que l'élève apprend et comment il apprend. La ou les situations élaborées doivent être en cohérence avec le contexte proposé. Leur présentation devra être structurée.

Dans le cadre de la situation d'apprentissage, le jury attend des observables précis et simples sur la motricité des élèves qui permettent de juger de leurs progrès.

Le candidat veillera à articuler les textes au volume horaire de pratique effective.

1.4 Extension

Rugby (terminale 5x10h)

Vous observez le même problème avec ces élèves dans l'APSA rugby. Les remédiations que vous allez proposer sont-elles identiques à celles du basket-ball ?

Foot (5^{ème} 1x10h)

Pour un constat identique, proposeriez-vous les mêmes situations que celles présentées en basket-ball ?

Question pendant l'entretien de l'extension :

Présentez les conduites typiques de ces élèves en rapport avec le contexte proposé.

Proposeriez-vous à vos élèves en football la même situation que celle que vous avez mise en place au basket-ball ?

Conseils dans l'extension :

Le temps d'interrogation est très court (environ 8 minutes). Le jury invite le candidat à effectuer des réponses claires concises et précises.

Le jury évalue la capacité du candidat à réinvestir une démarche globale d'analyse et d'enseignement.

Le candidat doit être capable de bien cerner les points communs et les spécificités de chaque sport collectif.

1.5 Complémentaire

Exemples de questions initiales:

Quelles sont les conduites typiques susceptibles d'apparaître chez des élèves de cinquième en lancer de poids, avec une expérience préalable de 1 fois 10 heures dans l'activité?

Dans l'activité gymnastique multi-agrés, quelle(s) situation(s) d'enseignement proposez-vous pour débiter un premier cycle avec une classe de sixième?

Exemples de questions d'approfondissement

- **Connaissance liée à l'APSA :** Quels sont les principes régissant la conservation de vitesse en course de haies?
- **Connaissance de l'élève en action dans l'APSA :** Quelles peuvent être les raisons expliquant un corps non gainé lors d'une impulsion en saut en hauteur?
- **Pertinence des contenus d'enseignement:** Comment envisageriez-vous de vous assurer que les conditions de sécurité soient respectées en saut de cheval pour des élèves de seconde ayant un vécu préalable de 2 fois 10 heures dans l'activité?
Quelles sont les conditions d'évolution de votre situation d'enseignement?
Quelles sont les compétences réinvestissables que vous cherchez à développer chez vos élèves à travers les trois activités que vous avez abordées?
 - **Connaissance de la méthode d'appropriation:** Comment vos élèves vont-ils se transformer grâce aux situations proposées?

1.6 Remarques

Dans le cadre de l'entretien, le jury peut être amené à interrompre le candidat pour demander toutes précisions qu'il juge nécessaires (hauteurs, distances, mise en place de matériel, etc.): les situations doivent ainsi être adaptées au niveau de pratique des élèves évoqués.

Les propositions doivent aussi être envisagées en langage adapté aux élèves.

Le jury accepte tous les modèles didactiques s'ils sont justifiés et cohérents.

Il est souhaitable de savoir représenter les situations et /ou les élèves par un dessin rapide et synthétique.

2. Conseils de préparation

- Prendre le temps de l'écoute et de la réflexion par rapport au problème posé: certains candidats semblent réciter un contenu sur les conduites et les problèmes moteurs rencontrés par les élèves sans liaison avec leur niveau de pratique ou la question du jury.
- Pour répondre aux questions complémentaires il est judicieux de faire preuve d'une logique personnelle d'enseignement articulant aux situations proposées à la fois la connaissance de l'APSA, les programmes, les constats et hypothèses en liaison avec les problèmes posés ainsi que le niveau défini des élèves.
- Formuler clairement un problème et proposer une situation adaptée.
- Il s'agira de répondre le plus vite possible à la question posée.

FOOTBALL

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux phases:

1^{ère} phase : 2 matchs (1^{ère} séquence de 10 mn suivie d'une autre de 12 mn 30) en football à 6 sur un terrain de 60 m x 45 m, avec 2 buts de 6 m x 2 m, une ligne de hors-jeu tracée à 13 m de la ligne de but sur toute la longueur du terrain. Cette zone de 13 m sert de surface de réparation.

Le règlement du football à 11 est appliqué sauf pour le hors-jeu (uniquement dans la zone des 13 m). Tous les coups francs sont indirects et les relances main-pieds du gardien de but sont interdites.

2^{ème} phase : 1 séquence de jeu de 10 mn en football à 5 sur un terrain de 50 m x 30 m, avec 2 buts de 6 m x 2 m. La surface de réparation est une zone circulaire de 8 m de rayon. Les remises en jeu à la touche se font au pied, les corners à la main (technique de la touche).

Cette période sert d'ajustement de la note de la prestation physique sur 20.

Selon les nécessités liées à l'organisation de l'épreuve, un candidat peut être amené à évoluer à un poste quelconque pour compléter une équipe (son temps de jeu n'est alors pas pris en compte pour l'évaluation).

Le joueur annoncé comme gardien de but est évalué à son poste mais peut être amené à jouer dans le champ et dans les buts lors de l'épreuve (sa pratique effective sera comprise entre 32 mn 30 et 60 mn selon l'organisation et le nombre de gardiens de but présents).

2. Niveau des prestations

- ***Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :***

n'ont pas assimilé les lois du jeu, font preuve d'une motricité inadaptée et ne maîtrisent pas les techniques offensives et défensives élémentaires pour s'investir dans les différents rôles. Les déplacements non maîtrisés par certains candidats sont dangereux pour eux-mêmes et pour les autres. Ils subissent le jeu et font basculer défavorablement le rapport de force.

- ***Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :***

sont mobiles avec et sans le ballon, occupent correctement l'espace et sont capables de s'inscrire dans un projet collectif en modifiant occasionnellement le rapport de force existant. Toutefois, quelques lacunes apparaissent aux plans technique et tactique.

- ***Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :***

possèdent un volume de jeu important. Les joueurs performants en attaque et en défense se distinguent par la pertinence de leurs choix tactiques et la qualité de leurs réalisations.

Une bonne lecture du jeu associée à un bon sens de l'anticipation leurs permettent de faire souvent basculer le rapport de force.

3. Conseils aux candidats

Cette épreuve est exigeante sur les plans physique et technico-tactique. Elle nécessite:

- une préparation physique appropriée permettant de gérer trois rencontres successives;
- une polyvalence des rôles (la lecture appropriée du jeu, la pertinence des choix et la qualité des réalisations entrent dans le champ de l'évaluation);

- la capacité à s'inscrire dans un jeu collectif de mouvement où prédomine l'enchaînement des actions offensives et défensives;
- une connaissance des règles et leur application (rentrée de touche notamment).

Le candidat doit se munir d'une tenue complète de footballeur (short non numéroté, protège-tibias, chaussettes, chaussures à crampons).

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

- 6^{ème} moins de 10 heures : « des actions individuelles systématiques vers la cible ».
- 3^{ème} 2 fois 10 heures : « peu de contre-attaques en situation favorable ».
- 2^{de} 3 fois 10 heures : « une organisation défensive défaillante face à une attaque rapide ».
- 1^{le} 5 fois 10 heures : « une circulation de balle trop lente pour se mettre en position de tir ».

Démarche commune aux quatre moments de l'épreuve (exposé, entretien, extension et complémentaire) :

- 1- Une analyse du constat qui s'appuie sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs mis en relation.
- 2- Une interprétation des comportements observables qui avance une hiérarchisation des ressources prioritairement sollicitées. Il est bien demandé aux candidats de relier l'aspect visible des actions à leurs origines sensori-motrices.
- 3- L'analyse des élèves en action doit déboucher sur des propositions concrètes (contenus d'enseignement et situations d'apprentissage) visant une transformation positive observable de l'état initialement constaté.
- 4- Une logique dans la démarche d'apprentissage : il est demandé aux candidats d'expliquer « comment les élèves apprennent ». A ce titre, un cadre d'étude précis qui fonde les réponses est nécessaire.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- Connaissances liées à l'utilisation scolaire de l'APSA : « comment déséquilibrer une défense placée ? ».
- Connaissance de l'élève : « quels sont les repères utilisés par vos élèves ? ».
- Pertinence des situations : « en quoi le fait de réduire l'espace de jeu va modifier les conduites des élèves ? ».
- Organisation des apprentissages : « comment les situations proposées vont-elles permettre aux élèves de progresser ? ».

1.3 L'exposé

Le jury a constaté :

- que l'analyse des termes du sujet est incomplète et imprécise ce qui entraîne une approximation des réponses par rapport à la question posée (ce constat avait déjà été formulé par le jury 2006).
- une utilisation de la définition de l'APSA football qui ne sert pas au traitement du problème.
- **un manque de lien, de logique et de continuité entre les différentes parties de l'exposé. En aucun cas une modélisation ne peut se substituer à la problématisation du sujet.**
- que les constats réalisés et les indicateurs fournis contribuent rarement à la détermination du projet de transformation.
- que les situations d'apprentissage ne répondent pas à l'analyse du problème soulevé par le questionnement du sujet. Elles ne prennent pas en compte la complexité du sport collectif.
- que les candidats ne définissent pas précisément les nouveaux comportements attendus.
- une présentation trop tardive des situations d'apprentissage.

Le jury attend des candidats :

- une analyse sémantique des termes de la question.
- une problématisation du sujet en fonction d'un niveau de pratique identifié.
- une contextualisation du problème posé dans l'APSA.
- une proposition de situation de départ qui met en évidence le problème posé aux élèves grâce à une mise en relation d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
- un projet de transformation des comportements des élèves fondé sur des ressources préalablement ciblées.
- des situations d'apprentissage qui permettent de solliciter les ressources visées et d'agir réellement sur les transformations des élèves.
- une meilleure gestion du temps des différentes parties de l'exposé.
- des procédures d'apprentissage adaptées et diversifiées.

1.4 Entretien sur l'APSA

Le jury a constaté :

- que les candidats ne font pas de relations entre les comportements des élèves et les difficultés repérées. L'analyse de celles-ci doit permettre aux candidats de justifier les situations proposées.
- que les candidats ont tendance à répondre aux questions posées sans prendre le temps de bien les analyser. Les réponses sont superficielles, redondantes par rapport à l'exposé et pré-établies
- La reformulation d'une question doit déboucher sur un enrichissement de la réponse initiale.

Le jury attend des candidats :

- une justification du choix des situations d'apprentissage tendant à démontrer comment les élèves progressent.
- une mise en évidence des éléments constitutifs de la tâche et des variables didactiques proposées.
- une description de l'évolution des compétences des élèves de l'état initial à l'état final. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs utilisés doivent être mis en relation.
- d'une manière générale il est attendu des candidats des réponses argumentées, choisies et originales.

1.5 Extension

Le jury a constaté :

- que peu de candidats parviennent à mettre en évidence des similitudes et des différences entre les sports collectifs et en lien avec le problème posé.
- des difficultés à situer les transformations attendues en regard du problème posé et de la situation d'apprentissage.

Le jury attend des candidats :

- - une analyse comparée pour choisir un objectif de transformation.
- qu'ils mettent en évidence les compétences propres du groupement pour répondre à la question posée.
- que le traitement didactique s'appuie sur une connaissance précise de l'APSA et de l'élève en action dans cette APSA.

1.6 Complémentaire

Le jury a constaté :

- que la réponse est rarement structurée selon le cadre présenté précédemment : analyse du problème, formulation d'hypothèses, choix des transformations et présentation de la démarche d'apprentissage.
- Cette mauvaise structuration entraîne des réponses incomplètes qui manquent de mises en relation entre les éléments cités précédemment.
- une méconnaissance des élèves dans l'APSA qui amène le candidat à proposer une situation d'apprentissage stéréotypée voire inadaptée.

Le jury attend des candidats :

- qu'ils relèvent des conduites typiques et qu'ils choisissent un problème moteur pertinent en relation avec la logique interne de l'APSA, les caractéristiques des élèves et les programmes.
- une mise en œuvre qui se concrétise par une situation d'apprentissage adaptée.
- une démarche d'apprentissage qui justifie les mises en œuvre utilisées.

2. Conseils de préparation

D'un point de vue général :

- il est conseillé aux candidats de maîtriser la logique de construction d'une situation d'apprentissage et les processus s'y référant.
- il revient aux candidats d'argumenter leurs choix en mettant en relation différents types de connaissances. A cet égard, le jury constate les difficultés qu'ont les candidats à mettre en relation les actions motrices des élèves aux sciences qui s'y rattachent.
- Pour traiter le sujet et pour construire les situations d'apprentissage :

Il s'agit pour les candidats :

- de s'attacher à définir, analyser et mettre en relation les termes essentiels de la question.
- de relier le questionnement aux exigences des programmes de l'EPS.
- de définir et d'analyser le contexte de jeu dans lequel ont été observés les élèves.
- de formuler une ou plusieurs hypothèses et de justifier le problème prioritaire à traiter.
- de situer la configuration offensive et/ou défensive en relation avec le rapport des forces.
- de préciser le contexte spatio-temporel et événementiel.
- de rapporter ce contexte aux « conduites typiques » des élèves et aux programmes.
- de montrer en quoi la situation d'apprentissage peut transformer les conduites des élèves.

HANDBALL

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroule en 2 phases de jeu distinctes de part : l'effectif des équipes, l'organisation défensive imposée, le temps de jeu accordé, le placement imposé ou non sur le terrain.

Les candidats sont évalués sur 2 lignes de jeu dont une préférentielle (arrière, avant, gardien de but), choisie à l'avance par le candidat.

Une attention toute particulière est mise en œuvre afin de permettre à chacun une équité de temps de jeu dans sa prestation (y compris dans la prise en compte de séquences supplémentaires nécessaires à la bonne marche du concours: gardien, changement d'équipe..)

1^{ère} Phase

Tri et classement dans un bandeau de prestation établi à partir d'une grille intégrant les actions significatives en défense et en attaque (conservation de la balle, progression vers la cible et attaque de celle-ci), ainsi qu'une évaluation spécifique du poste de gardien de but.

7 niveaux établis permettent de caractériser les aspects propres du jeu de chaque candidat.

Les lignes de jeu sont imposées par périodes mais des changements ponctuels à l'intérieur des lignes sont autorisés, souhaités.

Le jeu s'effectue à 7 contre 7 (gardien compris) avec les règles fédérales que les candidats ne peuvent ignorer. Les équipes sont hétérogènes mais il est pris soin d'établir, dans la mesure du possible, un certain équilibre entre gardien, joueurs avants et arrières, gauchers et droitiers.

Le dispositif imposé est une organisation en 1-5.

Le temps de jeu dans cette phase est estimé aux alentours de 60% du temps de jeu global.

2^{ème} phase

Comptabilisation des actions individuelles au regard de leur efficacité et notation des candidats.

De nouvelles équipes homogènes sont constituées pendant la pause qui peut durer de 30 à 40 minutes.

Les rencontres se déroulent en 6 contre 6 (gardien compris) avec une organisation défensive imposée en 2-3 et les lignes de jeu ne sont plus imposées.

Cette phase se joue en temps de jeu effectif avec arrêt du chronomètre à chaque sortie du ballon hors du terrain.

Le temps de jeu dans cette phase est estimé aux alentours de 40% du temps de jeu global.

Remarques:

De plus en plus, les candidats peuvent être appelés à occuper le poste de gardien de but, sur des périodes courtes et à plusieurs reprises si aucun candidat ne l'a choisi préférentiellement. Cette prestation n'est pas évaluée en tant que telle, mais peut cependant valoriser le candidat en cas d'efficacité notable.

En conclusion :

Les candidats dans l'ensemble se présentent à cette épreuve mieux préparés physiquement, avec une tenue adéquate et réglementaire (short) et dans un état de forme compatible avec les exigences de cette activité. On note peu de candidats qui se blessent en cours d'évaluation mais certains arrivent blessés et ne peuvent s'exprimer pleinement lors de cette prestation. Le niveau de jeu fait état d'une certaine homogénéité lors des prestations d'ensemble des équipes constituées en "aveugle" dans la première phase. Le temps de jeu se situe entre 40 et 50 minutes.

Quelques candidats montrent encore sur le terrain une méconnaissance du règlement, une difficulté de compréhension des décisions de l'arbitre, définissant un manque de pratique et un niveau de jeu très insuffisant, préjudiciable à l'appréciation de leur prestation.

2. Niveau des prestations

• *Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :*

Méconnaissent le règlement et les gestes d'arbitrage.

Perdent régulièrement la balle en la transmettant de manière inadaptée et/ou trop prévisible.

Tentent de manoeuvrer leurs adversaires uniquement sur grand espace.

Refusent ou évitent le duel.

Ne s'inscrivent pas dans le dispositif collectif d'organisation du jeu en ne respectant pas les principes de jeu d'écartement et d'étagement notamment.

Présentent une activité défensive incontrôlée, inefficace et parfois dangereuse.

Réalisent des choix non pertinents dans le tir, la passe, le dribble et le débordement.

• *Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :*

Manoeuvrent leur adversaire direct avec une efficacité déterminée par des conditions spatio-temporelles favorables.

Entrent facilement en relation avec les partenaires proches.

Créent peu d'incertitudes par leurs intentions facilement lisibles pour l'adversaire.

Utilisent leurs possibilités d'actions avec peu de variété et dans un espace limité.

Utilisent une forme privilégiée de tir mais pas toujours efficace.

Se focalisent sur les actions de leur adversaire direct.

Ces candidats sont en général actifs voire acteurs mais pas encore créatifs. Ils peuvent ponctuellement réaliser des actions d'éclat mais dépendent souvent des autres

• ***Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :***

Jouent en définissant des intentions offensives ou défensives marquées, reçoivent lancés dans le bon espace et le bon moment.

Manoeuvrent leur adversaire direct de manière différente, capacité forte à rechercher le duel.

Exploitent les situations à plusieurs postes et démontrent des savoirs faire différents en fonction de la ligne dans laquelle ils évoluent.

Utilisent une gamme de tirs variée dans différents secteurs du jeu.

En défense, ces joueurs enchaînent différentes actions pertinentes révélatrices d'intentions prenant en compte l'évolution de la situation.

Ce niveau se caractérise par la capacité à anticiper le registre des possibles pour enchaîner et combiner différentes actions dans toutes les phases de jeu.

Les candidats de ce niveau doivent s'efforcer de répéter leurs actions sur la durée de l'épreuve.

3. Conseils aux candidats

L'attitude et l'investissement des candidats ne doivent pas remettre en cause l'intégrité physique de l'autre.

Il est recommandé de se présenter à cette épreuve avec une tenue adéquate et règlementaire (les candidats gardien de but doivent en plus de leur survêtement prévoir un short). L'usage de la résine est admis avec parcimonie.

Pour préparer cette épreuve, qui nécessite une polyvalence importante, les candidats doivent s'efforcer d'avoir une pratique régulière de manière à:

- intégrer l'aspect duel, individuel et collectif, de l'activité (un certain nombre de joueurs ne montrent pas une volonté manifeste d'attaquer la cible)
- intégrer le placement des joueurs après un coup de sifflet signifiant un jet-franc (sortie des 9m, ..)
- intégrer le placement sur les lignes avant et arrière.
- faire preuve de réelles intentions défensives individuellement et collectivement.

Lors de la deuxième phase, la particularité du jeu défensif imposé, ainsi que son attaque, nécessite une préparation importante. Sur le plan énergétique, comme sur celui des aspects tactiques, cette partie de l'épreuve pratique demande un investissement conséquent et une connaissance approfondie des possibilités d'actions qui ne peuvent être mises en oeuvre qu'avec un temps de préparation réel...

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves d'une classe de, ayant un volume horaire de pratique effective deX 10 heures.

Vous constatez :

- (6^{ème}, - de 10 heures.) Que les joueurs non porteurs de balle se concentrent autour des joueurs porteurs de balle.
- (5^{ème}, 1 x 10 heures.) Que les élèves utilisent prioritairement l'axe central du terrain pour atteindre la cible adverse.
- (4^{ème}, 2 X 10 heures.) Qu'en situation favorable de tir, l'élève ne tire pas.
- (2^{nde}, 3 X 10 heures.) Que vos élèves ont des difficultés pour récupérer activement la balle.
- (1^{ère}, 4 X 10 heures.) Que les tireurs ont une difficulté à remporter les duels tireurs-gardiens de but.

- (T^{le}, 5 X 10 heures) Que la défense organisée en deux lignes est systématiquement battue au centre du terrain.
Quelle (s) situation (s) d'enseignement leur proposeriez-vous ?
Vous justifierez vos choix techniques et didactiques en montrant comment vos élèves apprennent.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Connaissances liées à l'APSA :**

Quels principes d'organisation collective en attaque préconisez-vous pour ce niveau de classe ?

- **Connaissances de l'élève en action dans l'APSA :**

Quels indicateurs porteurs de sens vous permettent de justifier la transformation motrice de vos élèves.

- **Connaissances sur la méthode d'appropriation :**

En quoi la situation d'apprentissage permet à vos élèves d'apprendre ?

- **Pertinence des contenus d'enseignement :**

Sur quelle situation de référence vous appuyez vous pour élaborer votre constat initial ?

1.3 L'exposé

Plusieurs étapes : à partir du constat émis dans la question initiale, proposer :

- Une analyse du constat.
- Des hypothèses explicatives. (en référence aux différentes ressources)
- Des contenus d'enseignement.
- Une ou des situation(s) d'apprentissage inscrite(s) dans une démarche précisée.

Le jury attend des candidats qu'ils fassent dès cet exposé des liens et qu'ils organisent leurs réponses en gardant une véritable logique d'une étape à l'autre. Une référence et une contextualisation des propositions par le biais des textes officiels permettraient aux candidats de gagner en pertinence. Les situations d'apprentissage sont la clef de l'épreuve, à ce titre le jury attend qu'elle soit véritablement fonctionnelle.

1.4 Entretien sur l'APSA

Au cours de l'entretien, le jury prendra appui sur l'exposé ainsi que sur les réponses apportées par le candidat. Les questions s'organiseront autour de connaissances liées au Handball et à l'élève en action. Elles porteront également sur les situations d'apprentissage (structure, contenus, méthode et évolution.). Il est attendu des candidats qu'ils justifient leurs propositions ou qu'ils les enrichissent.

1.5 Extension

Dans la plupart des cas, le thème de la question reste le même ainsi que le niveau de pratique. Dans quelques cas exceptionnels, la question peut faire l'objet d'une rupture complète.

Il est demandé à partir de conduites typiques de l'élève dans une APSA du même groupement de proposer une situation d'apprentissage pour résoudre le problème moteur soulevé en montrant les similitudes ou les différences entre ces deux APSA. Le jury attend du candidat des connaissances réglementaires, techniques, programmatiques ainsi que les incidences sur les ressources sollicitées dans cette activité. Dans cette partie, les démarches d'appropriation seront également abordées.

1.6 Complémentaire

Dans cette dernière partie, le contexte est modifié (changement de niveau de classe du collège au lycée et inversement.) L'APSA support sera choisie dans l'un des trois autres groupements (athlétisme, gymnastique ou natation) et sera différente des trois pratiques du candidat dans ces groupements.

A partir des constats proposés par le candidat (connaissances de l'activité, caractéristiques de l'élève, conduites typiques observées), celui-ci tentera de résoudre un problème moteur retenu, à l'aide d'une situation d'apprentissage, en montrant ses capacités à mobiliser des connaissances techniques, scientifiques, didactiques et programmatiques. Le jury s'attache à vérifier la cohérence et la pertinence des propositions faites par le candidat dans les contenus d'enseignement décrits pour viser une transformation motrice de l'élève.

2. Conseils de préparation

Exposé :

-Le jury invite les candidats à utiliser pleinement le temps qui leur est imparti.

-Une bonne préparation doit se faire dans le respect des différentes étapes avec **une réflexion approfondie** sur les problèmes soulevés grâce à **une analyse complète et référée des constats et des hypothèses**.

-Un effort est attendu sur **la construction de la tâche** (espace, effectif, critères de réalisation, critères de réussite, aménagement matériel, variables didactiques, fonctionnalité) et sur **sa présentation** (croquis clairs et précis, que ce soit sur support papier ou sur le tableau magnétique.)

Entretien :

-S'entraîner à la prise de parole.

-Se préparer à répondre à un enchaînement de questions.

Extension :

-Envisager des points de rupture et des passerelles entre le Handball et les autres sports-collectifs.

-S'entraîner à la construction de situations d'apprentissage.

Complémentaire :

-Explorer l'ensemble des APSA pouvant faire l'objet d'une question complémentaire et anticiper sa préparation sur l'analyse des conduites typiques des élèves sur différents niveaux de classe en prenant appui sur la logique interne, les caractéristiques des élèves, le règlement, les programmes et les aspects techniques et didactiques de l'APSA.

RUGBY

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

- Organisation générale

Appel à 7h 30 : échauffement individuel et collectif. L'échauffement n'est pas évalué. Durant la phase d'échauffement collectif, les équipes ayant été informées du déroulement de l'épreuve, du règlement et de la durée de jeu, s'organisent collectivement .

L'épreuve se déroule en deux séquences de jeu opposant deux équipes de 8 joueurs sur un espace de 65m de long sur 45m de large. Suivant les informations fournies par les candidats, les équipes sont constituées de telle sorte qu'il y ait autant d'avants que d'arrières dans chacune des équipes.

A chaque séquence de jeu les candidats doivent évoluer dans les deux lignes (avant et arrière)

Le règlement est identique à celui du rugby à XV avec les aménagements suivants pour les garçons et les filles :

- La mêlée s'effectue à trois joueurs, 2 en 1^o ligne et 1 joueur en 2^o ligne. La mêlée est simulée et le demi de mêlée ne peut pas suivre la progression du ballon.
- La touche s'effectue avec un alignement constitué de 3 joueurs au maximum + 1 lanceur. Le choix d'organisation est laissé à l'équipe bénéficiant du lancer comme dans le rugby à 15. L'alignement est disposé dans une zone dont les limites sont à 5 et 10 m de la ligne de touche.
- La ligne des 22m est remplacée par une ligne située à 10m de la ligne de but.

1^o Séquence d'évaluation.

Chaque candidat est apprécié par le jury sur une première séquence, au cours de laquelle, le jury se donne la possibilité de rééquilibrer le rapport de force. A l'issue de cette séquence les candidats sont positionnés dans les cinq bandeaux suivant un indice de jeu.

2^o séquence d'évaluation.

Chaque candidat est apprécié par le jury sur une deuxième séquence. Cette séquence de jeu permet comme la précédente d'établir un indice de jeu par joueur.

Procédures de notation

La détermination des bandeaux et la discrimination de la notation en leur sein se réalise au travers de la valeur des actions référées au volume de jeu du candidat.

Les actions évaluées prennent en compte les comportements du porteur de balle, des soutiens proches en attaque et en défense. Ces actions sont répertoriées en actions bonifiantes, positives, négatives ou pénalisantes. La valeur des actions prend en compte la capacité :

- 1- à s'engager avec pertinence dans l'activité.
- 2- à prendre des initiatives et à renverser le rapport de forces en attaque ou à le rééquilibrer en défense.
- 3- à réaliser des habiletés gestuelles spécifiques inhérentes aux différents rôles.-

En conclusion :

-Le respect du protocole est un gage d'équité pour les candidats

2. Niveau des prestations

• *Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :*

- méconnaissent le rugby (règlement, circulation des joueurs, diversité des rôles etc..) et/ ou qui s'impliquent de façon épisodique dans l'activité (évitent les défis, manquent d'engagement, disposent d'un espace d'intervention limité, se situent toujours à la périphérie du jeu).
 - les candidats ayant un haut niveau d'engagement physique mais des grandes lacunes techniques occasionnant un danger pour eux mêmes et leurs adversaires notamment dans les phases de contact
- A un degré moindre, n'ont pas témoigné d'un niveau suffisant :
- les candidats "énergétiques" présentant une importante présence au ballon désordonnée ou stéréotypée.
 - les candidats n'assurant que partiellement les statuts d'attaquant ou de défenseur dans les différents jeux de ligne.

Indicateurs retenus :

Quantitativement : Faible volume de jeu ou nombreuses actions inadaptées.

Qualitativement: Prédominance d'actions de transmission à distance de l'adversaire, ou pénalisant systématiquement la continuité du jeu, fautes réglementaires graves et/ou répétées, jeu dangereux, anti- jeu.

• *Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :*

présentent une activité régulière en attaque et en défense capables :

- d'assurer la conservation du ballon sur la ligne de front.
- d'effectuer des choix adaptés et de s'intégrer dans les différentes formes de jeu pour maintenir la continuité.

- -de prendre des initiatives dont la réalisation ne modifie pas le rapport de force. se cantonnent dans un rôle mais qui sont moins à l'aise dans la suppléance.

Indicateurs retenus :

Quantitativement : Volume de jeu conséquent.

Qualitativement : Equilibre entre les actions positives et négatives.

• ***Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :***

montrent :

- -un volume de jeu important.
- -un registre technique et tactique complet en attaque et en défense.
- -une capacité à créer des actions décisives de déséquilibre dans le rapport de force, quels que soient les rôles assurés.
- -une prestation constante durant les deux séquences de jeu.

Indicateurs retenus:

Quantitativement : Volume de jeu très important.

Qualitativement : Grande quantité d'actions positives.

3. **Conseils aux candidats**

Le candidat doit :

- Se préparer individuellement
Avant l'appel : mise en tenue et réveil musculaire.
Après l'appel:
- échauffements individuel et collectif.
- organisation collective.
- Se préparer à maintenir son niveau de prestation pendant toute la durée de l'épreuve .
- Se préparer à tenir tous les rôles et les différents postes choisis et imposés dans les phases de lancement de jeu .

Cela nécessite aussi une maîtrise de son engagement physique, ainsi qu'une maîtrise technique des gestes fondamentaux.

- Respecter l'esprit ,connaître et appliquer les règles du jeu (plus particulièrement autour de l'intervention sur le porteur de balle, le jeu au sol et la zone plaqueur-plaqué).
- Renseigner la fiche d'identification avec précision.
- Prévenir la veille de l'épreuve tout problème physique auprès du médecin du concours.

A titre préventif, il est rappelé que la spécificité de l'activité et de l'épreuve nécessite un niveau de préparation suffisant, garantissant le maintien de l'intégrité physique des candidats. Il est fortement conseillé de se munir d'un protège dents et d'une réserve d'eau suffisante pour la durée de la pratique.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

- 1) Classe de cinquième, moins de 10 heures de pratique effective : vous constatez que le défenseur agrippe le porteur de balle.
- 2) Classe de troisième, trois fois dix heures de pratique : vous constatez des pertes de balles dans le jeu déployé ?
- 3) Classe de terminale, cinq fois dix heures de pratique : vous constatez que sur les regroupements, l'action du soutien ne permet pas d'accélérer la libération du ballon.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA :**

- 1) Quelle(s) règle(s) organise(nt) le contact en Rugby ?
- 2) Pourquoi la défense s'organise-t-elle en plusieurs rideaux ?
- 3) Pouvez vous différencier deux types de regroupement ? Quelles incidences ont-ils sur le jeu ?

- **Sur la connaissance de l'élève :**

- 1) Décrivez et analysez les conduites typiques d'un élève de cinquième ayant moins de 10 heures de pratique, lors de ses interventions défensives ?
- 2) Quelles sont les ressources sollicitées chez les élèves de premières (trois fois 10 heures) en jeu déployé ?
- 3) Quelles sont les fautes les plus fréquentes de vos élèves sur les mêlées spontanées ?
- 4) Quelles informations guident l'action de l'élève au soutien ?

- **Sur la pertinence des situations et la démarche d'apprentissage :**

- 1) Quelles formes de lancement de jeu vous permettent d'adapter la distance de charge ?
- 2) L'espace de jeu de votre situation favorise-t-il l'émergence du jeu déployé ?
- 3) En proposant un surnombre offensif pour améliorer la continuité du jeu qu'attendez vous des utilisateurs ?
- 4) Vous avez proposé une situation de répétition gestuelle, est-ce suffisant pour transformer l'élève ?
- 5) Vous souhaitez améliorer la prise de décision du porteur de balle. Quelles variables didactiques pourraient vous permettre d'adapter votre situation dans ce sens ?

1.3 L'exposé

Pour le candidat, la problématique de l'épreuve orale réside dans:

- D'une part, l'analyse du problème moteur posé à l'élève confronté à l'activité rugby. Il s'agira de mettre en tension les ressources sensori-motrices qu'il doit mobiliser pour agir et les actions relatives à l'activité et
- D'autre part, les processus d'apprentissage mobilisés par l'enseignant pour faire apprendre.

Ainsi le candidat doit :

- Faire la preuve de sa connaissance du rugby et des élèves qui le pratique pour établir un **CONSTAT** illustré: conduites typiques permettant de visualiser les formes de jeu privilégiées et éventuels indicateurs quantitatifs.
- Puis il formule des **HYPOTHESES** en termes de ressources concernant son analyse sur les difficultés repérées dans la pratique des élèves. Ces hypothèses sont hiérarchisées et argumentées pour permettre un **CHOIX** technique et didactique.
- Par la suite, des **CONTENUS D'ENSEIGNEMENT** relatifs au choix effectué sont exposés en liaison avec les exigences institutionnelles.
- L'ensemble de ces analyses et choix doit permettre au candidat d'exposer une ou des **SITUATIONS** d'apprentissage adaptées aux acquisitions visées et aux caractéristiques des élèves. La nature et l'articulation entre les différentes situations sont présentées. Ainsi le candidat fait la preuve de la maîtrise d'une **DEMARCHE D'APPRENTISSAGE** visant de réelles transformations chez les élèves.

Il est rappelé que pour répondre à la question le candidat expose son choix de contenu(s) d'enseignement et sa proposition de situation(s) d'apprentissage qui en découle(nt). Il est donc souhaitable d'y consacrer au alentour des 2/3 du temps de l'exposé.

1.4 Entretien sur l'APSA

Il est le lieu de l'explicitation de certains points imprécis ou absents de l'exposé.

L'entretien permet d'éclairer les choix du candidat dans les quatre champs d'investigation ci dessous :

- Connaissance de l'activité rugby.
- Connaissance de l'élève pratiquant le rugby.
- Connaissance des méthodes d'appropriation.
- Pertinence des contenus d'enseignement.

Il est demandé au candidat de démontrer ses compétences didactiques en faisant évoluer les situations d'apprentissages : Utilisation des variables didactiques notamment relatives à l'espace, au lancement de jeu, au rapport de force, au degré d'opposition...

Le candidat justifiera des effets de sa situation sur l'apprentissage des élèves.

1.5 Extension

La démarche du candidat s'appuiera sur la connaissance de la spécificité du sport collectif proposé au questionnement.

Selon la question posée, le candidat s'inscrit en convergence ou divergence avec une approche transversale propre au groupement des sports collectifs et le justifie.

Le candidat doit, suite à un constat, émettre des hypothèses, en choisir une ou plusieurs et proposer des contenus cohérents en relation avec le niveau de pratique.

Le candidat démontre par la ou les situations proposées que les élèves progressent.

1.6 Complémentaire

Dans cette partie la situation d'apprentissage est toujours primordiale.

Cette phase complémentaire se pose en décalage avec les trois premières parties de l'épreuve. Elle fait apparaître un niveau de classe et de pratique différent (autre cycle du secondaire).

Il est donc attendu du candidat qu'il maîtrise les connaissances relatives aux quatre groupements : spécificité de chaque APSA (connaissances liées aux règlements, contenus d'enseignement) et la logique de chaque groupe d'activités. D'autre part, le candidat doit être en mesure d'identifier les conduites typiques et les problèmes fondamentaux rencontrés par les différents publics.

Il est à remarquer que la démarche d'analyse : constat – hypothèse(s) – choix, doit à nouveau être présente pour justifier et étayer la situation.

La maîtrise de la situation dans son contenu et ses formes (structure et évolution) doit traduire les compétences didactiques du candidat permettant des transformations et des acquisitions stabilisées chez les élèves.

Il est très regrettable d'interroger des candidats n'ayant aucune connaissance dans l'activité « support » de la complémentaire.

1.7 Remarques

Concernant les niveaux de prestations orale :

- ***N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant:***

- Pas d'analyse du constat (absence d'indicateurs).
- Absence d'hypothèse.
- Absence de choix.
- Contenus d'enseignement absents ou inadaptés.
- Méconnaissance des textes.
- Situation(s) absente(s), hors sujet ou inadaptée(s).
- Pas de démarche.
- Extension : méconnaissance du groupement sport collectif. Absence de situation. Pas de mise en relation.

- Complémentaire : méconnaissance de l'APSA, pas d'analyse du constat, hypothèse(s) absente(s), situation(s) inadaptée(s) aux caractéristiques des élèves.
- **Ont témoigné d'un niveau moyen :**
 - Analyse générique du constat.
 - Hypothèse(s) et choix trop généraux ou trop réducteurs.
 - Présence des contenus d'enseignement.
 - Situation(s) présente(s), répondant aux hypothèses, mais sans évolutions et sans lier apprentissages techniques et tactiques. « Prêt à porter didactique ».
 - Les informations données aux élèves répondent principalement au comment faire.
 - Extension : connaissance partielle du groupement sport collectif. Relation entre les sports collectifs évoqués.
 - Complémentaire : connaissance partielle de l'APSA, situation(s) en décalage avec les caractéristiques des élèves.
- **Ont témoigné d'un bon niveau :**
 - Analyse contextualisée du constat.
 - Hypothèses ciblées et hiérarchisées.
 - Choix adaptés et argumentés au contexte.
 - Présence des contenus d'enseignement techniques et tactiques.
 - Situation(s) structurées et évolutives qui permettent aux élèves de se situer dans l'apprentissage. Les informations données aux élèves répondent au comment et au pourquoi faire. (Situation structurée = But, organisation spatiale et humaine, consignes, critères de réussite et de réalisation, variables didactiques de régulation.)
 - Extension : connaissance du groupement sport collectif.
 - Complémentaire : connaissance de l'APSA, problématisation du constat, situation(s) adaptée(s) aux caractéristiques des élèves

2. Conseils de préparation

L'exposé du candidat doit, en priorité, intégrer et analyser :

- l'ensemble des termes clés du sujet en référence à l'APSA et à sa logique,
- le volume horaire et le niveau de classe.

Le candidat devrait s'appuyer sur un modèle de présentation qui intègre les éléments ci-dessous :

- 1) Analyse du constat.
- 2) Proposition d'hypothèses sur les causes.
- 3) Choix d'hypothèse(s).
- 4) Déterminer la ou les transformations attendues en terme de contenus d'enseignement.
- 5) Proposition de situation(s) faisant apparaître les procédures d'apprentissage.

Dans cette épreuve, supposant une bonne communication, il est souhaité que le candidat, utilise de manière optimale le temps imparti pour l'exposé. Un effort de modélisation de présentation des réponses et des situations est attendu.

La ou les situations doivent véritablement être le support premier d'investigation.

VOLLEY-BALL

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

phase 1 : classement et évaluation initiale des joueurs jeu en 6 contre 6

- équipes constituées en fonction des postes indiqués ;
- 15 mn minimum de jeu effectif par candidat ;
- rotation obligatoire après trois services consécutifs du même joueur.

phase 2 : notation de la maîtrise et de l'efficacité jeu en 4 contre 4

- 7 jurés pour la maîtrise et 4 pour l'efficacité ;
- équipes de niveaux homogènes en fonction des candidats présents ;
- 16 mn minimum de jeu effectif par candidat ;
- le joueur serveur est considéré comme joueur arrière. Il doit être placé lors de la réception, derrière au moins un des trois autres joueurs.
- pas de faute de position entre les joueurs avants

Avant chaque match, les candidats disposent de 10 mn minimum d'échauffement. Le short est obligatoire pour concourir.

La note de maîtrise est pondérée de + 1,5 à - 1,5 point par le coefficient d'efficacité.

2. Niveau des prestations

- ***Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :***

individuellement ne possèdent pas les habiletés spécifiques de l'activité Volley-ball et manifestent une méconnaissance partielle ou totale du cadre réglementaire. Parmi ceux-ci, les candidats les plus faibles perturbent sérieusement le collectif et peuvent se montrer dangereux pour les autres candidats.

Les services semblent avoir été particulièrement travaillés, au détriment d'un jeu collectif organisé ;

- ***Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :***

individuellement maîtrisent les habiletés fondamentales du Volley-ball et différencient les rôles, les placements et les déplacements dans les différentes phases de jeu. Le jeu collectif permet plus systématiquement la rupture des échanges ;

- ***Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :***

individuellement maîtrisent les habiletés spécifiques du Volley-Ball avec un degré élevé d'efficacité. Spécialisation des rôles et/ou haut niveau de polyvalence. Systématisation des placements et déplacements en fonction des différentes phases de jeu. Zone d'intervention élargie. Le jeu collectif est axé sur la recherche systématique de la rupture des échanges par la création d'incertitudes spatiale, temporelle et événementielle.

Les candidats dans le 4x4 doivent à la fois montrer toute la gamme de leurs compétences en volley-ball (et pour cela s'adapter dans le choix des postes occupés en fonction du niveau et des compétences de leurs partenaires) et rechercher une efficacité maximale

A tous les niveaux, le jury assimile les fautes au filet et les pénétrations dans le camp adverse comme un manque de maîtrise du candidat

3. Conseils aux candidats

Il semble indispensable que les candidats sachent s'intégrer dans des systèmes de jeu élémentaires en 6 contre 6 et 4 contre 4 en articulant les placements et déplacements liés aux différentes phases de jeu.

Le seuil minimum des habiletés spécifiques doit être :

- service placé ;
- réception orientée vers la zone de passe ;
- passe haute permettant un changement d'orientation de la trajectoire ;
- attaque placée.

Le seuil minimum de connaissance de l'organisation collective doit être l'intégration des différents rôles liés aux postes dans des systèmes de jeu élémentaires (exemple : passeur au centre, passeur à droite).

Le jury attire l'attention des candidats à se préparer tout autant en 6 x 6 qu'en 4 x 4 en exploitant au maximum les règlements spécifiques de l'épreuve.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves d'une classe de ... ayant un volume horaire de pratique effective dex10 heures,

Exemples de constats initiaux :

- 6ème ... moins de 10 heures ... que les élèves laissent tomber le ballon
- 3ème ... 3 fois 10 heures ... que les échanges durent longtemps.
- 1ère ... 5 fois 10 heures ... que les élèves perdent souvent la balle sur smash adverse

Quelle(s) situation(s) d'enseignement leur proposeriez-vous ?

Vous justifierez vos choix techniques et didactiques en montrant comment vos élèves apprennent.

1.2 L'exposé

La priorité de l'exposé est d'apporter une réponse à la question initiale posée, pour cela il semble indispensable de :

- mettre en rapport les définitions, si elles sont utilisées, et les références au programme avec le thème de la question ;
- contextualiser le constat initial par des indicateurs, des conduites typiques et le rapport de force ;
- formuler des hypothèses explicatives ;
- effectuer des choix parmi les hypothèses pour proposer des acquisitions pour ces élèves ;
- présenter des situations adaptées et cohérentes permettant ces transformations en déclinant des contenus d'enseignement précis ;
- expliciter dans ces situations comment l'élève apprend.

1.3 Exemple de questions posées lors de l'entretien

Il est demandé aux candidats des précisions et justifications concernant :

- les champs :
 - réglementaire : "... quelles sont les attributions du joueur arrière ? ",
 - technique : "... principes d'efficacité de l'attaque smashée ? ",
 - tactique : "... organisation de la défense pour une attaque en poste 4 ? ",
 - institutionnel : "... situations de l'évaluation certificative aux baccalauréats et examens de la voie professionnelle ? " ;

- les niveaux de jeu des élèves, niveau initial et problèmes rencontrés : " ... importance de la relation réceptionneur / non réceptionneur dans la difficulté collective à renvoyer le service ? " ;
- les hypothèses explicatives : " ... comment expliquez vous les frappes explosives ? " ;
- les acquisitions visées : " ... quelle organisation motrice pour produire une trajectoire tendue et descendante ? ", " organisation collective pour attaquer la cible adverse en fonction d'un niveau de pratique ? " ;
- la situation de référence : " ... préciser la dimension du terrain ? " ;
- la démarche d'apprentissage : " ... en quoi cette situation permet-elle à vos élèves d'apprendre ? " ;
- les situations d'apprentissage proposées : " ... quelles sont les variables de complexification ? " .

Le jury cherche lors de l'entretien à identifier la pertinence et la cohérence des propositions du candidat à propos du volley-ball conçu comme support de l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

1.4 Extension

A partir du constat proposé, identifier à travers 1 APSA du groupement Sports Collectifs des liens possibles ou des divergences. Proposer des hypothèses explicatives et une situation d'apprentissage adaptée.

1.5 Complémentaire

Il est demandé aux candidats d'identifier et d'analyser des problèmes moteurs typiques rencontrés par les élèves dans une des activités de référence de l'épreuve 2 du concours. Ils devront ensuite faire des propositions pour aider les élèves à résoudre ces problèmes.

1.6 Remarques

Les attentes et les questionnements de l'extension et de la question complémentaire sont analogues à celle de l'entretien portant sur le volley-ball.

2. Conseils de préparation

Il ne paraît pas acceptable que des candidats se présentent au concours en ignorant les programmes officiels de l'enseignement de l'EPS dans le second degré. Attention à ne pas confondre les programmes et les documents d'accompagnement.

Le candidat doit être capable de montrer comment la construction, la gestion et l'animation des situations proposées permettent aux élèves d'apprendre.

Le candidat, dans sa préparation doit améliorer sa connaissance de l'activité du débutant à l'expert et des conduites typiques rencontrées aux différents niveaux de la scolarité du second degré. Il doit être capable d'intégrer la variabilité du rapport de force dans ses propositions d'acquisitions.

Le candidat doit s'entraîner à analyser un sujet et apprendre à mobiliser ses connaissances pour répondre en priorité à la question posée.

PRESTATIONS PHYSIQUES ET PRESTATIONS ORALES

COMMENTAIRES GENERAUX

La rédaction du rapport de l'épreuve 3 s'inscrit dans une volonté de continuité des rapports des concours précédents. Le document reprend également les éléments d'organisation et conseils de préparation développés dans le cadre de l'épreuve 2.

La troisième épreuve d'admission se partage à part égale entre une prestation physique et un entretien, chacune étant affectée du coefficient 1. Pour un même candidat les activités support de l'évaluation peuvent être différentes.

Au cours des travaux préparatoires, le jury s'est attaché :

- A situer cette épreuve par rapport à l'ensemble du concours. L'épreuve 3 participe, par le jeu des coefficients, à 1/10^{ème} des coefficients du concours. Pour que l'épreuve joue pleinement son rôle, l'objectif est de discriminer le plus possible les candidats par un étalement de la notation sur l'ensemble de l'échelle.
- A dégager sa spécificité, au regard des textes qui régissent l'épreuve : le candidat doit réaliser une prestation physique dans une activité appartenant aux groupement 5,6,7 de l'annexe I de la note de service n° 96-109 du 19 avril 96. Le candidat doit participer à un entretien qui porte sur les aspects techniques et didactiques d'une activité appartenant aux groupement 5,6,7 et 8 figurant dans l'annexe I.
- A rappeler le rôle spécifique de l'épreuve dans la certification à l'aptitude de l'enseignement de l'EPS.

LA PRESTATION PHYSIQUE

La prestation physique est effectuée parmi l'une des sept activités physiques différentes présentées dans l'annexe I, de la note de service n° 96-109 du 19 avril 96. .

Le jury a constaté :

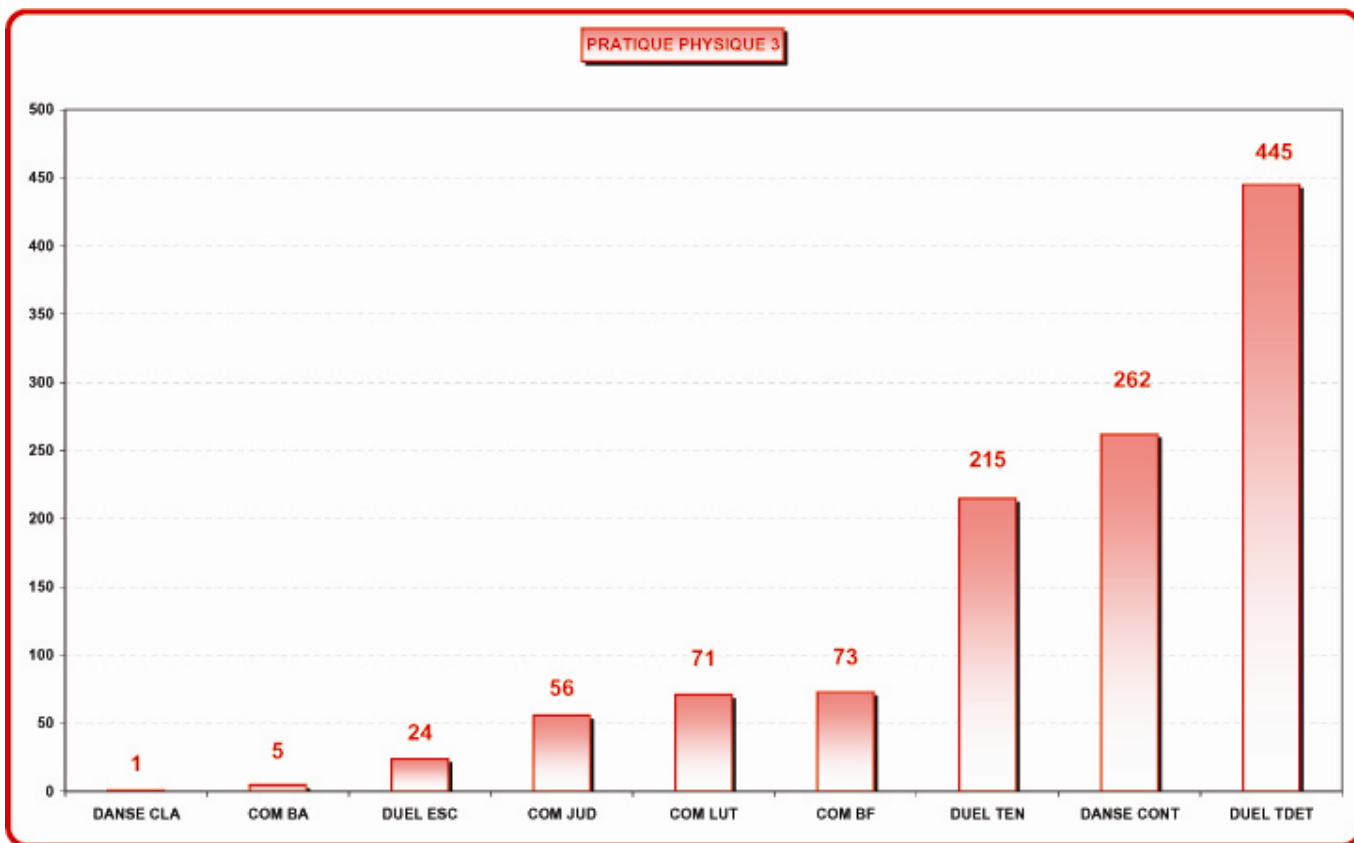
Sur le plan des pratiques, un vécu très inégal, avec un engagement physique important. Le jury recommande aux candidats une pratique régulière.

Sur un plan qualitatif, les prestations de très faible niveau sont rares.

Quelques constats, en danse les moyennes des candidats sont supérieures aux moyennes des candidates. Ceci s'explique par une meilleure préparation de l'épreuve, les garçons mettent leurs qualités physiques au service d'un projet chorégraphique de danse contemporaine et proposent des techniques gestuelles reposant sur des cultures diverses (arts martiaux, hip hop ...etc.).

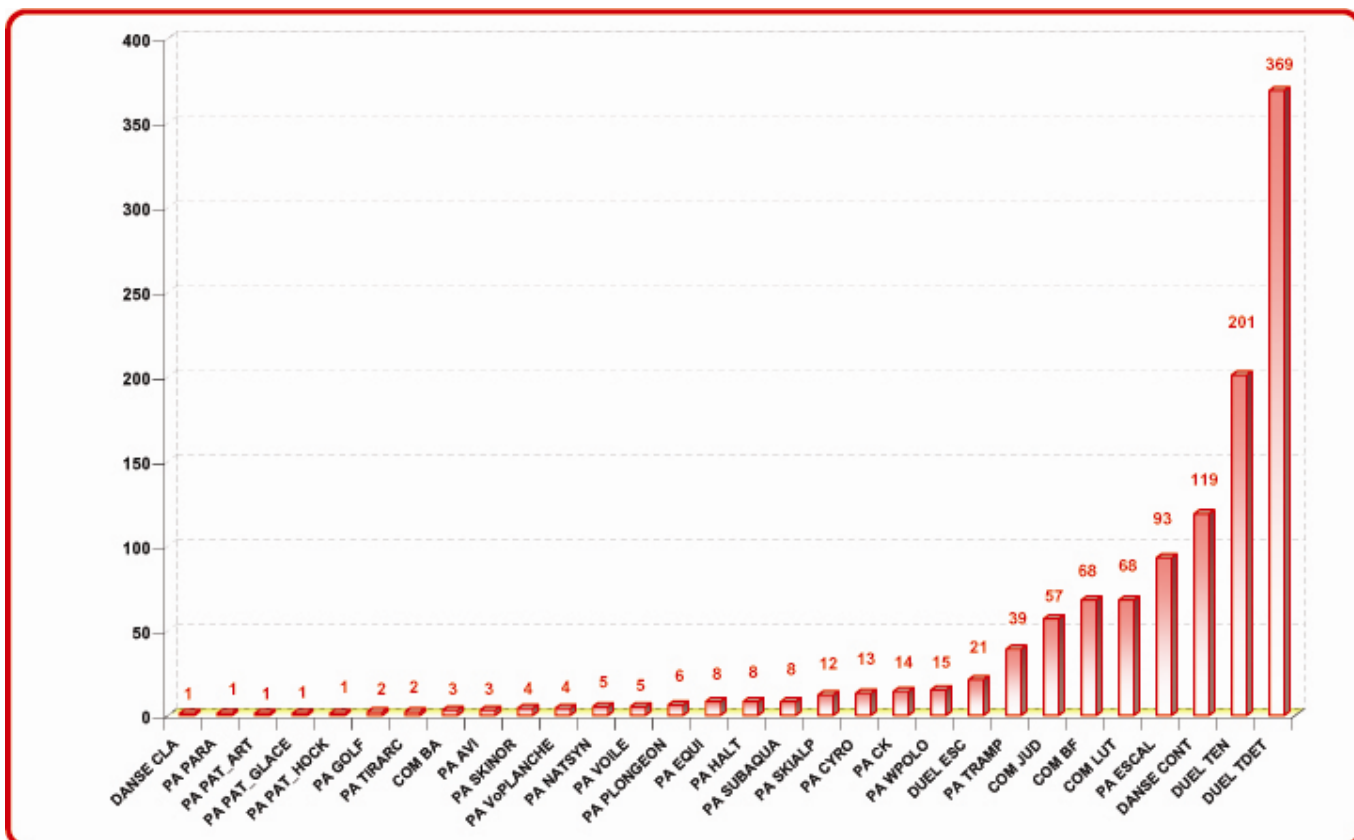
Sur le plan quantitatif : Les activités duelles regroupent 60% de candidats, avec un volume de 65% en tennis de table

Les activités tennis de table, danse et tennis regroupent 80% des candidats.



L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Un premier constat chiffré fait apparaître pour l'épreuve orale, une forte disproportion dans la répartition des candidats.



L'épreuve porte sur les aspects didactiques et techniques relatifs à l'une des APSA choisie dans l'annexe I, de la note de service.

Les activités ont un nombre très variable de candidats de 1 à 369. Les activités tennis de table, tennis, danse, escalade, judo, lutte et boxe regroupent à elles huit, 80% des admissibles, 60% des candidats sont sur 3 épreuves : Tennis de table, Tennis, Danse. Ce pourcentage reste stable dans sa globalité par rapport aux années antérieures, mais renforce le choix du Tennis de table aux épreuves d'entretien pour l'année 2007.

1. LA QUESTION

Avec des élèves de (**niveau de classe**)

Ayant eu (**moins de 10heures**) de pratique effective en APSA
(**x fois 10heures, maximum 6x10heures**)

Vous constatez (**conduite motrice à décrire**) :

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez- vous pour transformer cette conduite motrice?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix

La matrice de la question, pour la session 2007, reprend les éléments de la question 2006.

Les éléments de réflexion consensuels constituant la question :

Le jury dans le cadre de ses travaux a travaillé sur les termes de la question, afin de constituer dans le cadre de l'épreuve les éléments d'une culture partagée.

La discipline est de **nature comportementale**, elle identifie des conduites motrices dont les mises en œuvre sont principalement liées aux ressources de l'élève. Ce comportement observable, peut être inadapté, non maîtrisé, ou lié à un niveau et à un temps de pratique identifié...etc.

Ce constat repose sur l'observation des « **conduites motrices** » à partir d'éléments objectifs (auditifs, visuels, recueil de données) de ressources mises en œuvre (motrices, biomécaniques, énergétiques, informationnelles, cognitives, affectives...etc.)

La notion de « **conduite motrice** » est centrale dans la question posée au candidat. Elle est appréhendée par tous les jurys de la même façon. (La conduite motrice peut se définir, dans ce contexte, comme une organisation signifiante du comportement moteur. C'est à dire un ensemble d'actions et de réactions d'une personne qui agit et dont la pertinence est de nature motrice).

Dans un souci d'équité, au delà de la terminologie utilisée, il semble indispensable d'interroger les candidats en s'appuyant sur les mêmes références.

Le candidat propose une ou des « **situation(s) d'apprentissage** » ; le jury entend par « **situation(s) d'apprentissage** » toute situation qui doit provoquer des transformations par les effets qu'elle doit produire.

Pour le candidat, il s'agit de répondre à la question à partir d'une analyse du constat proposé par le jury en formulant des hypothèses qu'il doit justifier en s'appuyant sur des connaissances technique et didactique de l'activité.

Dans ce contexte, le candidat doit effectuer des choix, en les hiérarchisant, afin de présenter ceux qui lui apparaissent les plus pertinents pour produire et justifier une ou plusieurs situations susceptibles d'engendrer des transformations dans les conduites motrices des élèves

Ce qui est demandé est un travail d'analyse et de traitement didactique dans une APSA, qui permet de montrer la capacité des candidats à faire des propositions pour transformer la motricité des élèves

2. L'EXPOSE

Le candidat dispose de 15 minutes pour formaliser une réponse à une question. Dans ce cadre le jury insiste sur l'organisation de l'exposé à travers l'analyse, les hypothèses et les réponses amenées.

Quelles que soient les activités, les candidats semblent préparés, notamment en ce qui concerne la connaissance spécifique de l'APSA. Dans les réponses, on remarque, une problématique de la question plus complète et pertinente. Cependant les situations proposées n'impliquent pas l'élève dans de réels processus d'apprentissage. Celles-ci sont plaquées ou non exploitées. Les candidats ont des difficultés à décrire l'évolution du comportement moteur des élèves dans les situations qu'ils proposent. Le formalisme de certains exposés peut conduire également des candidats à présenter une définition de l'activité trop longue et qui n'est pas mise en relation avec le constat présenté dans la question. Dans ce cadre, il serait intéressant de présenter l'exposé en fonction de la question initiale en mettant en relation les termes plutôt qu'une définition trop générale qui apporte peu et occupe souvent le tiers du temps de l'exposé. D'une manière générale le jury a constaté une certaine aisance des candidats ainsi que leur relative bonne gestion du flux d'informations dans le temps imparti à l'exposé.

Le jury tient à préciser que les contraintes du contexte – tâche, situation, match, assaut, etc. - doivent être mises en relation avec les ressources mobilisables par les élèves. Parmi elles, certaines sont à transformer, par l'exercice, dans une ou plusieurs situations pouvant présenter une forme évolutive dans le temps. Ce sont autant de choix que les candidats ont à justifier au cours de leur présentation.

Les situations et leur articulation devraient constituer la partie centrale de l'exposé, elles doivent rendre compte d'une manière plus concrète, de l'activité des élèves et préciser les transformations envisagées. Une situation évolutive intégrant des éléments de complexification et de simplification sera préférable à plusieurs situations plus ou moins articulées entre elles.

3. L'ENTRETIEN

Le candidat doit, à partir de ces connaissances, réagir aux questions du jury en organisant et argumentant ses réponses

Après une étape d'approfondissement et de complément, au regard des informations contenues dans l'exposé ; le jury étend progressivement son questionnement afin de couvrir les différents champs de connaissances à mobiliser dans l'épreuve. C'est à cette occasion que des questions peuvent être posées sur l'activité au sein de l'UNSS.

Différents analyseurs permettent d'interroger les connaissances techniques et didactiques des candidats à partir d'indicateurs spécifiques :

La vérification des analyses techniques : Le jury abordera les champs liés à la technique des APSA dans le cadre de réalisations (biomécaniques, balistiques, physiques ...etc.), de connaissances scientifiques, d'aspects réglementaires, de connaissances culturelles de l'APSA dans un cadre social et scolaire (en relation avec les pratiques du sport scolaire).

Le jury constate que les aspects réglementaires et culturels sont moins maîtrisés que les aspects techniques et tactiques. Dans l'utilisation du champ scientifique, des progrès relatifs ont été constatés, néanmoins quelques grosses lacunes sont encore observées.

La vérification des analyses didactiques : le jury abordera alternativement un questionnement sur la connaissance des élèves en action sur une APSA et la pertinence des situations proposées en fonction du niveau de pratique des élèves.

Le jury constate que les candidats ont des difficultés à décrire et justifier l'évolution du comportement moteur des élèves, dans les situations abordées, au regard des ressources mobilisées. Les candidats ont du mal à expliciter ce que les élèves doivent apprendre pour transformer leurs conduites motrices.

En bilan : La session 2007 montre que les candidats ont une bonne connaissance technique de l'APSA, cependant un effort reste à faire pour mettre en relation dans le contexte scolaire la connaissance des élèves et la pertinence des situations proposées.

D'un point de vue général, les activités sont relativement bien connues dans leur ensemble. Lorsque le jury pose une question de règlement, ou une question de technique, les candidats répondent sans trop de difficultés. En revanche, lorsque le jury évoque une question mettant en lien un point du règlement avec une donnée technique et/ou tactique, il constate qu'ils ne sont pas toujours en mesure de répondre et il arrive que des candidats éludent les questions posées en se retranchant derrière un listing de connaissances sur le thème qui s'y rapporte.

4. CONCLUSION

Dans l'épreuve de l'oral 3, la formalisation de la réponse exige une approche pertinente justifiant l'utilisation du temps de préparation. L'exposé reste la partie pénalisante pour l'étudiant, essentiellement due à un manque d'analyse permettant une réponse construite à la question avec des propositions et des mises en perspective. Dans l'épreuve d'entretien, le candidat peut améliorer sa prestation par une meilleure connaissance et contextualisation de l'APSA dans un cadre scolaire.

5. LES RECOMMANDATIONS POUR L'ENSEMBLE DE L'ÉPREUVE 3

Le jury tient à redire combien, pour l'ensemble du concours, chaque demi point est important pour le classement final et donc pour la possibilité de figurer parmi les admis. Il ne saurait que trop encourager à une bonne gestion de la préparation de l'ensemble de la troisième épreuve d'admission.

Dans le cadre de l'exposé Le jury fait appel aux compétences d'organisation et de construction formelle de réponse à une question, dans ce cadre, il recommande un travail de recherche de pertinence pour les situations proposées. Cette recherche doit s'effectuer à partir d'une mise en relation qui permet au candidat d'établir des liens explicites entre le constat présenté, les hypothèses explicatives et la situation proposée. C'est bien par la description des conduites motrices des élèves, construite à partir des liaisons interactives entre la connaissance de l'élève et la connaissance de l'APSA, que va se préciser la pertinence des transformations attendues. C'est dans ce cadre que se dégageront les meilleures prestations. Celles-ci établissent des relations entre les différents analyseurs et non pas avec un seul d'entre eux.

Dans le cadre de l'entretien le jury est amené à explorer le champ technique et didactique de l'activité pour cela il fait appel à des facultés d'adaptation dans la pertinence des réponses du candidat à travers un débat interactif sur des justifications, évolutions et remédiations de situations amenant le candidat à démontrer ses connaissances de l'APSA.

Parmi l'ensemble des connaissances techniques de l'APSA, celles relatives à la biomécanique et à la physiologie doivent être approfondies, ce qui permettrait de faire des liens avec les ressources des élèves et ainsi d'identifier clairement des transformations à mettre en œuvre. On constate dans le champ culturel qu'une connaissance de l'APSA dans un cadre social est souvent maîtrisée, cependant la connaissance dans le cadre spécifiquement scolaire et particulièrement en liaison avec le sport scolaire doit être approfondie.

Au cours de l'exposé, comme de l'entretien, la connaissance vécue de l'activité est une condition nécessaire pour proposer des situations pertinentes. Les candidats gagneraient à produire sans hésitation des schémas lisibles, témoignage de leur connaissance des activités. Là aussi, un entraînement préalable est de mise. A cet égard, il est utile de posséder une démarche adaptative pour l'entretien. C'est elle qui permet, dans le quart d'heure de préparation, de ne pas tout rédiger au brouillon, mais bien de s'attacher à la spécificité de la question et de mettre en avant des choix permettant de cibler « ce qui doit être appris ».

6. LES PRESENTATIONS DU RAPPORT DES DIFFERENTES ACTIVITES

Les activités sont présentées, ci-après, en suivant l'ordre alphabétique. Selon le cas elles distinguent la prestation physique puis l'entretien.

BOXE

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

- Après l'appel des candidats, le jury présente l'épreuve. Les candidats sont pesés suivant la procédure fédérale et des poules sont constituées par poids approchants.
- L'épreuve consiste en une réalisation de quatre reprises minimum. Chaque candidat dispute deux rencontres de deux reprises contre deux adversaires différents. Une cinquième reprise peut être demandée afin de faciliter le départage.
- Chaque candidat dispose d'un second qui demeure silencieux pendant les temps de repos. Ce dernier assure uniquement une assistance matérielle; aucun conseil technico-tactique ne peut être prodigué.
- Durant l'épreuve, le tireur doit se tenir silencieux durant toute la durée de la prestation.
- Un arbitre assure le déroulement des assauts.

La note attribuée au candidat dépend d'une part de sa performance (gain des reprises) et d'autre part du niveau de maîtrise technico-tactique dont il a fait preuve (motricité spécifique et capacités d'adaptation).

En conclusion :

Le jury conseille aux candidats de se mettre en conformité avec les exigences de l'épreuve et de se présenter dans une tenue règlementaire et sécuritaire (protège-dents, coquille et protège-poitrine).

2. Niveau des prestations

• **Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :**

- ne respectent pas la logique de l'activité : coopération au lieu d'opposition, refus d'assaut ou pugilat.
- font preuve d'une grande insuffisance technique : boxe dangereuse, coups interdits (coups balancés, parades tibiales, frappes mains ouvertes, tête en avant ...), touches non contrôlées.
- sont obligés de s'arrêter en cours d'assaut pour récupérer.

Ces candidats gagnent rarement une reprise ou se font disqualifier.

• **Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :**

- respectent la logique de l'activité: répartition des rôles et des actions dans une logique d'opposition.
- identifient le rapport de force et s'y adaptent mais qui ne disposent pas toujours des moyens technico-tactiques pour le renverser en leur faveur.
- maintiennent un effort soutenu sur l'ensemble de l'épreuve.

Ces candidats gagnent certaines de leurs reprises.

• **Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :**

- démontrent une adaptabilité tactique face à des adversaires aux caractéristiques différentes (fausse garde, attaquant, contre-attaquant, ...) ou imposent leurs propres caractéristiques (morphologiques, tactiques et physiques).
- manifestent une expérience de compétiteur au moins dans le cadre universitaire.
- imposent à leurs adversaires un niveau élevé d'engagement.

Ces candidats gagnent généralement toutes leurs reprises.

3. Conseils aux candidats

- La tenue:
 - Pour participer à l'épreuve physique, les candidats doivent obligatoirement se munir du matériel personnel spécifique aux boxes qu'ils pratiquent dans le cadre du concours, avec au minimum:
 - en savate boxe française : une intégrale, des chaussures homologuées, un protège-dents.
 - en boxe anglaise: un débardeur, un short, un protège-dents, des chaussures de sport.
- Les préparations physique et technico-tactique:
 - Elles doivent être anticipées dans les années antérieures aux concours pour favoriser une attitude sereine le jour de l'épreuve.
- Les conséquences d'une disqualification:
 - La note des candidats est corrélée au temps réel de leur prestation effectué sur les quatre reprises qui représentent l'épreuve du concours. Ainsi un candidat disqualifié sur une reprise (il dispute trois reprises effectives sur quatre minimum prévues) voit sa note finale de pratique diminuée d'un quart. La réduction est proportionnelle au nombre des disqualifications. Les motifs de disqualification sont le plus souvent ceux indiqués en rubrique « profils des candidats d'un niveau insuffisant.»
- Conformément aux évolutions des pratiques sociales en Savate B.F. et en Boxe anglaise, les candidates et candidats peuvent choisir leur épreuve dans l'une des deux activités.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de première ayant eu trois fois dix heures de pratique effective en (savate boxe française ou boxe anglaise) vous constatez qu'ils boxent toujours sur le même rythme en attaque. Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ? Vous présenterez vos hypothèses et vous justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Quelles sont les interventions de l'arbitre quand un combattant réalise majoritairement des enchaînements de poings ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quelles sont les ressources prioritairement sollicitées par un élève de première ayant trois fois dix heures de pratique effective pour pouvoir changer de rythme en assaut ?
Quelles sont les caractéristiques de préparation d'attaque d'un expert ?

- **Sur la pertinence des situations**

A l'aide de variables didactiques spécifiques à l'activité proposez:

- une simplification de la tâche d'apprentissage pour un élève qui n'arrive pas à enchaîner.
- une évolution de la tâche d'apprentissage pour des élèves qui renverse le rapport de force.

1.3 L'exposé

Le jury attend du candidat:

- d'énumérer différentes hypothèses expliquant les problèmes rencontrés par les élèves qui présentent la conduite motrice constatée.
- de développer le(s) hypothèse(s) jugées les plus pertinentes au regard de l'âge et du niveau de pratique des élèves.
- de proposer des situations d'opposition appropriées mettant en scène les deux tireurs.

- de présenter la (les) transformation(s) visée(s) en se référant à des comportements observables.
- d'énoncer une (des) situation(s) d'apprentissage précise(s) permettant d'accéder à la nouvelle conduite motrice.

Par conséquent le candidat ne peut se contenter de présenter des situations de coopération.

1.4 Remarques

Le jury constate:

- une meilleure gestion du temps de l'exposé
- dans le champ réglementaire (textes et aspects culturels), une amélioration des connaissances
- dans le champ de connaissances relatif à l'APSA boxe une défaillance particulière dans les aspects scientifiques de l'activité.
- dans le champ de connaissances relatif aux élèves une méconnaissance des conduites typiques.
- dans le champ relatif à la pertinence des situations une grande difficulté à donner une situation d'apprentissage qui tient compte du problème rencontré.

2. Conseils de préparation

Conseils méthodologiques pour l'analyse du sujet:

- définir les termes clés du sujet.
- identifier le problème posé par le sujet.
- énoncer des hypothèses probables d'ordre moteur, informationnel, affectif, énergétique au regard du constat identifié.
- proposer des situations d'apprentissage d'opposition évolutives : chaque situation doit permettre au jury de comprendre la (les) transformation(s) visées pour cela le candidat doit argumenter ces choix techniques et didactiques.

Les candidats ont la possibilité d'utiliser un support papier pour illustrer leurs propos.

Le jury attend des propositions pragmatiques rendant compte de la compétence à enseigner la boxe.

CANOE KAYAK

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Exemple 1 : Avec des élèves de 6^o ayant 2 X 10 h de pratique effective en kayak, vous constatez que vos élèves dessalent fréquemment en quittant le contre courant pour s'engager dans une veine d'eau franche, sur une rivière de classe 2. Quelles situations d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ? Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

Exemple 2 : Avec des élèves de 2^o ayant 3 x 10 h de pratique effective en kayak directeur, vous constatez que vos élèves lors d'une descente d'un parcours en classe 2, effectuent un tour complet à chaque coude de rivière. Quelles situations d'apprentissage proposeriez vous pour transformer cette conduite motrice ?

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien.

- **Sur l'analyse technique de l'APSA (technique, scientifique, réglementaire et culturel)**
Détaillez les actions de propulsion, d'équilibration et d'incidence nécessaires à la réalisation d'un stop.

Comment s'effectue la transmission des forces dans un accrochage ?

Comment équipez-vous vos élèves dans le cadre d'une descente en rivière de classe 2 ?

Décrivez les origines de l'activité compétitive de descente de rivière ?

- **Sur l'analyse didactique de l'APSA (connaissance de l'élève, pertinence des situations)**

Quelles sont les ressources que l'élève doit mobiliser pour faire un stop à l'endroit choisi ?

Proposez des variables de complexification ou de simplification d'une situation donnée

1.3 L'exposé

L'exposé n'est pas toujours bien structuré. Le formalisme préside souvent à une définition de l'activité trop longue et qui n'est pas mise en relation avec le constat présenté dans la question. Le thème proposé est rarement contextualisé ou replacé dans une logique de progression. Les liens avec les textes régissant l'activité (programme, sécurité) ne sont pas toujours faits. Les situations sont souvent réduites à une consigne reprenant les termes du constat, ou alors inadaptées, car ne répondant pas spécifiquement à la problématique concernée.

1.4 Remarques

Il est constaté que de nombreux candidats ne savent pas cibler la règle d'action essentielle qui permettra de résoudre le problème. De ce fait les situations proposées ne répondent pas spécifiquement au problème induit par la question. Les candidats ne connaissent pas toujours les règles d'action essentielles à la résolution du problème posé. Ils ne maîtrisent pas l'activité sur un plan pratique, ou alors sur des domaines très restreints. Ils méconnaissent les règles essentielles de sécurité (passives et actives) et proposent des situations mettant en danger les élèves. Ils ne peuvent identifier les zones dangereuses et ne connaissent pas les possibilités d'intervention en cas d'accident.

2. Conseils de préparation

D'une manière générale, les candidats doivent élargir leurs compétences théoriques et pratiques à l'ensemble des domaines et des milieux du Canoë Kayak, (discipline et activité, sites de pratiques, matériels...), même si la question initiale reste plutôt centrée sur des formes de pratiques scolaires du kayak et non des disciplines associées. Ils doivent avoir une parfaite connaissance des textes encadrant l'activité (programmes, textes sur la sécurité et les réglementations en vigueur), des dispositifs des rencontres et championnats UNSS.

L'exposé doit durer effectivement 10 mn. Être simple et structuré, permettant de recadrer le thème d'étude dans une logique de progression. Il doit prendre en compte les textes organisant l'activité et les mettre en cohérence avec la question traitée.

Ils doivent connaître les règles d'action qui distinguent le débutant du confirmé, voir de l'expert.

Les situations proposées doivent permettre de réelles transformations et montrer un dispositif pertinent, fonctionnel en terme d'occupation de l'espace, d'aménagement du milieu, du matériel, être réaliste sur le plan de la sécurité et de la réglementation

CYCLISME

PRESTATION ORALE

3. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

- Avec des élèves de troisième ayant eu trente heures de pratique effective en cyclisme sur route, vous constatez que certains élèves se tiennent en permanence à distance des autres qui roulent groupés.

- Avec des élèves de première ayant eu cinquante heures de pratique effective en cyclisme sur route, vous constatez que les élèves ont une fréquence de pédalage basse.

Quelle (s) situation (s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Quels bénéfices l'élève a-t-il de rouler en groupe, de se tenir proche des autres ?

Quelles sont les fréquences de pédalage moyennes pour évoluer sur des parcours variés ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Pour ces élèves de troisième comment prenez vous en compte les ressources affectives dans les situations ?

A votre avis, pour quelles raisons ces élèves ont-ils une fréquence de pédalage basse ?

- **Sur la pertinence des situations**

En quoi vos propositions permettent elles aux élèves de modifier leurs comportements au regard du constat observé ?

Comment pouvez vous faire évoluer la situation sur le plan didactique ?

Quels repères donnez-vous aux élèves pour qu'ils apprennent ?

1.3 L'exposé

Les candidats sont préparés sur le plan méthodologique à réaliser un exposé dans le temps imparti. Les questions sont globalement bien comprises.

Pour les meilleurs candidats, elles sont judicieusement articulées avec de réelles transformations attendues des élèves.

Cependant, trop de candidats se contentent de "plaquer" des situations peu pertinentes, qui ne sont pas garantes des transformations attendues chez les élèves en relation avec la problématique contenue dans la question.

Les situations présentées sont souvent incomplètes dans leurs mises en œuvres didactiques.

1.4 Remarques

Les situations pertinentes ont été celles qui ont permis concrètement des acquisitions attendues chez les élèves.

Il est entendu ici que des situations "plaquées" ou des situations "magiques" ne suffisent pas mais ont tendance à mettre le candidat en difficulté.

Concernant l'entretien, il est attendu des candidats des connaissances réglementaires qui ont été nettement insuffisantes. La terminologie spécifique au cyclisme n'est pas toujours maîtrisée, il

convient aussi par ailleurs de faire un travail plus approfondi concernant l'analyse technique de l'APSA (technique/tactique, scientifique, règlementaire, culturel).

En outre, les candidats doivent avoir à l'esprit qu'un vécu pratique (en tant que cycliste et/ou entraîneur) dans l'APSA est fondamental dans cette épreuve.

3. Conseil de préparation

Le jury pense qu'une préparation efficace passe par une pratique régulière de l'activité cycliste dans un milieu organisé, ainsi qu'un encadrement et un enseignement de celle-ci avec de réels élèves et ce, sur une période permettant d'une durée significative.

DANSE

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve physique de danse combine deux compositions : un solo d'une durée de deux minutes à trois minutes trente et une improvisation (préparée en 25 minutes) d'une minute quinze à une minute trente.

Ces épreuves mettent en jeu la compétence à maîtriser les fondamentaux de la motricité expressive au service d'un projet artistique.

Au niveau de la composition : lisibilité et développement du propos chorégraphique, gestion de l'espace scénique, scénographie.

Au niveau de l'engagement moteur : paramètres du mouvement utilisés, stylisation, prise de risque etc.

Au niveau de l'engagement émotionnel : concentration, présence, engagement

En conclusion :

Ces deux épreuves permettent d'évaluer les qualités d'un danseur chorégraphe.

2. Niveau des prestations

- **Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :**

Lors du solo :

Au niveau de la composition : ont montré un projet dont les choix de formes et la gestion de l'espace scénique le rendent peu lisible.

Les éléments scénographiques desservent souvent le propos (incohérence, redondance)

Au niveau de l'interprétation : ont montré une motricité globale, pauvre, usuelle se caractérisant par une piètre qualité des appuis. La gestuelle reste distale avec peu de dissociation et d'amplitude.

Les candidats font preuve de concentration parfois irrégulière, et récitent.

Lors de l'improvisation :

Au niveau de la composition : les candidats ont traité le sujet de manière simpliste. L'écriture se limite à une juxtaposition de formes simples.

Au niveau de l'interprétation : dans les choix de formes, les paramètres du mouvement sont peu exploités. Il est constaté un manque de présence et / ou des hésitations.

- **Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :**

Lors du solo :

Au niveau de la composition : le propos est assez lisible. Certains parviennent à créer un univers particulier à partir des éléments scénographiques, des choix de formes ou d'un argument. Dans l'ensemble l'articulation des formes est simple mais cohérente. En revanche les difficultés persistent dans le traitement du propos et /ou la gestuelle ne relève pas d'un véritable travail de recherche.

Au niveau de l'interprétation : les engagements moteurs et émotionnels sont plutôt uniformes et / ou intermittents. D'un point de vue moteur les trajets sont précis mais manquent d'amplitude, de prolongement, de contrastes, de respiration et de circulation. D'un point de vue émotionnel la concentration, et la présence du candidat rendent le propos lisible.

Lors de l'improvisation :

Au niveau de la composition : le candidat fait preuve d'une compétence de chorégraphe. Il met en œuvre une écriture lui permettant de traiter le thème de manière simple, élémentaire et permanente avec le début d'instauration d'un climat poétique.

Au niveau de l'interprétation : d'un point de vue moteur le candidat fait des choix d'articulation de formes corporelles simples et maîtrisés. D'un point de vue émotionnel, la présence et la concentration ne sont pas suffisants ou permanents.

- **Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :**

Lors du solo :

Au niveau de la composition : aboutissement d'un projet artistique singulier. Création d'un univers poétique grâce aux choix réfléchis d'écriture.

Au niveau de l'interprétation : d'un point de vue moteur : les formes sont épurées avec une prise de risque maîtrisée. Les candidats s'appuient sur les fondamentaux de la danse contemporaine avec un grand niveau de difficulté. D'un point de vue émotionnel, ils font preuve d'un véritable engagement et d'une force de conviction.

Lors de l'improvisation :

Au niveau de la composition : les candidats font preuve d'une réelle compétence de chorégraphe, l'écriture est souvent basée sur un parti pris différent du solo. Les candidats font preuve de distanciation.

Au niveau de l'interprétation : permanence d'un bon niveau d'engagement moteur et émotionnel.

3. Conseils aux candidats

Le jury de la session 2007 insiste sur l'importance d'une préparation spécifique pour le solo et l'improvisation. (particulièrement pour certaines candidates qui doivent approfondir leur écriture chorégraphique)

Le jury insiste à nouveau sur la nécessité d'approfondir les fondamentaux relatifs à la danse contemporaine.

Il est conseillé aux candidats d'avoir un entraînement aux techniques d'improvisation et de composition.

Quelques candidats ont été pénalisés au niveau de la durée réglementaire du solo et de l'improvisation. Il leur est rappelé que la fin de la prestation ne doit pas être escamotée.

Une attention particulière doit être portée au costume qui doit être adapté à chaque épreuve.

Le jury rappelle que l'épreuve de danse classique repose sur les codes de la danse classique (vocabulaire, espace etc). La composition peut relever du répertoire gestuel classique ou néo-classique.

Enfin le jury invite les candidats à tenir compte des rapports de jury des années précédentes.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de troisième ayant eu 20 heures de pratique dans l'APSA danse vous constatez qu'ils utilisent une séquence dansée médiatisée. Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice? Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

Avec des élèves de terminale ayant eu 30 heures de pratique dans l'APSA danse vous constatez qu'ils réalisent exclusivement des relations à deux dans une composition collective. Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice? Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Sur quels paramètres du mouvement pourriez-vous jouer pour transformer cette gestuelle?
Connaissez-vous des chorégraphes qui ont privilégié ce type de relation ?

Sur la connaissance de l'élève

Quelles sont les influences des représentations des élèves sur leur pratique?
Quelles ressources l'élève mobilise-t-il lorsqu'il "donne son poids" à l'autre?

- **Sur la pertinence des situations**

Où situez-vous la part de créativité de l'élève dans cette situation?
Quels procédés de composition pourriez-vous proposer pour faire évoluer ces relations à deux dans le collectif?

1.3 L'exposé

Le jury remarque que le niveau des candidats est très hétérogène :

- Les candidats les plus faibles démarrent leur exposé par une définition plaquée de la danse .Ils proposent un inventaire des caractéristiques des élèves sans réelles mises en relation entre le niveau de classe et le temps de pratique énoncé dans la question. Compte tenu de la faiblesse du cadre de réflexion, les candidats ne sont pas en mesure de décrire les conduites typiques des élèves et de formuler des hypothèses explicatives adaptées. Les transformations attendues sont absentes ou restent très globales : elles sont rarement formulées en terme de comportements moteurs. Dans les situations proposées, les candidats ont tendance à privilégier l'organisation des tâches au détriment des contenus d'enseignement ce qui conduit parfois à des situations aberrantes.

- Pour les candidats moyens , une définition des termes du sujet est présente mais de manière juxtaposée et/ou décontextualisée. Les conduites typiques décrites , les hypothèses explicatives ainsi que les transformations sont présentées de manière partielle et/ou non hiérarchisées . Les situations proposées s'inscrivent comme une remédiation aux conduites observées parfois de manière superficielle .Les situations sont cohérentes mais peu évolutives et les liens APSA-élèves-situations n'apparaissent pas toujours clairement.

- Les meilleurs candidats proposent une définition des termes du sujet et de la danse contextualisée au regard de la question posée. L'ensemble de leurs propositions atteste d'une réflexion cohérente et pertinente . Le candidat s'appuie sur ses choix pour proposer des situations d'apprentissage faisant apparaître de véritables transformations. Prendre connaissance du

contexte , faire des choix logiques, mettre en œuvre, adapter, évaluer, font alors émerger une compétence de concepteur.

1.4 Remarques

REMARQUES SUR L'ENTRETIEN

Malgré l'effort de structuration de l'exposé, le jury remarque que les candidats possèdent des connaissances techniques et culturelles superficielles :

- La terminologie est imprécise : par exemple, certains candidats conçoivent la danse comme une activité "appréciée et jugée", organisée "sur un praticable". Pour eux, l'écoute en danse se résume à "l'écoute de la musique" ou les porters à une succession de figures acrobatiques. Certains candidats confondent aussi énergie et temps, vitesse et durée.
- La culture chorégraphique est sommaire et/ou caricaturale : le nom des chorégraphes et des théoriciens du mouvement est souvent erroné, les périodes et les courants artistiques inconnus, l'actualité chorégraphique absente ou limitée. Les connaissances ne peuvent se limiter à un manuel de préparation. Néanmoins, les meilleurs candidats font preuve d'une réelle culture artistique qu'ils sont capables d'utiliser à des fins pédagogiques.
- Les situations pédagogiques sont peu variées, mal présentées (le candidat confond critères de réussite et critères de réalisation ou les oublie). Les situations sont parfois aberrantes voire dangereuses.

Le jury remarque que le niveau des candidats est très hétérogène :

- Les candidats les plus faibles n'utilisent pas la terminologie adéquate : la définition de la danse est souvent plaquée et le sens n'en n'est pas compris par le candidat , qui ne peut alors pas l'expliquer. L'activité est mal connue. Les connaissances culturelles sont parfois absentes et souvent superficielles. La connaissance des élèves est largement insuffisante. Le candidat ne dépasse pas son exposé : les réponses sont confuses, les candidats ne sont pas à l'écoute et n'intègrent pas les pistes données par le jury.
- Les candidats moyens font évoluer leur exposé et intègrent dans leur réflexion les observations du jury. Les mises en relation des termes se font progressivement grâce à l'accompagnement du jury. Les situations proposées évoluent au cours de l'entretien de par le questionnement proposé et la réactivité positive du candidat. Les références culturelles sont à propos mais peu nombreuses et peu développées : pas de lien entre les chorégraphes et les pièces de référence.
- Les meilleurs candidats font des choix clairs, à propos et justifiés. Ils identifient des problèmes, font de nouvelles hypothèses et mettent en relation leurs connaissances (théorique et pratique) de la danse dans la logique scolaire (terminologie, connaissance de l'APSA, didactique...). Les élèves apparaissent de manière concrète. Les connaissances culturelles sont référencées, précises et mises en relation avec le sujet de la question. La pertinence de la démarche didactique est constante tout au long du questionnement.

4. Conseils de préparation

Le jury invite les candidats à s'immerger dans une véritable culture de l'activité. Cette immersion peut s'organiser autour :

- de la lecture d'ouvrages sur la danse (histoire, techniques, chorégraphes, courants, etc.) ;
- de la pratique physique de la danse permettant de vivre les aspects spécifiques liés à l'activité ;
- d'une démarche de spectateur en relation avec une programmation régionale ou autre permettant d'apprécier et de différencier les pratiques artistiques. Une approche de la danse par la vidéo doit être envisagée.

Par ailleurs, le jury encourage les candidats à mener une véritable réflexion autour de l'enseignement de la danse dans le cadre scolaire. Il serait souhaitable qu'ils s'impliquent dans la

réalisation d'un cycle de danse au cours de leurs stages pédagogiques afin de construire et / ou affiner leur conception et construction d'une démarche d'enseignement.

Enfin, le jury souhaite que les candidats ne privilégient pas la forme sur le fond. Le cadre de l'exposé ne doit pas cacher une méconnaissance de l'activité. Ecouter les questions, les comprendre, construire et cibler une réponse adaptée, argumenter, mettre en relation, constituent la base de la préparation à l'épreuve orale. Il n'est pas souhaitable de s'inscrire dans une réponse immédiate à une question du jury sans prendre le temps d'y réfléchir.

EQUITATION

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de cinquième ayant eu 10 heures de pratique effective en équitation, vous constatez : qu'ils savent diriger leur monture au pas mais non au trot. Travail en manège.

Quelle (s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice? Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

Avec des élèves de seconde ayant eu 30 heures de pratique effective en équitation, vous constatez : qu'ils se jettent en avant à l'approche de l'obstacle. Travail en manège.

Quelle (s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice? Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

De quelles aides l'élève dispose-t-il pour guider sa monture?

Quelles conséquences cela entraîne-t-il sur le double équilibre cavalier/cheval?

Sur la connaissance de l'élève

Quels types de ressources informationnelles sont sollicitées par l'élève dans la direction?

Sur quels critères observables vous basez-vous pour affirmer vos propos?

- **Sur la pertinence des situations**

Que cherchez vous à transformer chez l'élève dans cette situation?

Qu'est-ce qui permet de dire que l'élève adapte son équilibre à l'abord de l'obstacle?

Quels moyens donnez-vous aux élèves afin qu'ils sachent si ils ont réussi?

1.3 L'exposé

Le jury de la session 2007 constate qu'un effort a été fait dans la définition des termes clés .

En revanche il semble que des difficultés persistent dans la caractérisation du niveau des élèves : certains candidats font le rapprochement avec un niveau de galop fédéral sans prendre la peine de l'expliquer ni le relier à un niveau scolaire.

Si d'une manière générale, l'exposé reste structuré dans sa présentation, des lacunes apparaissent dans la présentation des transformations attendues. Soit elles ne sont pas énoncées, soit elles le sont de manière générale sans être formulées en terme de comportements moteurs.

Les hypothèses sont reliées de manière inégales au sujet de la question. On observe un décalage entre les hypothèses et les situations proposées (inadaptées au vu de l'objectif poursuivi)

Les connaissances sur l'APSA doivent servir une démarche didactique et ne pas être plaquées comme telles.

Dans l'ensemble le temps imparti à l'exposé a été correctement géré (même si il s'est illustré parfois par un discours très rapide : débit d'information, ou au contraire par un discours lent, sans rythme ni conviction).

1.4 Remarques

SUR L'ENTRETIEN :

Les situations présentées par le candidat sont parfois plaquées et incomplètes : critères de réussite et critères de réalisation sont soit absents soit se confondent.

A noter que les connaissances culturelles et techniques relatives à l'APSA sont parfois insuffisantes et ne permettent donc pas un discours cohérent ni pertinent. Il semble que les candidats aient fait un effort dans l'application didactique, au détriment d'un approfondissement des fondamentaux de l'APSA.

Des connaissances culturelles et techniques existent, issues directement de la pratique personnelle, néanmoins elles sont à approfondir impérativement et à adapter à un public scolaire afin de renforcer l'argumentation.

Les notes s'échelonnent de 03,50 à 15,00 .

Les candidats les plus faibles ont présenté un exposé superficiel et/ou incomplet et l'entretien a mis en évidence un manque de maîtrise dans la technique et la didactique liée à l'activité. Les réponses aux questions ont alors fait émerger un réel problème de cohérence et de pertinence dans la logique d'enseignement du candidat. Les liens entre le constat et les hypothèses de départ sont en décalage avec le discours, voire inexistant.

Pour les meilleurs candidats, les liens sont présents mais pas permanents. Les mises en œuvre , les remédiations, les adaptations et la réflexion du candidat font apparaître un profil de concepteur, pas seulement d'apporteur.

2. Conseils de préparation

Il est demandé aux candidats de se préparer à l'épreuve des dix minutes d'exposé de façon à gérer le temps de manière posée et compréhensible (attention à ne pas accélérer la parole sous forme de débit...).

Prendre en compte le contexte (niveau d'élèves et heures de pratique effective afin de proposer un exposé en réelle adéquation.

Les candidats doivent veiller à présenter leur exposé de manière structurée et cohérente en reliant toute leur présentation au sujet de la question posée.

Les mots clés de la question doivent être définis et reliés à la thématique de celle-ci.

Les connaissances sur l'APSA doivent être claires, maîtrisées et approfondies.

Les connaissances pratiques et théoriques du candidat sur l'APSA doivent servir une argumentation mettant en évidence la démarche didactique.

ESCALADE

1. L'Entretien

1.1 Exemple de questions initiales

« Avec des élèves de 6° ayant eu moins de 10h de pratique effective en escalade, vous constatez qu'ils se déplacent difficilement en traversée. Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice. Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix. »

« 3° - 30h – Vous constatez qu'ils ne savent pas mousquetonner pour grimper en tête »

1.2 Exemples de questions posées lors de l'entretien :

- Situations :

Dans votre situation, quels aménagements proposez-vous en terme de sécurité active et passive ?

- Elèves :

Quelles sont les conduites typiques d'un débutant en dalle ?

- APSA :

Comment vous placez-vous dans un dévers et pourquoi ?

Comment classe-t-on les concurrents lors d'une épreuve de difficulté en UNSS ?

1.3 Remarques :

Nous faisons à nouveau le constat que trop de candidats perdent du temps en début d'exposé en donnant une définition inutile de l'activité et en décrivant des conduites typiques sans rapport avec le sujet.

Nous constatons trop souvent un manque de lien entre d'une part les hypothèses explicatives et les transformations attendues et d'autre part les situations d'apprentissage proposées.

Les situations d'apprentissage sont quelquefois plaquées sans réel lien avec le sujet.

2. Conseils de préparation

Nous encourageons les candidats à s'appuyer sur les programmes d'EPS correspondant au niveau de classe visé.

Concernant les situations proposées, nous invitons les candidats à se montrer plus précis sur les objectifs, les consignes (notamment sécuritaires), les critères de réalisation et de réussite ainsi que les variables didactiques.

Enfin, les candidats doivent approfondir leurs connaissances sur l'activité grâce à une pratique personnelle.

ESCRIME FLEURET

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

Dans chaque série, les prestations physiques ont été évaluées de la manière suivante :

- Assauts courts de 5 touches en 3 minutes.
- Assauts longs de 10 touches en deux manches de 3 minutes.

La prestation est évaluée en mettant en relation le niveau de pratique constaté et le résultat obtenu.

Rappel des exigences matérielles :

- Norme CE
- Tenue (veste et pantalon) 350 N et sous cuirasse 800 N
- Fleurets au poids avec martingale
- Gant qui recouvre la manche
- Matériel de rechange (fleurets et fils de corps)

2. Niveau des prestations

- **Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :**

Ne construisent pas de phrase d'armes.

Réalisent essentiellement un jeu direct.

Font des parades qui ne sont pas toujours suivies de ripostes.

Respecte la convention de façon aléatoire.

Ne s'approprient pas les logiques de jeu.

- **Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :**

Construisent des phrases d'armes jusqu'à la contre riposte.

Font des parades suivies de ripostes.

Maîtrisent la convention.

Exploitent la piste et les actions au fer pour préparer leurs attaques.

Qui possèdent un registre varié d'offensives.

Qui font des contre-attaques placées dans le respect de la convention.

- **Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :**

Construisent des phrases d'armes jusqu'à la contre riposte composée.

S'adaptent et imposent leur jeu à l'adversaire en maîtrisant :

- L'utilisation de la piste.
- Les changements de rythme.
- Les actions de seconde intention.
- Les actions techniques en adéquation avec leur stratégie et leur vitesse d'exécution.

3. Conseils aux candidats

Les niveaux de pratique se sont révélés très hétérogènes. Le jury recommande encore une fois aux candidats de renforcer la pratique compétitive (FNSU ou fédérale) et la pratique de l'arbitrage qui doivent leur permettre de mieux gérer les aspects stratégiques des assauts, de maîtriser la convention, et de mieux s'adapter sur les distances, les déplacements et les techniques.

PRESTATION ORALE

4. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de cinquième, ayant eu moins de 10 heures de pratique effective en escrime Fleuret, vous constatez qu'ils ne se défendent pas.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Quels repères le défenseur doit-il prendre chez l'attaquant pour exécuter une parade ?
Quels problèmes induisent les préparations sur le déroulement de l'attaque ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quelles sont les acquisitions qui vous permettent d'identifier un groupe d'élèves qui sait se défendre convenablement ?

Quelles sont les prérequis nécessaires pour qu'un élève puisse rentrer dans une logique d'échange ?

- **Sur la pertinence des situations**

Quelle place accordez-vous à l'attaque initiale dans la mise en place de situations défensives ?

En quoi vos situations sont-elles en cohérence avec les ressources de ce niveau de classe ?

1.3 L'exposé

Nous avons constaté de mauvaises prestations orales sûrement dues à une mauvaise préparation. Même si les candidats n'ont pas toujours utilisés le temps imparti à l'exposé, la grande majorité a utilisé le temps disponible pour mieux répondre à la question posée.

Ces derniers structurent toujours leur exposé avec soin mais il existe des démonstrations fausses pour trois raisons principales :

- les hypothèses de transformation sont souvent erronées par une méconnaissance du contexte, et quand elles sont justes, les candidats n'en tiennent plus compte dans l'exposé ou l'entretien.
- les situations d'apprentissage sont parfois inadaptées voire incohérentes car leur élaboration dépend d'hypothèses fausses, ou encore reste ancrée dans une logique purement technique, gestuelle, réductrice et rigide, voire parfois des situations d'apprentissage sans arme ou avec des cordes qu'il faut utiliser avec prudence!
- enfin il y a toujours des candidats qui "plaquent" des hypothèses ou des situations pratiquement sans lien réel avec les problèmes posés, essentiellement à cause d'une méconnaissance du fonctionnement de l'activité "actuelle".

Une absence de contextualisation et de connaissance des élèves empêchent l'élaboration d'hypothèses de transformations cohérentes et pertinentes ce qui aboutit à des propositions superficielles voire hors sujet.

Les bons candidats ont su par exemple :

- S'engager dans des propositions didactiques précises et adaptées, après une analyse exhaustive du problème posé, avec une justification LOGIQUE et cohérente, et en ayant justifié les problèmes ou réponses par différents champs de connaissances (scientifiques ou institutionnels).
- Etablir les interactions et LOGIQUES indispensables à la mécanique des échanges.

1.4 Remarques

Même si les exposés étaient mieux structurés, avec des réponses aux questions plus ou moins adaptées, beaucoup de candidats restent encore sur une vision techniciste de l'escrime au détriment du SENS, par rapport au milieu scolaire, et la situation d'assaut.

5. Conseils de préparation

Il faut toujours être capable d'élaborer une démarche didactique au moins pour un premier cycle et savoir mettre en relation les conduites typiques de l'élève en milieu scolaire avec les

transformations attendues pour élaborer des hypothèses, puis construire de manière explicite (consignes) et cohérente les situations d'apprentissage adaptées aux hypothèses et aux problèmes. Il faut donc travailler et penser l'escrime en respectant ses LOGIQUES : l'escrime se fait à DEUX !

En ce sens, l'observation ou l'enseignement en milieu scolaire lors de stages, associée à une pratique effective, apporterait aux candidats de nombreuses réponses et points de repères afin de savoir où se situe le problème posé, ce qui a été fait avant, et ce qu'il reste à faire ensuite.

GOLF

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de sixième ayant eu moins de 10 heures de pratique dans l'APASA golf, vous constatez que les élèves autour du green et sur le green rencontrent des problèmes de dosage de leurs frappes.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Point de règlement pour une balle reposant dans un buisson.
Détailler le transfert de poids lors du swing.

- **Sur la connaissance de l'élève**

Comment organisez vous vos ateliers de petit jeu pour un fonctionnement optimal et en sécurité de votre classe?

Par quels moyens entretenez vous la motivation de vos élèves durant les situations d'apprentissage au practice?

- **Sur la pertinence des situations**

En quoi le choix du club permet à l'élève de développer d'autres stratégies motrices?
Adéquation entre les situations proposées et le nombre de tentatives réalisées.

1.3 L'exposé

Les meilleurs candidats ont posé et justifié leurs hypothèses au regard de la question. Les situations sont golfiques mais mal adaptées à l'enseignement collectif.

1.4 Remarques

A travers leur pratique personnelle, les candidats ont essayé d'engager une réflexion didactique montrant certaines limites: difficulté à simplifier ou à complexifier les tâches et difficulté à prendre en compte l'ensemble des ressources sollicitées chez les élèves.

2. Conseil de préparation

Nous invitons les candidats à passer au filtre de leur connaissance de l'activité, leurs observations sur les plans moteur et organisationnel de classes en situation.

HALTEROPHILIE

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de première ayant eu 3 fois 10 heures de pratique effective en haltérophilie, vous constatez un saut vers l'arrière à la réception de l'arraché. Quelle (s) situation (s) d'apprentissage ... ?

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Comparez (et dessinez) une trajectoire de barre idéale à celle induite par le sujet.

- **Sur la connaissance de l'élève**

Les comportements des élèves confrontés à l'activité sont le plus souvent supposés, les conduites typiques (celles des filles notamment) ignorées. Les acquis relatifs aux heures de pratique sont rarement définis et pris en compte, et les charges utilisées inappropriées (voire non précisées). De fait les problèmes de sécurité ne sont pas perçus et / ou mal résolus ; les conduites (réchappes, aides et parades) à tenir, jamais enseignées.

- **Sur la pertinence des situations**

Les situations sont :

- soit une suite d'exercices semi-techniques qui se voient attribuer des effets correctifs inappropriés
- soit l'usage exclusif d'une démarche d'apprentissage (ou corrective) très analytique, techniciste et réductrice
- soit à contrario une démarche par consignes sur mouvement global.

L'aménagement du milieu et les variables didactiques (évolution) sont une richesse peu exploitée.

1.3 L'exposé

Les candidats en général exposent pendant 8 à 8mn30, de façon précipitée, en utilisant une terminologie spécifique mal maîtrisée.

Les définitions que les candidats donnent de l'activité sont incomplètes et peu mises en relation avec le sujet posé (contradictions, logique interne).

Les connaissances techniques peuvent se révéler convenables mais les fondements biomécaniques sont souvent approximatifs. Les liens systémiques et interactifs de ces deux champs sont parfois mal perçus.

1.4 Remarques

Les connaissances anatomiques présentent des graves lacunes; leur aspect fonctionnel est ignoré. Les principes des règlements U.N.S.S. sont survolés.

2. Conseil de préparation

Les hésitations, les paraphrases sont révélatrices d'une absence de pratique personnelle et pédagogique.

JUDO

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

Immédiatement après l'appel et la présentation de l'épreuve, les candidats sont pesés en judogi complet. En fonction de leur poids, les candidats sont répartis dans des poules de 3 ou 4 combattants. Le temps de combat est de 3 minutes pour les filles et de 4 minutes pour les garçons. Afin de maîtriser le temps total de combat des candidats, en cas d'égalité, la décision est rendue aux drapeaux (règlement 2002) et non à l'avantage décisif (règlement actuel).

A l'issue de cette première partie, afin de mieux évaluer la performance des candidats, le jury procède à des combats supplémentaires.

Un classement est alors établi en fonction du résultat de tous les combats.

Il est suivi d'une notation où différents paramètres sont pris en compte : la position au classement, l'écart de poids, le niveau attesté en référence à la grille des niveaux de pratique (cf. textes), le déroulement des combats (points marqués, points subis, pénalités, durée de combat, actions réalisées...).

Le nombre de combats varie de 3 à 5. Dans le cas où le candidat n'a pu effectuer ses trois combats minimum, l'attribution de la note se fait au prorata des combats réalisés.

L'arbitrage est effectué conformément au code d'arbitrage de la fédération française de judo. De ce point de vue, le rituel est à respecter. Néanmoins des adaptations liées à l'organisation de l'épreuve, sont apportées.

Conformément au règlement d'arbitrage, l'attribution directe d'une pénalité pour faute grave (HANSOKU MAKE) entraîne pour le candidat sanctionné la perte du combat .

En conclusion :

L'épreuve consiste en une compétition qui permet de classer les candidats en fonction de leur prestation du jour.

2. Niveau des prestations

• **Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :**

- ont une méconnaissance du règlement
- dans un contexte d'opposition équilibré (poids et niveaux équivalents), n'ont pas ou peu opposé de résistance.
- n'ont utilisé qu'une seule attaque directe quel que soit le contexte.
- ont marqué des avantages de façon fortuite ou à la suite de fautes de l'adversaire.

- n'ont pas mis en place de projets tactiques.
 - n'ont pas effectué de liaison debout-sol contrôlée.
 - ont manifesté une attitude exagérément défensive privilégiant le blocage.
 - ont eu une saisie aléatoire qui ne permet pas un bon contrôle lors des projections.
 - ont une mauvaise gestion de la durée du combat sur le plan énergétique.
- **Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :**
 - ont gagné une partie de leurs combats contre des adversaires d'un niveau équivalent grâce à des attaques directes efficaces.
 - ont mis en place un projet tactique aléatoire.
 - ont dépassé la stratégie défensive sur blocage (utilisation de l'esquive).
 - ont suivi parfois leurs attaques d'une liaison debout-sol construite.
 - ont une saisie intentionnelle adaptée à la réalisation d'une technique de projection.
 - ont été capables d'enchaîner deux attaques fortes dans des directions opposées.
 - **Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :**
 - ont fait preuve de continuité dans les différents secteurs (debout, liaison debout-sol, sol).
 - ont mis en place un projet technico-tactique performant et adapté aux caractéristiques de l'opposition.
 - ont fréquemment gagné leurs combats avant la limite de temps (ippon).
 - ont une saisie préférentielle leur permettant de construire un système d'attaque et de défense efficace ainsi qu'un spécial performant.
 - ont été capables d'imposer des changements de rythme dans le combat.
 - par une gestion rationnelle des efforts ont réalisé des attaques efficaces sur l'ensemble du combat.

Une bonne connaissance des règles d'arbitrage permet une gestion tactique du combat.

Il est possible à un candidat ayant débuté un entraînement sérieux et assidu au cours de ses études en STAPS d'obtenir une note supérieure à 10.

Certains candidats ne parviennent pas à exprimer leurs compétences techniques par faute d'une préparation physique suffisante. Il paraît donc important de se préparer spécifiquement à l'épreuve et à ses sollicitations.

Les féminines devront prendre en compte l'allongement du temps de combat à 4 minutes.

L'expérience acquise en compétition s'avère un atout majeur pour le candidat.

Les candidats devront parfaitement maîtriser les conditions d'attribution d'une faute grave (hansoku make).

Il est souhaitable de prévoir deux « judogi » en cas de tâches causées par un saignement.

Rappelons qu'un « judogi » réglementaire est nécessaire.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

QUESTION POUR 1 FOIS 10 HEURES :

Avec des élèves de seconde ayant eu : 10 heures de pratique effective en judo, vous constatez :

Que le défenseur n'est pas mis en danger par l'attaquant (judo au sol).

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

QUESTION POUR 3 FOIS 10 HEURES :

Avec des élèves de troisième ayant eu : 3 fois 10 heures de pratique effective en judo, vous constatez : Que les élèves enchaînent toujours leurs attaques dans la même direction sans réussite.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice? Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

« Citez différents cas de « shido »? »

« Quels sont les grands principes biomécaniques dans l'exécution de O Soto Gari ? »

« Quels sont les différentes familles de techniques dans le judo debout? »

- **Sur la connaissance de l'élève**

« Donnez l'image d'un élève de seconde ayant eu 40 heures de pratique »

- **Sur la pertinence des situations**

« En quoi votre situation d'apprentissage vous permet-elle de transformer la conduite de vos élèves ? »

1.3 L'exposé

- La non présentation du contexte dans lequel peut être fait le constat, conduit parfois à des hypothèses inadaptées.

- Les liens entre le constat et les hypothèses sont plutôt satisfaisants mais les liens entre les hypothèses et les situations sont souvent très aléatoires (utilisation de situations passe-partout)

- les caractéristiques des élèves sont souvent insuffisamment prises en compte suite au constat.

- les transformations attendues manquent de pertinence et ne sont souvent qu'une reformulation du sujet, elles ne permettent pas de liens explicites avec les situations.

- Les situations d'apprentissage sont souvent plaquées, sans réelle adaptation au problème posé .

- il est souhaitable que les contenus d'enseignement soient précisés au sein des situations proposées par le candidat.

- L'articulation des situations ne se fait pas toujours en continuité par manque d'indicateurs de fin d'étape.

- Les variables didactiques ne sont pas suffisamment exploitées et pertinentes au regard des transformations attendues.

- la terminologie spécifique à l'activité Judo n'est pas toujours maîtrisée.

- le non respect de l'intégrité physique des élèves au travers des situations proposées est fortement préjudiciable au candidat.

1.4 Remarques

Remarques concernant l'entretien.

Nous attendons des candidats des réponses à la fois précises et concises .Une prise de position argumentée est fortement appréciée par le jury .

Les références bibliographiques apportées, ne sont qu'une justification supplémentaire pour étayer son argumentation.

2. Conseils de préparation

-Il serait souhaitable que les connaissances sur les ressources des élèves soient affinées car elles sont bien souvent insuffisantes.

-Une maîtrise approfondie des conduites typiques des élèves est attendue.

- Les connaissances concernant l'APSA sont assez bien maîtrisées. Nous ne pouvons qu'encourager les candidats à poursuivre dans ce sens, sans oublier de travailler les aspects biomécaniques.
- La connaissance technique de l'activité Judo doit être en rapport avec son enseignement en milieu scolaire.
- il est attendu du candidat des liens cohérents et pertinents entre le constat, son analyse, les hypothèses choisies, les transformations attendues et les situations d'apprentissage proposées.
- Les situations doivent être en relation directe avec les transformations attendues induisant des contenus d'enseignement clairs précis et adaptés au niveau des élèves.
- Les buts pour « uke » et « tori » doivent être identifiés dans la présentation des situations.

LUTTE

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

- Première phase : Constitution de poules de trois ou quatre lutteurs regroupés sur la base du poids de corps présenté à la pesée,
- Pause de quelques minutes
- Deuxième phase : Matches complémentaires (croisement des poules) afin de mieux situer le niveau de chaque poule par rapport aux autres et de préciser le niveau de chaque participant,
- Temps de repos entre deux combats : 10 minutes minimum
- Le jury se réserve le droit d'arrêter un combat pour raison de sécurité.

Règlement en vigueur :

En raison de l'évolution du règlement universitaire (oct. 2005), mais compte tenu des contraintes de l'organisation des épreuves physiques du CAPEPS, le règlement en vigueur reste le règlement universitaire d'octobre 2002, seul règlement adapté au combat en 2 manches imposé par l'épreuve physique du CAPEPS. Le jury attire l'attention des candidats sur les 2 points suivants :

1) La prestation sera appréciée au cours de combats réalisés dans le cadre d'une compétition organisée par le jury, conformément aux textes régissant l'organisation du CAPEPS 2007 soit :

- Nombre de combats : 2 minimum, 5 maximum
- Matches de 2 x 2 minutes avec 1 minute de repos.

2) Compte tenu de l'évolution du règlement universitaire d'octobre 2005, les aménagements suivants sont adoptés :

Les sorties de tapis sont sanctionnées par 1 point donné à l'adversaire (la poussée de son adversaire à l'extérieur du tapis n'est donc pas considérée comme geste passif).

En cas d'égalité en fin de match, le dernier point marqué donne la victoire. Sur un score de 0 à 0, une prolongation de 1 minute est effectuée avant décision du jury si aucun point n'est marqué

L'avertissement donne un point à l'adversaire et n'entraîne pas de reprise au sol.

Les candidats ayant participé à des compétitions fédérales et/ou universitaires peuvent fournir des attestations. Cependant, il est rappelé que la note finale dépendra uniquement de la prestation du jour de l'épreuve.

Le jury se réserve le droit d'arrêter ou d'interrompre des combats pour raisons de sécurité.

Il est rappelé qu'une tenue réglementaire est obligatoire (maillot de lutte, chaussures, protège lacets et mouchoir).

Les matches sont arbitrés par un arbitre fédéral.

En conclusion :

L'épreuve se déroule dans le cadre règlementaire du CAPEPS en référence au code d'arbitrage du règlement universitaire d'octobre 2002. L'évolution du règlement universitaire d'octobre 2005 a contraint le jury à adopter 3 aménagements réglementaires.

2. Niveau des prestations

• Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

- Se sont engagés physiquement sans faire preuve de maîtrise technique ou tactique que se soit en lutte debout ou au sol.
- N'ont pas marqué de point ou qui n'ont marqué que des points techniques non construits.

La méconnaissance du règlement pénalise les candidats.

Certains candidats se mettent seuls en danger, que ce soit en référence au règlement ou au regard de leur intégrité physique (exemple : défendre au sol, la tête au tapis).

Certains candidats ne savent pas défendre en position de mise en danger.

• Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- ont mis en œuvre des complexes technico-tactiques simples mais maîtrisés, réalisés de manière non aléatoire jusqu'à leur terme (cotation de l'action ou tombé)
- ont réalisé des attaques et des contre attaques debout et au sol,
- ont fait preuve d'une bonne connaissance du règlement,
- ont assumé la succession des combats grâce à une bonne condition physique même si la dépense énergétique n'est pas toujours maîtrisée.

Le niveau 10 correspond au candidat qui fait preuve d'une bonne connaissance du règlement, qui attaque en réalisant un (des) complexe(s) Technico-Tactique(s) simple(s) mais maîtrisé(s). Il n'est pas encore capable d'enchaîner les réactions défensives.

En défense, il met en œuvre des parades mais n'est pas encore capable de produire les ripostes adaptées.

• Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- Mettent en œuvre des Complexes Technico-Tactiques très élaborés,
- Font preuve d'une gestion tactique efficace du combat, (Ils « conduisent » leur match),
- Décodent un grand nombre d'opportunités,
- Leurrent, provoquent, appâtent, déstabilisent la défense en permanence,
- Neutralisent l'attaque adverse sans dépense excessive d'énergie,
- Réalisent des déplacements efficaces aussi bien en attaque qu'en défense,
- Sont quasiment toujours en position stable,
- Changent de rythme, font preuve de dynamisme, sont « explosifs »,
- Perçoivent les dispositions de l'arbitre, se repèrent par rapport au tapis, contrôlent le score, estiment le temps de combat restant,
- Luttent pour le point, ne concèdent l'avantage qu'en dernier recours,
- Prennent l'initiative d'engager ou de rompre le contact,
- Sont immédiatement « prêts » à l'attaque sur chaque reprise,
- Défendent sans risque au sol,

-Engagent des actions jambe(s) sur jambe(s) en attaquent au sol, fixent correctement leur adversaire, ne rompent le contact qu'intentionnellement.

3. Conseils aux candidats

On constate une dépense énergétique importante chez les garçons lors des premiers matches de poule. Cette dépense énergétique excessive nuit à la performance, notamment en fin d'épreuve. L'émotivité observée chez les filles lors des premiers combats entraîne une certaine précipitation dans la réalisation de leurs actions offensives ou défensives. Cet excès émotif affaiblit la première expression de leur niveau de prestation qui progresse souvent au fil de la matinée.

Une pratique compétitive préparatoire à l'épreuve est conseillée pour une meilleure gestion de ces problèmes.

Il est conseillé de profiter des trente minutes d'échauffement proposées, même si elles n'entrent pas en compte dans l'évaluation.

Une tenue réglementaire est obligatoire pour se présenter sur le tapis (maillots, chaussures, protège lacets, mouchoir, serviette et ongles coupés).

Dans leur intérêt, les candidats qui portent des lentilles sont invités à prendre toutes les précautions matérielles utiles.

Les candidats blessés (avant l'épreuve) doivent consulter le médecin du concours la veille de la prestation physique.

PRESTATION ORALE

4. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de Première ayant eu 40 heures de pratique effective en APSA lutte, vous constatez un contre systématique des attaques directes.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Qu'elles sont les opportunités favorables à la réalisation d'un « tour de hanche en tête » ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Qu'elles sont les conduites typiques d'un élève de quatrième réalisant un « double ramassement de jambes »

- **Sur la pertinence des situations**

Quel dispositif mettre en place et quelles consignes donner (opérations motrices) pour résoudre l'échec d'un "bras à la volée"?

1.3 L'exposé

En référence aux remarques citées dans les rapports de jury 2005 et 2006 (les observations faites dans ces rapports restent valables pour la session 2007), le jury a constaté les efforts réalisés par les candidats pour :

- Réduire le temps passé à l'introduction au profit de la présentation des situations en ciblant, dans la problématisation du sujet, l'essentiel concernant les conduites typiques des élèves en relation avec le problème rencontré, des hypothèses explicatives et les transformations visées.
- Caractériser plus précisément les conduites typiques en rapport avec le problème posé et dépasser une description trop globale des conduites d'élèves.

- Définir les termes du sujet amenant à une problématisation plus complète et une cohérence démontrée entre le constat présenté, l'analyse du problème, les hypothèses explicatives, les transformations visées et la (les) situation(s) proposée(s).

Cependant, le jury a constaté que :

- Les situations proposées en lien avec les hypothèses explicatives sont souvent partielles et ne traitent pas l'ensemble du problème soulevé par la question.
- Les situations, parfois incomplètes et souvent « plaquées », fonctionnent par « magie de la tâche ». Certains candidats n'envisagent ni les régulations, ni l'évolution des situations.
- Les critères de réalisation, quand ils sont cités, manquent de précision. Ils doivent permettre au candidat de montrer, à la fois ce que l'élève doit apprendre pour transformer ces conduites motrices et prouver au jury sa maîtrise technique de l'activité
- Qu'il y a une méconnaissance de l'évolution du comportement des élèves dans les situations proposées. Les candidats doivent montrer, à travers la présentation des situations d'apprentissage, des critères de réalisation et des variables, comment ces situations créent les conditions favorables d'apprentissage. Pour cela, les candidats doivent s'appuyer sur toutes les ressources à mobiliser pour transformer les conduites motrices des élèves. Le jury attend des candidats qu'ils s'appuient sur les ressources à mobiliser et sur les étapes à franchir pour arriver aux transformations attendues.
- Certains candidats oublient encore de préciser les transformations attendues à l'issue des situations d'apprentissage et/ou se contentent de plaquer les compétences citées dans les textes officiels.

5. Conseils de préparation

Après l'analyse et le choix de certaines hypothèses au regard du type d'élève concerné, les candidats doivent faire preuve d'inférence dès leur exposé, en fonction des comportements décrits dans les sujets.

Il est rappelé que la qualité d'une situation d'apprentissage relève de ses paramètres. Le dispositif, les consignes liées au but de la tâche (durée, nombre de répétitions, surface, etc.), les critères de réussite (ou d'échec) et les opérations motrices (comportements attendus) doivent être précisés avant d'exposer toute remédiation.

Il est conseillé aux candidats de connaître les conduites typiques observées dans les situations proposées. Les meilleurs candidats les mettent en relation avec les ressources sollicitées, afin de mieux justifier les régulations et l'évolution des situations.

Il est également rappelé que l'utilisation de références doit être directement liée au sujet. Si une définition de l'activité est proposée, le jury attend que cette dernière soit directement liée au(x) problème(s) soulevé(s) par la question.

SKI

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

avec des élèves de quatrième ayant eu deux fois dix heures de pratique dans l'APSA ski nordique, vous constatez que l'action propulsive des bras est inefficace, quelle (s) situation (s)

d'apprentissage proposeriez vous pour transformer cette conduite motrice ? vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

Avec des élèves de terminale ayant eu six fois dix heures de pratique dans l'APSA ski alpin, vous constatez que vos élèves, sur piste rouge, neige douce, effectuent toujours le même type de trajectoire et que la trace laissée dans la neige est un sillon assez profond quelle (s) situation (s) d'apprentissage proposeriez vous pour transformer cette conduite motrice ? vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Quel type de matériel préconisez vous pour vos élèves dans cette situation ?

Quelles sont les différentes formes de pratiques compétitives organisées par l'UNSS ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quels repères donnez vous aux élèves pour qu'ils constatent leur niveau de réussite dans la tâche ?

Quelles sont les ressources sollicitées chez les élèves par la situation proposée ?

- **Sur la pertinence des situations**

La situation proposée serait elle identique pour un niveau de classe différent ?

Comment organisez vous la classe pour optimiser le temps de pratique des élèves dans l'acquisition de la compétence attendue ?

1.3 L'exposé

la méthodologie de l'exposé semble maîtrisée, les constats du problème et les hypothèses sont correctement exposés. Les transformations attendues sont souvent énoncées et en adéquation avec les situations d'apprentissage proposées. Le candidat considère que la consigne verbale est porteuse de transformations cependant elles sont souvent formelles et abstraites ce qui ne permet pas aux élèves d'avoir des repères concrets sur leur action.

1.4 Remarques

Bon nombre de candidats proposent plusieurs situations peu élaborées du point de vue des variables de simplification et de complexification ;

Un quart des candidats expose une situation de référence, ce détour coûteux en temps est inutile car le constat de départ est annoncé dans la question.

2. Conseils de préparation

La méthodologie et la construction de l'exposé reste une condition importante pour la clarté du discours. Il est conseillé d'organiser l'exposé autour d'une situation d'apprentissage pertinente et évolutive en lien avec les caractéristiques de l'ensemble des élèves de la classe.

Il est recommandé aux candidats de décliner les compétences générales des APPN dans l'APSA ski même si cette activité n'est pas traitée dans les programmes et documents d'accompagnement.

SUBAQUATIQUE

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de seconde ayant eu 30 heures de pratique effective, vous constatez qu'ils ont des difficultés dans la conduite d'un groupe de plongeur en immersion. Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ? Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

Avec des élèves de terminale ayant eu 60 heures de pratique effective, vous constatez qu'ils sont systématiquement essouffés lors d'une évolution dans l'espace lointain. Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ? Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

En quoi la pratique de l'apnée peut constituer un danger ?

Quels sont les avantages de la plongée au nitrox ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quelles sont les spécificités de la plongée enfants ?

De quels moyens dispose un élève pour lutter contre le froid ?

- **Sur la pertinence des situations**

Quels sont les critères de réalisation attendus pour votre situation ?

Comment pouvez-vous transposer votre situation du milieu naturel vers le milieu artificiel ?

1.3 L'exposé

Si les élèves sont souvent bien caractérisés dans la première partie de l'exposé, ils sont en revanche souvent absents dans les situations pédagogiques. S'il y a une certaine connaissance de l'activité, les savoirs scientifiques associés sont trop imprécis et mal maîtrisés.

1.4 Remarques

Les situations proposées sont passe partout et ne permettent pas de visualiser l'élève en situation.

2. Conseils de préparation

Les situations proposées doivent constituer le corps de l'exposé. Elles sont souvent présentées tardivement et donc succinctement. Il est recommandé également de ne pas négliger les dernières évolutions de l'activité (plongée mélange, nouveau matériel). Les connaissances théoriques inhérentes à l'activité devraient être parfaitement maîtrisées.

TENNIS

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

Suite à l'appel, les candidats ont 30 minutes d'échauffement avec leurs balles personnelles. La prestation physique impose à chaque candidat un minimum de deux rencontres (5 jeux gagnants, jeu décisif à 4 partout), voire trois pour certains. La mise en place des rencontres s'effectue sur la base des classements FFT de l'année et l'observation du niveau de jeu des candidats.

Les rencontres se déroulent en appliquant les règles de la partie sans arbitre (auto-arbitrage). Le responsable de l'épreuve veille au respect du comportement sportif des candidats et peut appliquer le règlement inhérent au code de conduite de la FFT.

En conclusion :

Le jury précise que la notation des candidats porte sur la prestation du jour.

L'évaluation prend en compte les résultats des rencontres, le différentiel des scores et les niveaux de jeu produits.

2. Niveau des prestations

• **Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :**

- au niveau du jeu de jambes, se caractérisent par des déséquilibres à la frappe
- au niveau des frappes, jouent préférentiellement en coup droit et témoignent d'une faiblesse en revers.
- au niveau de la production des trajectoires, utilisent deux paramètres au maximum.
- au niveau de l'intention tactique, exploitent au mieux des situations favorables non provoquées.

• **Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :**

- au niveau du jeu de jambes, se caractérisent par un équilibre à la frappe.
- au niveau des frappes, frottent les balles dans un seul sens en coup droit et en revers; servent "frappé" ou "placé" en 1^{ère} balle.
- au niveau de la production des trajectoires, utilisent trois paramètres au maximum.
- au niveau de l'intention tactique, construisent les situations favorables pour conclure et parviennent parfois à rétablir l'équilibre du rapport de force en situation défavorable.

• **Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :**

- au niveau du jeu de jambes, cherchent à réaliser leurs frappes avec un transfert du poids du corps vers l'avant
- maîtrisent l'ensemble des coups du tennis (les balles peuvent être frappées et jouées de façon variée).
- utilisent les 5 paramètres des trajectoires.
- au niveau de l'intention tactique imposent leur système de jeu. Ils savent gérer le score et l'état de leurs ressources.

3. Conseils aux candidats

Utiliser pleinement les différents moments de l'échauffement :

- de 7h35 à 8h
- pendant les 5 minutes qui précèdent chaque rencontre avec les balles du concours et l'adversaire désigné.

Connaître les surfaces de jeu du concours et les différents sites de l'épreuve pour la session en cours - Green set pour les filles dans une halle couverte.
- Terre battue (Terbal) pour les garçons dans une halle couverte.

L'heure des premiers matchs peut être une gêne pour certains joueurs d'où la nécessité de se préparer en conséquence.

Pour rentrer efficacement dans la partie, le format particulier des matchs en 5 jeux gagnants nécessite une préparation spécifique.

La durée de deux ou trois matchs en 5 jeux se rapproche de celle d'une rencontre de tennis en trois sets. Les candidats sont invités à se préparer physiquement.

La participation à différentes rencontres (officielles ou non) et une connaissance du règlement FFT sont indispensables à une préparation complète et sérieuse de l'épreuve.

Une tenue correcte est exigée, les candidats doivent en particulier se munir de chaussures adaptées à la pratique du tennis et à la surface de jeu.

Prévoir également une deuxième raquette en cas de rupture de cordage pendant l'épreuve.

Anticiper et préparer l'épreuve bien avant l'année de préparation du concours.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de sixième ayant eu moins de 10 heures de pratique effective en APSA tennis vous constatez : qu'en fond de court, ils frappent la balle en revers de manière explosive.

Avec des élèves de seconde ayant eu 40 heures de pratique effective en APSA tennis vous constatez : qu'en privilégiant la frappe en coup droit, ils ne parviennent pas à modifier le rapport de force.

Avec des élèves de terminale ayant eu 60 heures de pratique effective en APSA tennis vous constatez : que le remplacement ne prend pas en compte les possibilités de renvoi adverse.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Pouvez-vous définir la notion de mise à niveau ?

Quelles sont les dimensions du court ?

Explicitez les caractéristiques des trajectoires de balle frappée à plat, liftée, coupée, slicée...?

Pouvez-vous dater avec précision l'origine du tennis moderne ?

Quelle est la composition des équipes lors des rencontres UNSS excellence ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Pour ces élèves de troisième, pouvez-vous nous caractériser les conduites typiques lors d'un service ?

Quelles sont les ressources informationnelles sollicitées lors d'un retour de service pour un élève de première ?

Pouvez-vous hiérarchiser les hypothèses que vous présentez ?

Pouvez-vous identifier le problème principal posé à l'élève ?

- **Sur la pertinence des situations**

La situation proposée est-elle en adéquation avec les programmes ?

Comment faire évoluer la situation proposée, vers une forme moins décontextualisée ?

Quel aménagement pouvez-vous proposer pour simplifier la situation ?
Pouvez-vous préciser les critères de réalisation et les critères de réussite ?

1.3 L'exposé

Certains candidats n'exploitent pas pleinement les dix minutes d'exposé.

La question étant centrée sur les situations d'apprentissage, il n'est pas nécessaire de présenter une situation de référence.

Afin de problématiser sa réponse, le candidat doit proposer une analyse approfondie du constat.

Les conduites typiques des élèves doivent être finement précisées, afin de proposer des hypothèses explicatives.

Des candidats peuvent présenter des difficultés à faire des liens entre le constat, l'analyse, les hypothèses, les transformations motrices attendues et les situations d'apprentissage proposées.

Les situations ne sont pas toujours suffisamment pertinentes pour permettre les transformations visées.

1.4 Remarques

L' ENTRETIEN

Le candidat doit témoigner de connaissances approfondies dans différents domaines concernant :

L'APSA :

- Technique : connaissance des fondamentaux du jeu, vocabulaire spécifique à l'activité.
- Tactique : connaissance de différents "scénarios" de jeu.
- Sciences : aspects biomécaniques, énergétiques, balistiques, neuroscientifiques appuyés par des références maîtrisées.
- Règlement : lois du jeu , matériels, installations.
- Culture : histoire, connaissance des principaux acteurs, connaissance du tennis moderne,UNSS, programmes, évolution des règles et du matériel.

Les élèves en relation avec la situation proposée :

- Le candidat doit connaître les conduites typiques des élèves au regard du niveau de pratique et de la classe concernée. Il doit être capable de mentionner les ressources prioritairement sollicitées dans la ou les situations d'apprentissage proposées.

- Le jury attend du candidat qu'il connaisse et sache manipuler les différentes variables didactiques pour induire chez les élèves les transformations visées.

Le jury prend en compte la capacité du candidat à défendre et argumenter le point de vue exposé mais aussi à réorienter ses réponses en fonction des remarques.

2. Conseils de préparation

Les situations proposées doivent être clairement et soigneusement présentées.

Les schémas qui illustrent l'exposé doivent être soignés et lisibles pour les membres du jury.

Les critères de réalisation doivent être spécifiés et en rapport avec les transformations visées.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que leurs capacités de communication servent leur prestation : ils doivent donc être préparés à se montrer attentifs, disponibles et réactifs lors de cette épreuve.

Le jury ne peut se contenter de réponses lapidaires : celles-ci doivent être précises, concises, construites et argumentées.

Il est conseillé au candidat dès le début de la formation d'associer apports théoriques et vécu pratique. En particulier, l'importance de l'aspect bio-informationnel de l'activité tennis doit être soulignée.

Par ailleurs, le candidat peut être sollicité par le jury pour réaliser une démonstration "à blanc" : il doit se munir d'une raquette.

TENNIS DE TABLE

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

Après l'appel à 7h30 à l'issue duquel toute personne déclarée absente ne peut plus concourir, une brève présentation de l'épreuve est faite aux candidats qui entrent ensuite en période d'échauffement jusqu'à 8 heures. Ils sont observés par des membres du jury afin de les pré-placer pour une dizaine de montées descentes de 2' environ. Celles-ci n'ont pas pour fonction d'attribuer une note, mais d'affiner les observations du jury en vue de constituer des poules globalement toutes de même niveau afin d'obtenir des groupements homogènes entre eux.

A l'issue de ces dernières, les joueurs sont placés selon leur ordre de classement dans un tableau dit « haut » ou un tableau dit « bas » dans lequel ils jouent des matchs de classement. A l'issue de ces rencontres, on obtient le classement intégral de chacun des candidats.

Ces rencontres se jouent en deux manches gagnantes de 11 points selon le règlement FFTT, l'arbitrage étant effectué par les candidats sous la surveillance du jury qui se réserve le droit d'intervenir en cas de manquement aux règles de l'activité.

L'évaluation résulte d'un compromis entre le classement du joueur à l'issue de l'épreuve pondérée par son niveau de jeu repéré lors de celle-ci.

2. Niveau des prestations

- **Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :**

Pour les garçons comme pour les filles :

Servent sans intention tactique et souvent de façon non réglementaire. Se contentent de renvoyer les balles avec quelques accélérations sur des balles très favorables avec une réussite inférieure à 30%.

- **Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :**

Pour les garçons:

Utilisent vitesse, placement ou effets au service mais de façon plus ou moins efficace. Construisent le point à partir d'un schéma de jeu plus ou moins élaboré mais relativement stéréotypé. Recherchent la prise d'initiative grâce à une frappe placée (niveau 7) et un démarrage en topspin (niveau 10).

Pour les filles:

Recherchent essentiellement la poussette revers pour gêner la prise d'initiative adverse. Utilisent la frappe du coup droit comme coup préférentiel avec une efficacité de plus de 50%. A ce niveau de pratique le topspin est encore rare et peu efficace. Dans le jeu, la frappe coup droit n'apparaît que sur balle favorable. Dans le jeu contre l'initiative, la balle est remise 2 ou 3 fois.

- **Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :**

Pour les garçons comme pour les filles:

S'appuient sur des services efficaces et variés pour tenter d'imposer leur jeu. Maîtrisent les coups de base du jeu en prise d'initiative et/ou en contre initiative. La note évolue en fonction du niveau d'expertise.

3. Conseils aux candidats

Prendre connaissance du règlement FFTT. Il ne sera pas admis à l'épreuve pratique de tennis de table des candidats ne disposant pas d'une tenue vestimentaire adaptée (short et chemisette à manches courtes, tenue blanche et orange proscrites) et des raquettes homologuées à la date d'ouverture du concours (faisant apparaître le sigle «ITTF»).

Les candidats classés ou ayant été classés apporteront un justificatif de leur meilleur classement obtenu ainsi que le classement actuel pour les joueurs licenciés à la date d'ouverture du concours.

Les règles de l'arbitrage sont parfois méconnues surtout en ce qui concerne les services, le choix initial et le déroulement d'une éventuelle 3eme manche.

Energétiquement et mentalement, l'épreuve de tennis de table est éprouvante. Nous ne pouvons que conseiller aux candidats de s'y préparer avec attention.

Les périodes d'échauffement et de montées-descentes sont importantes quant à leurs fonctions d'estimation des niveaux. Les candidats doivent prendre en compte cet aspect.

Le jury rappelle que cette épreuve nécessite une réelle préparation et qu'un candidat ayant pratiqué cette activité durant son cursus universitaire doit pouvoir obtenir une note dépassant la moyenne.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

6eme, moins de 10 heures: Que le contact balle-raquette est souvent explosif.

3eme, 30 heures: Que les services sont peu variés.

Terminale, 50 heures: Qu'ils n'exploitent pas les faiblesses adverses.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Quels sont les principaux points du règlement concernant le service ?

Quelles sont les différents paramètres d'une trajectoire de balle liftée ?

Quels sont les différents coups de contre d'initiative ?

En quelle année le tennis de table est devenu une discipline olympique ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quelles sont les conduites typiques observées lors de l'apprentissage de la balle coupée ?

Quelles sont les ressources sollicitées lors d'un déplacement ?

- **Sur la pertinence des situations**

Est-il pertinent d'enseigner le pivot pour des élèves de sixième ?

L'élève de Terminale peut-il bloquer sur une poussette ?

1.3 L'exposé

Les candidats semblent cette année bien mieux préparés en ce qui concerne le cadre de réponse de l'exposé (lecture et compréhension du sujet, connaissance du niveau des élèves, hypothèses et transformations énoncées en relation avec les textes officiels). Cependant, les hypothèses sont souvent plaquées et génériques, et devraient être davantage précisées afin d'analyser réellement le constat effectué. Il s'agit de présenter les conduites typiques liées au problème évoqué par la question et ensuite de proposer des hypothèses permettant d'éclaircir les comportements énoncés.

L'axe de transformation est annoncé mais reste global et mal justifié au regard du contexte d'apprentissage proposé.

La (ou les) situation(s) d'apprentissage sont souvent succinctes. Le candidat se contente de proposer une situation d'apprentissage sans la faire vivre et où les mises en relations sont soit implicites, soit absentes : l'objectif de la situation n'est pas clairement énoncé. Seul un vague dispositif apparaît, les consignes sont peu précises et, si des évolutions existent, celles-ci restent formelles car les conduites typiques et singulières des élèves ne sont pas utilisées pour éclairer l'action de l'enseignant.

Nous conseillons aux candidats de répondre directement à la question en mettant en relation les contraintes du tennis de table, les ressources sollicitées et les conduites typiques qui en découlent au regard du constat effectué.

Après avoir émis et hiérarchisé les hypothèses, il s'agit de proposer des transformations et des situations pertinentes en fonction des problèmes repérés.

Les situations d'apprentissage proposées doivent être plus interactives grâce à la description des conduites typiques des élèves confrontés à la situation. L'évolution des situations doit être argumentée.

N'oubliez pas que l'élève doit apprendre et que les situations doivent constituer le cœur de l'exposé. Ainsi, le jury recommande d'axer la préparation sur la réflexion et la construction de situations d'apprentissage pertinentes et efficaces.

1.4 Remarques

Concernant l'entretien:

Nous constatons trois types de comportement à proscrire :

1- "Le représentant de commerce": Quelle que soit la question posée le candidat refuse de donner une réponse précise et noie le jury sous une logorrhée verbale.

2- "Le preneur d'otage": Ce candidat détourne totalement ou partiellement la question posée et amène le jury sur le champ qui l'intéresse.

3- "Le boulimique": Dans ce cas, le candidat a tellement entassé de connaissances qu'il n'arrive plus à les mobiliser afin de répondre à la question posée.

D'une manière plus générale, nous constatons que si les candidats ont des connaissances livresques de l'activité (APSA) et des élèves (conduites typiques), ils témoignent d'une faiblesse de leurs mises en œuvre didactique.

Les réponses aux questions sont souvent superficielles, peu structurées et non argumentées au détriment d'une réflexion plus fine (pourquoi le jury me pose-t-il cette question ?).

2. Conseils de préparation

- Lire attentivement les termes du sujet et s'attacher à comprendre la question pour circonscrire le véritable problème posé et y répondre de façon efficace.

- Appréhender concrètement les conduites typiques et/ou singulières des élèves confrontés à l'activité.

- S'approprier une logique de construction de situations d'apprentissage réalistes et fonctionnelles où les élèves apparaissent de manière concrète.

- Argumenter, expliquer et démontrer en utilisant des "connaissances outils" au lieu de réciter des "connaissances objets".

- Se construire un vécu pongiste afin de se confronter personnellement aux problèmes spécifiques liés à l'activité et ainsi réfléchir aux différentes étapes dans l'évolution des niveaux de jeu. Ce cheminement doit vous permettre de progresser et bâtir des situations d'apprentissage.

- Lors de l'entretien il peut vous être demandé une démonstration de gestes techniques.

- Nous vous conseillons de lire les rapports du CAPEPS des années antérieures.

TIR A L'ARC

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Elèves de 5° ayant 10 heures de pratique, vous constatez des tremblements déséquilibrateurs au moment de la visée

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Quelles sont les actions motrices mises en jeu (connaissances anatomiques et biomécaniques liées à l'APSA) ?

Les notions de sécurité liées à l'activité

Les différentes conceptions de l'apprentissage

- **Sur la connaissance de l'élève**

Connaissances des différentes ressources à solliciter en fonction de l'âge et des acquis des élèves.

- **Sur la pertinence des situations**

Quelles sont les situations à mettre en place qui permettent d'obtenir des transformations comportementales au regard du constat initial ?

1.3 L'exposé

En fonction du constat proposé, le jury est en attente d'obtenir de la part du candidat plusieurs hypothèses de départ, d'en choisir une et de la traiter de façon plus approfondie

1.4 Remarques

Le jury souhaite obtenir dans l'exposé l'utilisation de termes techniques spécifiques à l'APSA.

Une bonne connaissance du règlement (lié à la sécurité) est demandée

Une meilleure approche du champ culturel est souhaitée

2. Conseils de préparation

Se tenir informé des derniers documents pédagogiques réactualisés et des textes officiels régissant l'APSA au niveau scolaire.

Une pratique personnelle et approfondie de l'activité permettra au candidat d'avoir des réponses plus pertinentes

TRAMPOLINE

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de 2^{nde} ayant eu 40 heures de pratique effective en APSA trampoline, vous constatez : une arrivée sur les genoux lors de la réalisation de la figure Dos - 3/4 arrière - Debout.

Avec des élèves de 3^{ème} ayant eu 30 heures de pratique effective en APSA trampoline vous constatez : une réception désaxée lors de la réalisation de la figure 1/2 vrille - Ventre.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Quatre champs sont explorés lors du questionnement.

a) La sécurité : passive, active, réchappe, consignes, manipulation/aide/parade.

b) Biomécanique et technique :

ex: Précisez schématiquement les forces actives produites au cours de la sortie de toile lors de la réalisation de la figure : Dos - 3/4 arrière - Debout.

Citez et expliquez les différents types de vrille pouvant être utilisés pour la création des rotations longitudinales au trampoline ?

c) Règlement : code fédéral et UNSS

ex: Calculez et justifiez la valeur de l'élément salto arrière tendu.

Quelle pénalité sanctionne un trampoliniste qui exécute un élément dont la réception se fait en dehors de la zone d'évolution?

d) Culturel :

- Terminologie: Quel terme spécifique est utilisé pour qualifier la figure Dos - Vrille - Dos ?

- Part-method: Construisez la part-method de l'élément salto arrière vrille.

- Enchaînement: Construisez un enchaînement en y introduisant l'élément appris.

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quelles sont les conduites typiques observables chez des élèves débutants, dans la réalisation de chandelles d'élan ?

Pourquoi l'élève engage-t-il sa rotation trop tôt en salto arrière ?

Quels sont les repères utilisés par l'élève lors de la réalisation du 3/4 arrière ?

Quelles sont les ressources sollicitées par un élève de 5^{ème} lors de la réalisation d'un enchaînement ?

Quel protocole adoptez-vous pour assurer la sécurité des élèves lors de la réalisation du 3/4 avant ?

- **Sur la pertinence des situations**

Comment allez-vous simplifier votre première situation pour des élèves restant en échec ?

Précisez et justifiez les critères de réussite que vous donneriez à vos élèves.

Quelles évolutions proposeriez-vous à un élève maîtrisant le tombé dos ?

1.3 L'exposé

On constate une meilleure utilisation du temps imparti à l'exposé. Toutefois, la présentation de la réponse reste souvent désordonnée et superficielle. Les candidat(e)s se réfèrent le plus souvent à des concepts techniques qui se révèlent peu ou mal maîtrisés lors de l'entretien. Les hypothèses établies sont le plus souvent bien dégagées, mais les situations proposées ne sont pas suffisamment en rapport avec l'analyse initiale, les candidat(e)s proposant des contenus "calqués" sur l'activité fédérale et inadaptés au milieu scolaire. De même, les hypothèses avancées sont réductrices et prennent peu en compte la complexité de l'activité se focalisant sur un champ particulier (moteur, affectif, technique...).

1.4 Remarques

Les candidat(e)s doivent être capable de construire un enchaînement adapté au public concerné et répondant à la logique de l'activité. Il est demandé aux candidat(e)s de s'attacher à présenter des situations d'apprentissage sur le trampoliner, l'utilisation du sol et du mini-trampoline n'étant pas spécifique à l'activité. On notera que peu de candidat(e)s ont un vécu de pratiquant.

L'aspect sécuritaire doit être systématiquement présent et argumenté pour la recevabilité des situations proposées.

2. Conseils de préparation

Les candidat(e)s ne doivent pas s'attacher uniquement à un savoir livresque, mais bien être porteur d'expériences "de terrain", garantes de compétences "particulières" et fonctionnelles. Ce vécu est un "appui" essentiel à la construction de situations d'apprentissage et à leur recevabilité. La mise en relation étroite entre les hypothèses dégagées et les situations d'apprentissage est un aspect incontournable et déterminant. Il semble préférable de s'orienter vers la production d'une ou deux situations d'apprentissage, évoluant vers des axes de complexification ou bien à l'inverse vers des axes de simplification, plutôt que des propositions plus nombreuses, souvent "plaquées", et quelquefois "décalées" au regard du constat initial. Il serait judicieux que les candidat(e)s maîtrisent les concepts techniques et biomécaniques qu'ils utilisent lors de l'exposé. La sécurité des élèves doit être un souci permanent à tous les niveaux du champ de questionnement. Les propositions mettant en danger l'intégrité physique des élèves étant bien entendu réductrices.

VOILE, PLANCHE A VOILE

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de Première ayant eu 4 x 10 heures de pratique effective en voile, vous constatez :

que vos élèves ont tendance à planter l'avant de leur catamaran lors du changement d'allure dos au vent lorsque la brise est soutenue.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Compte tenu des conditions de vent et du niveau des élèves, à quel moment est-il souhaitable de déclencher l'empannage pour maintenir l'équilibre de l'engin et sa propulsion ?

Expliquer sur le plan mécanique (forces s'exerçant sur l'engin) les raisons pour lesquelles le fait de choquer la grand voile renforce la tendance à l'enfournement en catamaran.

Quel type de support vous paraît le plus approprié dans cette situation ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quelles sont les conduites typiques envisageables lors de l'empannage avec ces élèves ?

Cibler une conduite typique prioritaire.

Analyser les ressources mobilisées par l'élève et les transformations nécessaires pour atteindre une compétence clairement définie.

Quels repères internes et visuels (par rapport au milieu et à l'engin) permettront aux élèves d'atteindre les acquisitions visées ?

- **Sur la pertinence des situations**

Préciser le contexte de navigation : force et direction du vent, aménagement de la zone de navigation, type et nombre de supports ?

Hiérarchiser et préciser les consignes.

Cibler les acquisitions et transformations attendues.

Quels indicateurs de réussite donnez vous aux élèves ?

Quelles évolutions en terme de complexification et de remédiation peuvent être envisagées ?

Comment organisez vous votre séance pour permettre à l'ensemble de la classe de naviguer ?

Quel dispositif de sécurité mettez vous en place ?

1.3 L'exposé

L'exposé doit répondre rapidement et précisément à la question posée.

Les propos et/ou les schémas doivent être clairs et précis.

Les liens entre les conduites typiques de l'élève, leur analyse, les transformations visées et la situation d'apprentissage proposée doivent être explicites et argumentés.

Les situations doivent permettre l'acquisition des compétences ciblées.

Les liens entre les situations proposées doivent être explicites.

1.4 Remarques

Le candidat doit rapidement contextualiser son exposé au regard de la question posée.

Les connaissances culturelles et techniques de l'APSA sont superficielles et ne permettent pas une cohérence et une pertinence dans le discours.

Certains candidats n'ont pas analysé les principes mécaniques du fonctionnement de l'engin, les schémas présentés sont rarement exploitables.

Les connaissances du milieu nautique et marin sont globalement insuffisantes et trop formelles (météorologie, réglementation maritime, zone de navigation...).

La connaissance de l'élève dans l'activité est partielle et souvent en décalage avec le volume horaire de pratique.

2. Conseils de préparation

Le candidat doit apporter une attention particulière à l'analyse du sujet pour apporter des réponses précises.

Le candidat doit utiliser la terminologie spécifique à l'activité pendant l'ensemble de l'épreuve.

Le candidat doit mobiliser l'ensemble de ses connaissances pour la conception de son enseignement dans le cadre scolaire (du niveau débutant au niveau optionnel).

Le champ culturel doit être élargi par des connaissances référencées (méthodes, fonctionnement de l'engin, ressources mobilisées...).

Le fonctionnement du Sport scolaire (notamment des Championnats UNSS) fait partie des domaines explorés lors de l'entretien.